



BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Bulletin officiel n° 32 du 27 août 2020

Sommaire

Organisation générale

Directeurs d'école

Fonctions et conditions de travail
circulaire du 25-8-2020 (NOR : MENH2022578C)

Formation continue

Structures labellisées Eduform version 2017
liste du 30-6-2020 (NOR : MENE2018540K)

Enseignement supérieur et recherche

Classes préparatoires économiques et commerciales de seconde année

Thème de culture générale pour l'année 2020 - 2021
arrêté du 30-7-2020 (NOR : ESRS2014848A)

Classes préparatoires scientifiques

Programme de français et de philosophie pour l'année 2020-2021
arrêté du 30-7-2020 (NOR : ESRS2014851A)

Bourses et aides aux étudiants

Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2020-2021 : additif
circulaire du 7-8-2020 (NOR : ESRS2021126C)

Classes préparatoires aux grandes écoles

Liste des CPGE des filières scientifique, économique et commerciale et littéraire pour l'année universitaire 2020-2021
liste (NOR : ESRS2018324K)

Enseignements secondaire et supérieur

Brevets et diplômes

Dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscription à la session 2021 des examens du brevet de technicien supérieur et du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale
arrêté du 23-7-2020 (NOR : ESRS2021599A)

Diplômes comptables

Classes préparant au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) dont le fonctionnement est autorisé pour l'année

universitaire 2020-2021
liste (NOR : ESRS2018360K)

Égalité des chances

Cordées de la réussite
instruction du 21-7-2020 (NOR : MENE2021598J)

Enseignements primaire et secondaire

Partenariats

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association
Enquête
arrêté du 17-7-2020 (NOR : MENE2020602A)

Partenariats

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association
Lecture jeunesse
arrêté du 17-7-2020 (NOR : MENE2020604A)

Baccalauréat général

Programme de l'enseignement de la discipline non linguistique mathématiques en classe terminale des sections
internationales chinoises
arrêté du 17-7-2020 et J.O. du 23-8-2020 (NOR : MENE2018694A)

Établissements scolaires publics

Inscription des établissements scolaires publics dans le programme Rep : modification
arrêté du 23-7-2020 (NOR : MENE2020694A)

Établissements scolaires publics

Inscription des établissements scolaires publics dans le programme Rep+ : modification
arrêté du 23-7-2020 (NOR : MENE2020695A)

Partenariats

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association
Fédération française des maisons de l'Europe - FFME
arrêté du 24-7-2020 (NOR : MENE2020738A)

Classement des lycées et des écoles des métiers

Rentrée 2020
arrêté du 28-7-2020 (NOR : MENH2020962A)

Classement des lycées professionnels

Rentrée 2020
arrêté du 28-7-2020 (NOR : MENH2020964A)

Classement des collèges

Rentrée 2020
arrêté du 28-7-2020 (NOR : MENH2020966A)

Classement des établissements régionaux d'enseignement adapté

Rentrée 2020
arrêté du 28-7-2020 (NOR : MENH2020967A)

Classement des lycées et des écoles des métiers

Rentrée 2019
arrêté du 28-7-2020 (NOR : MENH2020968A)

Classement des collèges

Rentrée 2019

arrêté du 28-7-2020 (NOR : MENH2020969A)

École inclusive

Accompagnement pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'École circulaire du 3-8-2020 (NOR : MENE2020703C)

Diplômes professionnels

Programme biennal des commissions professionnelles consultatives pour 2020-2021
note de service du 16-7-2020 (NOR : MENE2018416N)

Lycée des métiers

Liste des établissements labellisés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019
note de service du 23-7-2020 (NOR : MENE2020624A)

Baccalauréat général

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - espagnol en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022
note de service du 28-7-2020 (NOR : MENE20199982N)

Sections internationales brésiliennes

Programme limitatif de l'enseignement de langue et littérature brésiliennes - sessions 2021, 2022 et 2023
note de service du 29-7-2020 (NOR : MENE2009642N)

Établissements d'enseignement français à l'étranger

Recrutements et détachements des personnels à l'étranger - année scolaire 2021-2022
note de service du 6-8-2020 (NOR : MENH2016982N)

Personnels

Diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée

Ouverture de la session 2021 de l'examen
arrêté du 2-7-2020 (NOR : MENE2018669A)

Délégués départementaux de l'éducation nationale

Renouvellement quadriennal des délégués départementaux de l'éducation nationale pour la rentrée scolaire 2021
circulaire du 24-7-2020 (NOR : MENE2019655C)

Mouvement

Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des personnels enseignants du premier degré spécialisés - rentrée scolaire de février 2021
note de service du 18-8-2020 (NOR : MENH2022132N)

Vacances de postes

Enseignants du second degré en Nouvelle-Calédonie pour la rentrée scolaire australe de février 2021
liste (NOR : MENH2021459K)

Mouvement du personnel

Nomination

Représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints techniques de recherche et de formation du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et dans les services à compétence nationale relevant du ministre chargé de l'éducation nationale
arrêté du 30-6-2020 (NOR : MENA2017227A)

Nomination

Représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la

recherche et de la jeunesse et des sports
arrêté Du 30-6-2020 (NOR : MENA2017229A)

Nomination

Représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports : modification
arrêté du 2-7-2020 (NOR : MENA2018642A)

Nomination

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
décret du 27-7-2020 et J.O. du 29-7-2020 (NOR : MENI2017331D)

Nomination

Membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel de l'éducation nationale
arrêté du 28-7-2020 (NOR : MENH2020961A)

Nomination

Directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Versailles au sein de l'université CY Cergy Paris Université
arrêté du 24-8-2020 (NOR : ESRS2021449A)

Nomination

Directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Bordeaux au sein de l'université de Bordeaux
arrêté du 26-8-2020 (NOR : ESRS2016995A)

Nomination et détachement

Conseiller de recteur, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Nancy-Metz
arrêté du 1-7-2020 (NOR : MENH2022019A)

Informations générales

Vacances de postes

Conseillers en formation continue - rentrée scolaire 2020
liste (NOR : MENE2020960K)

Organisation générale

Directeurs d'école

Fonctions et conditions de travail

NOR : MENH2022578C
circulaire du 25-8-2020
MENJS - DGESCO

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux directeurs et directrices d'école

L'année scolaire 2019-2020 a été marquée par des épreuves, pour notre pays, notre École et aussi pour les personnels de l'éducation nationale. Grâce à votre mobilisation exceptionnelle, à votre attention aux collègues, aux élèves et aux familles, à votre volonté de toujours trouver des solutions, l'École a su dépasser la crise sanitaire. Nous avons pu collectivement maintenir les liens avec la communauté éducative, proposer aux élèves une véritable continuité pédagogique, et leur permettre de reprendre progressivement le chemin de l'école. Tout cela, nous vous le devons en grande partie, à vous, directeurs et directrices d'école.

Parallèlement, cette année a aussi été une année importante de travaux sur vos fonctions et conditions de travail. Cette thématique était inscrite au programme de l'agenda social pour l'année scolaire 2019-2020. Le drame qui a frappé une directrice d'école au début de l'année scolaire a bouleversé notre institution et conduit à l'accélération de ces travaux. Fin 2019, plus des deux tiers d'entre vous ont répondu à la première enquête nationale dédiée aux directeurs d'école. Des concertations ont ensuite été engagées avec les organisations syndicales. Enfin, une proposition de loi de la députée Rilhac, actuellement en cours d'examen au Parlement, a permis de porter le débat sur vos missions et leurs conditions de mise en œuvre devant la représentation nationale.

Si l'ensemble des mesures en faveur des directeurs d'école a vocation à se mettre en place jusqu'à la rentrée 2021, plusieurs d'entre elles s'appliqueront dès cette rentrée, qui verra également le versement d'une indemnité exceptionnelle à chacune et chacun des directeurs d'école de notre pays.

1. Donner du temps aux directeurs d'école

Les différents travaux ont montré que les fonctions de directeur sont à la fois plus nombreuses et plus complexes. Elles nécessitent par conséquent de repenser le temps et l'exercice de leurs missions.

C'est pourquoi, dès cette année scolaire :

- les autorités académiques veilleront à ce que tout directeur d'école bénéficie au minimum de deux jours de formation au cours de l'année ;
- les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (Dasen) pourront, en fonction des moyens de remplacement disponibles, accorder des décharges ponctuelles complémentaires aux directeurs d'école ;
- enfin, sera expérimentée, dans l'attente de la proposition de loi sur les directeurs d'école, auprès des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), une fonction de référent pour les directeurs d'école, afin d'accompagner l'ensemble des collègues dans l'exercice de leurs missions.

En vue de la rentrée 2021, deux groupes de travail vont être mis en place au niveau national, le premier ayant pour objectif de fixer les règles d'une évolution du nombre de décharges et le second portant sur d'éventuelles délégations de compétences aux directeurs. Leurs travaux seront structurés autour de trois axes :

- des propositions sur les critères d'attribution des décharges : aujourd'hui, celles-ci sont calculées sur le fondement de la taille de l'école (nombre de classes). À compter de la rentrée 2021, d'autres critères permettront de tenir compte de la complexité des situations locales ;
- une réflexion sur les modalités d'attribution, entre décharges de plein droit et décharges complémentaires liées à des circonstances particulières ;
- des suggestions sur d'éventuelles délégations de compétences des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) aux

directeurs d'école, afin de simplifier les processus de décision et de permettre à chaque acteur du système éducatif d'exercer les responsabilités au plus près des territoires, des élèves et de leurs familles.

Dans tous les cas, les décharges attribuées selon les règles actuelles resteront stables ou augmenteront.

2. Simplifier et donner de la visibilité

L'enquête menée auprès des directeurs d'école a confirmé la nécessité de leur redonner de l'autonomie et de simplifier leurs tâches. C'est pourquoi, dès cette rentrée :

- les directeurs d'école ont, avec les équipes pédagogiques, la pleine responsabilité de la programmation et de la mise en œuvre des 108 heures dans le respect de la répartition réglementaire ;
- le calendrier annuel des enquêtes nationales est diffusé en début d'année scolaire et comporte des périodes de moratoire : si les enquêtes sont importantes, en ce qu'elles permettent d'adapter les dispositifs nationaux aux réalités des écoles, elles doivent être rationalisées et mieux coordonnées. C'est pourquoi ce calendrier sera fixe, publié et complété par les éventuelles demandes des académies, qui devront également respecter ces périodes de moratoire ;
- tout au long de l'année, un travail sera mené pour améliorer les outils à votre disposition, notamment l'application Onde, dans une triple logique : simplifier le service (par exemple pour les inscriptions en 6e) ; limiter les sollicitations (amélioration des outils de communication et transmission d'informations) ; permettre aux directeurs de gagner du temps par la dématérialisation de certaines procédures massives (envoi de courriels ou SMS aux familles, etc). De même, en termes de gestion des ressources humaines, la gestion des présences et absences des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) est simplifiée.

3. Accompagner les directeurs d'école et renforcer les échanges entre pairs

L'enquête menée auprès des directeurs d'école a montré qu'ils exprimaient massivement le besoin d'un meilleur accompagnement, outre la nécessité de gagner en temps et en simplification des procédures. C'est pourquoi, dès la rentrée :

- chaque DASEN réunira périodiquement un groupe départemental de directeurs d'école afin d'évoquer les problèmes communs et de trouver les solutions applicables. Ce groupe départemental sera réuni au minimum une fois par trimestre ;
- les temps d'échanges entre pairs sont systématisés, afin de favoriser le développement professionnel continu, sur les temps d'animation pédagogiques.

Par ailleurs, en cours d'année, un travail sera engagé par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc) sur la charte fonctionnelle de confiance entre IEN et directeurs pour :

- promouvoir la cohésion des équipes de travail et privilégier l'expression et le partage sur l'organisation, les méthodes et les conditions de travail ;
- réguler la charge de travail et accompagner les directeurs.

Afin d'accompagner les directeurs dans leurs tâches et de renforcer les relations avec les élèves et les parents :

- dès cette année, en lien avec l'Agence nationale du Service civique, le nombre de jeunes en Service civique dans les écoles passera de 10 000 à 12 500. Ils pourront continuer à agir à l'appui notamment de la relation avec les familles ;
- une réflexion sera engagée afin de pérenniser, en lien avec les collectivités, des aides administratives complémentaires.

Enfin, la montée en puissance de la préprofessionnalisation se poursuit, avec 900 nouveaux recrutements, venant s'ajouter aux 700 de l'année dernière qui peuvent désormais prendre en charge des petits groupes d'élèves, notamment dans les classes des directeurs.

L'enjeu est à la fois de faire découvrir le métier à de futurs professeurs en leur donnant des responsabilités progressives, et de renforcer le nombre d'adultes formés dans les écoles pour décharger d'autant les collègues professeurs et directeurs.

L'ensemble de ces mesures constitue, après les mesures d'urgence adoptées au mois de décembre 2019, la deuxième étape de l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des directeurs d'école. La troisième étape, lancée dès la semaine prochaine, se concrétisera progressivement au cours de l'année scolaire en vue d'une pleine opérationnalité à la rentrée 2021. Des travaux vont ainsi se poursuivre dans le cadre de nouveaux groupes de travail

d'une part, sur la rémunération et l'avancement des directeurs d'école et, d'autre part, sur les questions de sécurité.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire
Édouard Geffray

Organisation générale

Formation continue

Structures labellisées Eduform version 2017

NOR : MENE2018540K

liste du 30-6-2020

MENJ - DGESCO A2-2

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 24 février 2017 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label Eduform, la commission nationale de labellisation du 30 juin 2020 a arrêté la liste des dernières structures labellisées Eduform version 2017 :

Académie	Structure
Clermont-Ferrand	Greta Nord Allier
Clermont-Ferrand	Greta Val d'Allier
Paris	Greta Paris industrie développement durable

Enseignement supérieur et recherche

Classes préparatoires économiques et commerciales de seconde année

Thème de culture générale pour l'année 2020 - 2021

NOR : ESRS2014848A

arrêté du 30-7-2020

MESRI - DGESIP A1-2

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 612-19 à D. 612-29 ; arrêtés du 3-7-1995 modifiés ; avis du CSE du 11-6-2020 ; avis du Cneser du 6-7-2020

Article 1 - Durant l'année universitaire 2020-2021, le programme de culture générale des classes préparatoires économiques et commerciales, options scientifique, économique et technologique, porte en seconde année sur l'étude du thème suivant : « L'animal ».

Article 2 - L'arrêté du 12 juin 2019 publié au Bulletin officiel du 4 juillet 2019, fixant le thème de culture générale des classes préparatoires de seconde année économiques et commerciales, options scientifique, économique et technologique durant l'année 2019 - 2020, est abrogé à compter de la rentrée universitaire 2020.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 30 juillet 2020

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, et par délégation,
La cheffe de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe à la directrice générale
Isabelle Prat

Enseignement supérieur et recherche

Classes préparatoires scientifiques

Programme de français et de philosophie pour l'année 2020-2021

NOR : ESRS2014851A

arrêté du 30-7-2020

MESRI - DGESIP A1-2

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 612-19 à D. 612-29 ; arrêtés du 3-7-1995 modifiés ; arrêtés du 20-6-1996 modifiés ; arrêté du 7-1-1998 modifié ; arrêté du 3-5-2005 modifié ; avis du CSE du 11-6-2020 ; avis du Cneser du 6-7-2020

Article 1 - L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires scientifiques durant l'année scolaire 2020 - 2021 s'appuie notamment sur les thèmes suivants, étudiés à travers les œuvres littéraires et philosophiques précisées ci-après :

Thème 1 : « La démocratie »

1. *De la démocratie en Amérique* (Alexis de Tocqueville) ;
2. *L'assemblée des femmes - Les cavaliers* (Aristophane) - Traduction Marc-Jean Alfonsi - éditions GF Poche ;
3. *Complot contre l'Amérique* (Philip Roth) - Traduction Josée Kamoun - éditions Folio.

Thème 2 : « La force de vivre »

4. *La supplication* (Svetlana Alexievitch) - Traduction Galia Ackerman et Pierre Lorrain - éditions J'ai lu ;
5. *Les contemplations* (Victor Hugo) - Livres IV (Pauca meae) et V (En marche) ;
6. *Le gai savoir* (Friedrich Nietzsche) Préface à la seconde édition et Livre IV - traduction Patrick Wotling - éditions GF.

Article 2 - L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires de technologie industrielle pour techniciens supérieurs (ATS) durant l'année scolaire 2020 - 2021 s'appuie notamment sur le thème 2 défini à l'article 1er, à travers les œuvres mentionnées en 1 et 3 de ce thème.

Article 3 - L'arrêté du 13 juin 2019 relatif au programme de français et de philosophie des classes préparatoires scientifiques pour l'année 2019 - 2020, est abrogé à compter de la rentrée universitaire 2020.

Article 4 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 30 juillet 2020

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, et par délégation,
La cheffe de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe à la directrice générale
Isabelle Prat

Enseignement supérieur et recherche

Bourses et aides aux étudiants

Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2020-2021 : additif

NOR : ESRS2021126C

circulaire du 7-8-2020

MESRI - DGESIP A2-1

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique, chanceliers et chancelières des universités ; aux recteurs délégués et rectrices déléguées pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; aux recteurs et rectrices d'académie; aux vice-recteurs de Wallis et Futuna, Polynésie française et Nouvelle-Calédonie ; au chef du service de l'éducation de Saint-Pierre-et-Miquelon ; aux présidentes et présidents d'université aux présidentes et présidents de communauté d'universités et d'établissements ; aux directeurs et directrices d'établissement d'enseignement supérieur ; aux proviseurs et proviseurs ; à la présidente du Cnous, aux directeurs généraux et directrices générales des Crous

La circulaire du 8 juin 2020 relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2020-2021 est modifiée comme suit :

Au 1 de l'annexe 1, après l'alinéa « - les classes préparatoires à l'entrée en première année d'étude universitaire ; », sont insérés trois alinéas ainsi rédigés :

- « - les formations labellisées « Passeport pour réussir et s'orienter (PaRéO) » ;
- les formations labellisées « Formation supérieure de spécialisation » ;
- les formations de spécialisation ou complémentaires ouvertes par le recteur en vue de la poursuite d'études des titulaires du baccalauréat obtenu lors de la session 2020 et de la préparation à l'entrée sur le marché du travail dans des secteurs professionnels répondant aux besoins des territoires, dont la liste est fixée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ; ».

Ces dispositions entrent en vigueur à compter de la publication de la présente circulaire.

Cette circulaire sera publiée au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Anne-Sophie Barthez

Enseignement supérieur et recherche

Classes préparatoires aux grandes écoles

Liste des CPGE des filières scientifique, économique et commerciale et littéraire pour l'année universitaire 2020-2021

NOR : ESRS2018324K

liste

MESRI - DGESIP-A1-2

S'agissant des classes préparatoires scientifiques aux grandes écoles, les sigles utilisés dans les tableaux ci-après doivent être lus ainsi qu'il suit :

- MP/SI : mathématiques physique/sciences de l'ingénieur
- PC/SI : physique chimie/sciences de l'ingénieur
- PC/SI pour Bac S - option SI : classes de physique chimie/sciences de l'ingénieur réservées aux bacheliers de la série S ayant suivi l'enseignement de sciences de l'ingénieur comme matière obligatoire
- PT/SI : physique technologie/sciences de l'ingénieur
- MP : mathématiques physique
- PC : physique chimie
- PSI : physique sciences de l'ingénieur
- PT : physique technologie
- BCPST : biologie physique chimie et sciences de la Terre
- TSI : technologie et sciences industrielles
- TPC : technologie et physique chimie
- TB : technologie et biologie
- ATS : technologie industrielle pour techniciens supérieurs

Annexe

↳ Liste des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) scientifiques, économiques et commerciales, et littéraires Année universitaire 2010-2021

Annexe - Liste des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) scientifiques, économiques et commerciales, et littéraires Année universitaire 2010-2021

Établissements d'enseignement publics

CPGE de la filière scientifique

Classes de première année

Académie	Étab	Ville	Nom	MP/SI	Option informatique	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
Aix-Marseille	0130002g	Aix-En-Provence	Paul Cézanne	1		2						
	0130003h	Aix-En-Provence	Vauvenargues				2					
	0840003x	Avignon	Frédéric Mistral			1						
	0130040y	Marseille 01e	Thiers	3	×	2		3				
	0130053m	Marseille 10e	Jean Perrin			1	2					
	0132733a	Marseille 13e	Antonin Artaud						1			
	0130051k	Marseille 5e	Marie Curie								1	
0130160d	Salon De Provence	L'empéri			1							
Amiens	0800009a	Amiens	Louis Thuillier	2	×	2		2	1			
	0600014p	Compiègne	Pierre D'ailly	1		1						
	0600020w	Nogent Sur Oise	Marie Curie				1					
	0020049t	Saint Quentin	Pierre De La Ramée			1						
Besançon	0900004r	Belfort	Raoul Follereau			1	1					
	0250007x	Besançon	Victor Hugo	2	×	2		1				
	0250011b	Besançon	Jules Haag				1					
	0251994g	Montbéliard	Germaine Tillion						1			
Bordeaux	0240024w	Périgueux	Bertran De Born			1						
	0330021u	Bordeaux	Michel De Montaigne	3	×	2		2				
	0330021u	Talence	Alfred Kastler							1		
	0330028b	Bordeaux	Gustave Eiffel			2	2					
	0330023w	Bordeaux	Camille Jullian	1		1						
	0640010n	Bayonne	René Cassin			1						
	0640055m	Pau	Louis Barthou	1	×	2		1				
	0640057p	Pau	Saint-Cricq						1			
Caen	0140013n	Caen	Malherbe	2	×			2				

Académie	Étab	Ville	Nom	MP/SI	Option informatique	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
	0142059m	Caen	Victor Hugo			2						
Caen	0142131r	Caen	Jules Dumont D'urville				1					
	0501828r	Cherbourg en cotentin	Victor Grignard	1	×							
Clermont fd	0630018c	Clermont ferrand	Blaise Pascal	2	×	2		1				
	0630021f	Clermont ferrand	La Fayette	1		1			1			
	0030026m	Montluçon	Paul Constans				1					
	0630069h	Thiers	Jean Zay				1					
Corse	6200002h	Ajaccio	Laetitia Bonaparte				1					
Créteil	0930117x	Aubervilliers	Le Corbusier				1		1			
	0940580v	Cachan	Lycee Polyvalent				1		1			
	0770920g	Champagne sur seine	La Fayette				1					
	0940113m	Champigny sur marne	Langevin-Wallon				1					
	0770927p	Fontainebleau	François 1er	1		1		1				
	0930830x	Le raincy	Albert Schweitzer	2	×	2		1				
	0770930t	Meaux	Henri Moissan			1						
	0770931u	Meaux	Pierre De Coubertin				1		1			
	0770933w	Melun	Jacques Amyot	1		1						
	0930121b	Montreuil	Jean Jaures			1						
	0930125f	Saint-Denis	Paul Eluard	1		1						
	0940120v	Saint-Maur des fossés	Marcelin Berthelot	2	×	3		3				
	0940121w	Saint-Maur des fossés	D'arsonval			1				1		
Dijon	0890003v	Auxerre	Jacques Amyot			1						
	0710012c	Chalon sur Saône	Nicéphore Niepce				1					
	0710023p	Cluny	La Prat's				1					
	0210015c	Dijon	Carnot	3	×	2		1				
	0211033j	Dijon	Gustave Eiffel				2		1			
	0580031u	Nevers	Jules Renard				1					
	0580753d	Nevers	Alain Colas									1
Grenoble	0740003b	Annecy	Louis Berthollet	2	×	2						
	0740006e	Argonay	Louis Lachenal				1					
	0730013t	Chambéry	Vaugelas	1	×	1						
	0730016w	Chambéry	Monge						2			
	0380027y	Grenoble	Champollion	3	×	3		2				
0380033e	Grenoble	Vaucanson				2						
Grenoble	0260035x	Valence	Camille Vernet	1		1						

Académie	Étab	Ville	Nom	MP/SI	Option informatique	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
	0380092u	Voiron	Fernand Buisson				1					
Guadeloupe	9710003b	Les abymes	Baimbridge	1		1		1				
	9710004c	Baie Mahault	Charles Coeffin				1					
Guyane	9731032v	Remire Montjoly	Louis Gontran Damas			1						
Lille	0590011s	Armentieres	Gustave Eiffel				1					
	0620006v	Arras	Robespierre	1		1		1				
	0622949u	Boulogne sur mer	Mariette	1								
	0590063y	Douai	Albert Chatelet	1		1		1				
	0590071g	Dunkerque	Jean Bart	1		1						
	0590072h	Dunkerque	De L'europe				1					
	0590119j	Lille	Faidherbe	3	×	2		2				
	0590121l	Lille	César Baggio			1	2					
	0590122m	La madeleine	Valentine Labbé								1	
	0590214m	Tourcoing	Colbert						1			
	0590221v	Valenciennes	Henri Wallon	2	×	2						
	0590223x	Valenciennes	Du Hainaut						1			
Limoges	0190010h	Brive la gaillarde	Georges Cabanis						1			
	0870015u	Limoges	Gay-Lussac	1		1						
	0870056n	Limoges	Turgot				1					
	0870016v	Limoges	Léonard Limosin					1				
	0190032g	Tulle	Edmond Perrier			1						
Lyon	0010013j	Bourg en bresse	Lalande	1		1						
	0690037r	Lyon 1e	La Martinière Diderot									1
	0690128p	Lyon 5e	Edouard Branly						1			
	0690026d	Lyon 6e	Du Parc	3	×	3		3				
	0690038s	Lyon 9e	La Martinière Duchère								1	
	0692866r	Lyon 8e	La Martinière Monplaisir	2	×	3	2	1				
	0690082p	Lyon 9e	Jean Perrin	1	×	1						
	0420041s	Saint-Étienne	Claude Fauriel	2	×	2		1				
0420046x	Saint-Étienne	Etienne Mimard				1		1				
Martinique	9720003w	Fort de France	Bellevue	1		1						
	9720004x	Fort de France	Joseph Gaillard						1			
	9720825p	Ducos	Centre Sud					1				
Mayotte	9760127j	Mamoudzou	Bamana			1						
Montpellier	0300027s	Nîmes	Ernest Hemingway								1	

Académie	Étab	Ville	Nom	MP/SI	Option informatique	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
	0300002p	Ales	Jean-Baptiste Dumas						1			
Montpellier	0340038g	Montpellier	Joffre	2	×	3		1				
	0340042l	Montpellier	Jean Mermoz				1			1		
	0340076y	Sète	Irène Et Frédéric Joliot Curie						1			
	0300021k	Nimes	Alphonse Daudet	1		2						
	0300026r	Nimes	Dhuoda				1					
	0660010c	Perpignan	François Arago	1		1						
Nancy-metz	0880020u	Epinal	Claude Gellée	1								
	0570029x	Forbach	Jean Moulin	1								
	0570054z	Metz	Fabert	2	×	2						
	0572757m	Metz	Georges De La Tour					1				
	0573227y	Metz	Louis De Cormontaigne				1					
	0570058d	Metz	Louis Vincent						1			
	0540038y	Nancy	Henri Poincaré	2	×	2		2				
	0540042c	Nancy	Henri Loritz			2	1					
Nantes	0491966w	Angers	Henri Bergson	1		1						
	0490003m	Angers	Chevrollier				1					
	0720029r	Le mans	Montesquieu	1	×	2						
	0720033v	Le mans	Gabriel Touchard - Washington				1		1			
	0440021j	Nantes	Georges Clemenceau	3	×	3		2				
	0440029t	Nantes	Livet				2					
	0440069l	Saint nazaire	Aristide Briand			1			1			
Nice	0060030a	Nice	Massena	2	×	2		1				
	0060075z	Nice	Les Eucalyptus			1	2					
	0060014h	Cannes	Jules Ferry						1			
	0830053g	Toulon	Jules Dumont D'urville	1		2						
	0831616f	Toulon	Rouvière				1		1			
	0061642c	Valbonne	Lycée International	2	×	2						
Orléans-tours	0410002e	Blois	François-Philibert Dessaignes	1								
	0180005h	Bourges	Alain Fournier	1								
	0280007f	Chartres	Marceau	1		1						
	0450049j	Orleans	Pothier	3	×	2		1				
	0450051l	Orleans	Benjamin Franklin				1		1			

Académie	Étab	Ville	Nom	MP/SI	Option informatique	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
	0370035m	Tours	Descartes	3	×	2		1				
Orléans -tours	0371481r	Tours	Jacques De Vaucanson				1					
Paris	0750647w	Paris 3e	Turgot			1						
	0750672y	Paris 3 e	Duperré E.S.A.A.									1
	0750652b	Paris 4 e	Charlemagne	2	×	1						
	0750655e	Paris 5 e	Louis Le Grand	4	×	2						
	0750654d	Paris 5 e	Henri Iv	2	×	1		1				
	0750656f	Paris 5 e	Lavoisier			1						
	0750685h	Paris 6 e	Saint-Louis	5	×	5		3				
	0750660k	Paris 6 e	Fénelon	2	×	1		1				
	0750663n	Paris 8 e	Chaptal	3	×	2	1	2				
	0750667t	Paris 9 e	Condorcet	2	×	1						
	0750668u	Paris 9 e	Jacques Decour	1		2						
	0750676c	Paris 11 e	Dorian				1					
	0750675b	Paris 11 e	Voltaire				1					
	0750679f	Paris 12 e	Paul Valéry	1		1						
	0750685m	Paris 13 e	Pierre-Gilles De Gennes	1		2		1			1	
	0750691u	Paris 14 e	Raspail			1	2		1			
	0750693w	Paris 15 e	Buffon	1		1						
	0750699c	Paris 16 e	Janson De Sailly	4	×	3		2				
	0750700d	Paris 16 e	Jean-Baptiste Say			1	1	1				
	0750698b	Paris 16 e	Claude Bernard	1	×	1						
0750704h	Paris 17 e	Carnot			1							
0750705j	Paris 17 e	Honoré De Balzac			1							
Poitiers	0170028n	La rochelle	Jean Dautet	1		1						
	0170029p	La rochelle	Léonce Vieljeux						1			
	0860035w	Poitiers	Camille Guerin	2	×	1		2				
	0860037y	Poitiers	Louis Armand				1					
Reims	0510034k	Reims	Franklin Roosevelt	1		2	1					
	0510031g	Reims	Georges Clémenceau	2	×			1				
	0100022v	Troyes	Chrétien De Troyes	1		1						
	0100025y	Troyes	Lombards						1			
Rennes	0290007a	Brest	La Perouse Kérichen	2	×	1						
	0290012f	Brest	Vauban			1	1					
	0560025y	Lorient	Dupuy De Lome	1		1						

Académie	Étab	Ville	Nom	MP/SI	Option informatique	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
Rennes	0290069t	Quimper	Auguste Brizeux			1						
	0350710g	Rennes	René-François De Chateaubriand	3	×	2		3				
	0350029s	Rennes	Joliot-Curie			1	1					
	0220056s	Saint brieuc	François Rabelais	1		1						
	0220058u	Saint brieuc	Chaptal						1			
	0560051b	Vannes	Alain-René Lesage	1			1					
Réunion	9740001h	Saint denis	Leconte De Lisle	1		1						
	9740054r	Saint denis	Lislet Geoffroy				1					
	9740471u	Saint benoit	Amiral Bouvet						1			
	9740002j	Le tampon	Roland Garros			1		1				
Rouen	0270016w	Evreux	Aristide Briand			1						
	0760052u	Le havre	Francois 1er	1		1						
	0760058a	Le havre	Robert Schuman-Perret				1					
	0760090k	Rouen	Corneille	2	×	2		1				
	0760095r	Rouen	Blaise Pascal				1					
	0760110g	Notteville les rouen	Marcel Sembat						1			
Strasbourg	0680010s	Colmar	Blaise Pascal						1			
	0680031p	Mulhouse	Albert Schweitzer	2	×	1						
	0681768c	Mulhouse	Lavoisier							1		
	0670080y	Strasbourg	Jean-Baptiste Kléber	4	×	3						
	0670085d	Strasbourg	Louis Couffignal			1	2					
	0670084c	Strasbourg	Jean Rostand					1			1	
	0671509b	Haguenau	Alphonse Heinrich Nessel						1			
Toulouse	0120022j	Rodez	Ferdinand Foch	1								
	0310047h	Toulouse	Ozenne					1			1	
	0810004p	Albi	Louis Rascol						1			
	0810959c	Castres	Borde Basse	1								
	0810006s	Albi	Lapérouse			1						
	0820021c	Montauban	Antoine Bourdelle				1					
	0650025z	Tarbes	Théophile Gautier			1						
	0650027b	Tarbes	Jean Dupuy				1					
	0312289v	Saint Orens de Gameville	Pierre Paul Riquet						1			
	0310036w	Toulouse	Pierre De Fermat	3	×	2		2				
Toulouse	0310044e	Toulouse	Déodat De Severac			2	1					

Académie	Étab	Ville	Nom	MP/SI	Option informatique	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
	0310038y	Toulouse	Bellevue	1		2						
	0311323v	Toulouse	Rive Gauche									1
Versailles	0920136y	Clichy	Newton-Enrea				1					
	0952196w	Enghien les bains	Gustave Monod	1		1						
	0911251r	Evry	Parc Des Loges	1		1						
	0782539l	Mantes-la-jolie	Saint Exupery	1								
	0781512v	Montigny-le-Bretonneux	Descartes			1						
	0910727w	Massy	Parc De Vilgenis				1					
	0920142e	Neuilly sur seine	Louis Pasteur	2	×	2						
	0920134w	Boulogne-Billancourt	Jacques Prévert					1				
	0910626l	Orsay	Blaise Pascal	2		1						
	0911492c	Les Ulis	L'essouriau			1						
	0910620e	Corbeil Essonnes	Robert Doisneau						1			
	0950649p	Pontoise	Camille Pissarro	1								
	0920799u	Rueil Malmaison	Richelieu							1		
	0910627m	Savigny sur orge	Jean Baptiste Corot	1		1						
	0920145h	Sceaux	Lakanal	1		2		2				
	0782132u	Saint germain en laye	Jeanne D'albret	1		1						
	0951104j	Saint-Ouen l'aumône	Jean Perrin						1			
	0950641f	Argenteuil	Jean Jaures			1						
0920149m	Vanves	Michelet	1		2							
0782562l	Versailles	Hoche	2	×	2			2				
0782565p	Versailles	Jules Ferry					2		1			
Nouvelle calédonie	9830003l	Nouméa	Jules Garnier				1					
Polynésie française	9800023c	Pirae	De Taaone				1					

Classes de seconde année

Académie	Etab	Ville	Nom	MP	MP*	Option informatique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
Aix-marseille	0130002g	Aix En Provence	Paul Cézanne	1		×	1	1			1						

Académie	Etab	Ville	Nom	MP	MP*	Option informa- tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
	0130003h	Aix En Provence	Vauvenargues						1	1							
	0840003x	Avignon	Frédéric Mistral								1						
	0130040y	Marseille 1e	Thiers	1	2	✗	1	1				1	3				
	0130053m	Marseille 10e	Jean Perrin						1	1		1					
	0132733a	Marseille 13e	Antonin Artaud											1			
	0130051k	Marseille 5e	Marie Curie													1	
	0130160d	Salon De Provence	L'empéri				1										
Amiens	0800009a	Amiens	Louis Thuillier	1	1	✗	1	1			1		2	1			
	0600014p	Compiègne	Pierre D'ailly	1			1										
	0600020w	Nogent Sur Oise	Marie Curie						1								
	0020049t	Saint Quentin	Pierre De La Ramée				1										
Besançon	0900004r	Belfort	Raoul Follereau				1		1		1						
	0250007x	Besançon	Victor Hugo	1	1	✗	1	1			1		1				
	0250011b	Besançon	Jules Haag						1								
	0251994g	Montbéliard	Germaine Tillion											1			
Bordeaux	0640010n	Bayonne	René Cassin				1										
	0330021u	Bordeaux	Michel Montaigne	2	1	✗	1	1			1	1	2				
	0330028b	Bordeaux	Gustave Eiffel						1	1	1	1					
	0330023w	Bordeaux	Camille Jullian	1			1										
	0330021u	Talence	Alfred Kastler												1		
	0640055m	Pau	Louis Barthou	1			1	1			1		1				
	0640057p	Pau	Saint Cricq											1			
	0240024w	Périgueux	Bertran De Born				1										
Caen	0140013n	Caen	Malherbe	2	1	✗							2				
	0142059m	Caen	Victor Hugo				1	1			1						
	0142131r	Caen	Jules Dumont D'urville						1								
	0501828r	Cherbourg En Cotentin	Victor Grignard	1		✗											
Clermont- Ferrand	0630018c	Clermont Ferrand	Blaise Pascal	1	1	✗	1	1			1		1				
	0630021f	Clermont Ferrand	La Fayette	1								1		1			
Clermont- Ferrand	0030026m	Montluçon	Paul Constans						1								
	0630069h	Thiers	Jean Zay						1								
Corse	6200002h	Ajaccio	Laetitia Bonaparte						0,5		0,5						
Créteil	0930117x	Aubervilliers	Le Corbusier						1					1			
	0940580v	Cachan	Lycee Polyvalent							1				1			

Académie	Etab	Ville	Nom	MP	MP*	Option informa- tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
	0770920g	Champagne Sur Seine	La Fayette							1							
	0940113m	Champigny Sur Marne	Langevin-Wallon						1								
	0770927p	Fontainebleau	Francois 1er	1			1				1		1				
	0930830x	Le Raincy	Albert Schweitzer	1	1	×		1			1		1				
	0770930t	Meaux	Henri Moissan								1						
	0770931u	Meaux	Pierre De Coubertin						1					1			
	0770933w	Melun	Jacques Amyot	1			1										
	0930122c	Montreuil	Condorcet								1						
	0930125f	Saint Denis	Paul Eluard	1							1						
	0940120v	Saint Maur Des Fosses	Marcelin Berthelot	1	1	×	1	1			1	1	3				
	0940121w	Saint Maur Des Fosses	D'arsonval									1			1		
Dijon	0890003v	Auxerre	Jacques Amyot								1						
	0710012c	Chalon Sur Saone	Nicéphore Niepce						1								
	0710023p	Cluny	La Prat's						1								
	0210015c	Dijon	Carnot	2	1	×	1	1				1	1				
	0211033j	Dijon	Gustave Eiffel						1		1			1			
	0580753d	Nevers	Alain Colas														1
0580031u	Nevers	Jules Renard						1									
Grenoble	0740003b	Annecy	Louis Berthollet	1	1	×	1	1				1					
	0740006e	Argonay	Louis Lachenal						1								
	0730013t	Chambery	Vaugelas	1		×					1						
	0730016w	Chambery	Monge											1			
	0380027y	Grenoble	Champollion	2	1	×	1	1			1	1	2				
	0380033e	Grenoble	Vaucanson						1	1							
	0260035x	Valence	Camille Vernet	1			1				1						
	0380092u	Voiron	Ferdinand Buisson						1								
Guadeloupe	9711032v	Baie Mahault	Charles Coeffin						1								
	9710003b	Les Abymes	Baimbridge	1			1				1		1				
Guyane	9730196a	Remire Montjoly	Léon Gontran Damas							1							
Lille	0590011s	Armentieres	Gustave Eiffel						1	1							
	0620006v	Arras	Robespierre	1				1			1		1				
	0622949u	Boulogne Sur Mer	Mariette	1													
	0590063y	Douai	Albert Chatelet	1				1				1	1				
	0590071g	Dunkerque	Jean Bart	1				1			1						
	0590072h	Dunkerque	De L'europe						1								

Académie	Etab	Ville	Nom	MP	MP*	Option informa- tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
	0590119j	Lille	Faidherbe	2	1	✕	1	1				1	2				
	0590121l	Lille	César Baggio						1	1	1	1					
	0590122m	Lille	Valentine Labbé													1	
	0590214m	Tourcoing	Colbert											1			
	0590221v	Valenciennes	Henri Wallon	1	1	✕	1	1			1						
	0590223x	Valenciennes	Du Hainaut											1			
Limoges	0190010h	Brive La Gaillarde	Georges Cabanis											1			
	0190032g	Tulle	Edmond Perrier				1										
	0870015u	Limoges	Gay Lussac	1				1			1						
	0870056n	Limoges	Turgot						1								
	0870016v	Limoges	Léonard Limosin										1				
Lyon	0010013j	Bourg En Bresse	Lalande	1			1										
	0690037r	Lyon 1e	La Martinière Diderot														1
	0690038s	Lyon 9 E	La Martinière Duchere													1	
	0690128p	Lyon 5 E	Edouard Branly											1			
	0690026d	Lyon 6 E	Du Parc	1	2	✕	1	2			1	1	3				
	0692866r	Lyon 8 E	La Martinière Monplaisir	1	1	✕	1	1	1	1	1	1	1				
	0690082p	Lyon 9 E	Jean Perrin	1			1				1						
	0420041s	Saint Etienne	Claude Fauriel	1	1	✕	1	1					1				
	0420046x	Saint Etienne	Etienne Mimard						1		1			1			
Martinique	9720825p	Ducos	Centre Sud										1				
	9720003w	Fort-De-France	Bellevue	1			1				1						
	9720004x	Fort-De-France	Pointe Des Nègres											1			
Montpellier	0300002p	Ales	Jean Baptiste Dumas										1				
Montpellier	0340038g	Montpellier	Joffre	2	1	✕	1	1			1	1	1				
	0340042l	Montpellier	Jean Mermoz						1						1		
	0340076y	Sète	Irène Et Frédéric Joliot Curie											1			
	0300021k	Nimes	Alphonse Daudet	1			1				1						
	0300027s	Nimes	Ernest Hemingway														1
	0300026r	Nimes	Dhuoda						1								
Nancy-metz	0660010c	Perpignan	François Arago	1			1				1						
Nancy-metz	0880020u	Epinal	Claude Gellée	1													

Académie	Etab	Ville	Nom	MP	MP*	Option informa- tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
	0570029x	Forbach	Jean Moulin	1													
	0570054z	Metz	Fabert	1	1	×	1	1				1					
	0572757m	Metz	Georges De La Tour										1				
	0573227y	Metz	Louis De Cormontaigne						1		1						
	0570058d	Metz	Louis Vincent											1			
	0540038y	Nancy	Henri Poincaré	1	1	×	1	1			1		2				
	0540042c	Nancy	Henri Loritz							1	1	1					
Nantes	0491966w	Angers	Henri Bergson	1			1				1						
	0490003m	Angers	Chevrollier						1								
	0720029r	Le Mans	Montesquieu	1		×		1				1					
	0720033v	Le Mans	Gabriel Touchard- Washington							1							1
	0440021j	Nantes	Georges Clemenceau	1	1	×	1	1			2	1	2				
	0440029t	Nantes	Livet						1	1							
	0440069l	Saint-Nazaire	Aristide Briand				1										1
Nice	0060030a	Nice	Massena	1	1	×	1	1			1		1				
	0060075z	Nice	Les Eucalyptus						1	1	1						
	0060014h	Cannes	Jules Ferry														1
	0830053g	Toulon	Jules Dumont D'urville	1			1	1				1					
	0830056k	Toulon	Rouvière						1								1
	0061642c	Valbonne	Lycée International	2		×	1					1					
Orléans-tours	0410002e	Blois	François Philibert Dessaignes	1													
	0180005h	Bourges	Alain Fournier	1													
	0280007f	Chartres	Marceau	1			1										
Orléans-tours	0450049j	Orleans	Pothier	2	1	×	1	1			1	1	1				
	0450051l	Orleans	Benjamin Franklin						1								1
	0370035m	Tours	Descartes	2	1	×	1	1			1	1	1				
	0371418r	Tours	Jacques De Vaucanson						1	1							
Paris	0750647w	Paris 3e	Turgot				1										
	0750672y	Paris 3e	Duperré E.S.A.A.														1
	0750652b	Paris 4e	Charlemagne	1	1	×	1	1									

Académie	Etab	Ville	Nom	MP	MP*	Option informa- tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
	0750655e	Paris 5e	Louis Le Grand	1	4	✗		3				1					
	0750654d	Paris 5e	Henri Iv	1	1			1					1				
	0750656f	Paris 5e	Lavoisier				1										
	0750685h	Paris 5e	Saint-Louis	2	2	✗	2	2			2	3	3				
	0750660k	Paris 6e	Fénelon	1	1	✗		1					1				
	0750663n	Paris 8e	Chaptal	1	1	✗	1	1		1	1	1	2				
	0750667t	Paris 9e	Condorcet	1	1	✗	1					1					
	0750668u	Paris 9e	Jacques Decour	1				1			1	1					
	0750676c	Paris 11e	Dorian						1								
	0750675b	Paris 11e	Voltaire						1								
	0750679f	Paris 12e	Paul Valéry	1							1						
	0750685m	Paris 13e	Pierre Gilles De Gennes	1			1				1		1			1	
	0750691u	Paris 14e	Raspail						1	1	1			1			
	0750693w	Paris 15e	Buffon		1			1			1						
	0750699c	Paris 16e	Janson De Sailly	2	2	✗	1	2			1	1	2				
	0750700d	Paris 16e	Jean-Baptiste Say							1		1	1				
	0750698b	Paris 16e	Claude Bernard	1		✗					1	1					
	0750704h	Paris 17e	Carnot				1										
	0750705j	Paris 17e	Honoré De Balzac				1										
Poitiers	0170028n	La rochelle	Jean Dautet	1							1						
	0170029p	La rochelle	Léonce Vieljeux											1			
	0860035w	Poitiers	Camille Guérin	1	1	✗		1				1	2				
	0860037y	Poitiers	Nelson Mandela						1								
Reims	0510034k	Reims	Franklin Roosevelt				1	1	1		1	1					
	0510031g	Reims	Georges Clémenceau	2	1	✗							1				
Reims	0100022v	Troyes	Chrétien De Troyes	1			1				1						
	0100025y	Troyes	Lombards											1			
Rennes	0290007a	Brest	La Perouse Kérichen	1	1	✗	1	1									
	0290012f	Brest	Vauban						1		1						
	0560025y	Lorient	Dupuy De Lome	1			1				1						
	0290069t	Quimper	Auguste Brizeux				1				1						

Académie	Etab	Ville	Nom	MP	MP*	Option informa- tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
	0350710g	Rennes	François René De Chateaubriand	2	1	×	1	1			1	1	3				
	0350029s	Rennes	Joliot-Curie						1		1						
	0220056s	Saint brieuc	François Rabelais	1			1				1						
	0220058u	Saint brieuc	Chaptal											1			
	0560051b	Vannes	Alain René Lesage	1					1								
Réunion	9740001h	Saint denis	Leconte De Lisle	1			1					1					
	9740002j	Le tampon	Roland Garros								1		1				
	9740054r	Saint denis	Lislet Geoffroy						1								
	9740471u	Saint benoit	Amiral Pierre Bouvet											1			
	0270016w	Evreux	Aristide Briand				1				1						
	0760052u	Le havre	Francois 1er	1			1										
	0760058a	Le havre	Schuman Perret						1								
Rouen	0760090k	Rouen	Pierre Corneille	1	1	×	1	1				1	1				
	0760095r	Rouen	Blaise Pascal						1								
	0760110g	Notteville les rouen	Marcel Sembat											1			
	0680010s	Colmar	Blaise Pascal											1			
	0671509b	Haguenau	Alphonse Heinrich Nessel											1			
Strasbourg	0680031p	Mulhouse	Albert Schweitzer	1	1	×		1			1						
	0681768c	Mulhouse	Lavoisier												1		
	0670080y	Strasbourg	Jean-Baptiste Kléber	3	1	×	1	1			2	1					
	0670085d	Strasbourg	Louis Couffignal						1	1		1					
	0670084c	Strasbourg	Jean Rostand										1			1	
Toulouse	0120022j	Rodez	Ferdinand Foch	1													
	0810004p	Albi	Louis Rascol											1			
	0810006s	Albi	Lapérouse				1				1						
	0810959c	Castres	Borde Basse	1													
	0650025z	Tarbes	Théophile Gautier				1										
	0820021c	Montauban	Antoine Bourdelle						1								
	0650027b	Tarbes	Jean Dupuy						1								
	0312289v	Saint orens de gameville	Pierre Paul Riquet											1			
	0310036w	Toulouse	Pierre De Fermat	2	1	×	1	1				1	2				

Académie	Etab	Ville	Nom	MP	MP*	Option informa- tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
	0310044e	Toulouse	Déodat De Severac				1			1		1					
	0310038y	Toulouse	Bellevue	1				1			1						
	0310047h	Toulouse	Ozenne										1			1	
	0311323v	Toulouse	Rive Gauche														1
Versailles	0781512v	Montigny le bx	Descartes				1										
	0920136y	Clichy	Newton-Enrea						1								
	0950644j	Enghien les bains	Gustave Monod	1			1										
	0911251r	Evry	Parc Des Loges	1							1						
	0910620e	Corbeil	Robert Doisneau											1			
	0782539l	Mantes la jolie	Saint Exupery	1													
	0910727w	Massy	Parc De Vilgenis						1								
	0911492c	Les ulis	L'essouriau								1						
	0920142e	Neuilly sur seine	Louis Pasteur	1	1	×	1	1			1						
	0910626l	Orsay	Blaise Pascal		1			1			1						
	0950649p	Pontoise	Camille Pissarro	1													
	0950641f	Argenteuil	Jean Jaures								1						
	0920799u	Rueil malmaison	Richelieu											1			
	0910627m	Savigny sur orge	Jean Baptiste Corot	1				1									
	0920145h	Sceaux	Lakanal	1			1	1				1	2				
	0782132u	Saint germain en laye	Jeanne D'albret	1			1				1						
0951104j	Saint ouen l'aumone	Jean Perrin												1			
0920134w	Boulogne billancourt	Jacques Prévert										1					
Versailles	0920149m	Vanves	Michelet	1				1			1						
	0782562l	Versailles	Hoche	1	1	×	1	1				1	2				
	0782565p	Versailles	Jules Ferry						1	1	1			1			
Nouvelle calédonie	9830003l	Noumea	Jules Garnier						1		1						
Polynésie française	9800023c	Pirae	De Taaone						1								

Académie	Etab	Ville	Nom	MP	MP*	Option informa- tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
----------	------	-------	-----	----	-----	-----------------------------	----	-----	----	-----	-----	------	-------	-----	-----	----	--------------------

CPGE de la voie TSI en 3 ans pour bacheliers professionnels

Académie	Étab	Ville	Nom			
				1re année	2e année	3e année
Dijon	0710054y	Montceau les mines	Henri Parriat	1	1	1
Grenoble	0730016w	Chambéry	Monge	1	1	1

CPGE ATS ingénierie industrielle - preparation en 1 an

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions
Aix-Marseille	0130049h	Marseille 7e	Rue Du Rempart	1
	0840005z	Avignon	Philippe De Girard	1
Amiens	0600020w	Nogent sur Oise	Marie Curie	1
Bordeaux	0330028b	Bordeaux	Gustave Eiffel	1
Caen	0142131r	Caen	Jules Dumont D'urville	1*
Clermont-Ferrand	0630021f	Clermont-Ferrand	La Fayette	1
Créteil	0770920g	Champagne sur seine	La Fayette	1
	0930125f	Saint-Denis	Paul Eluard	1
Dijon	0211033j	Dijon	Gustave Eiffel	1
Grenoble	0381603l	Grenoble	André Argouges	1
	0261505v	Valence	Algoud-Laffemas	1
Lille	0590121l	Lille	César Baggio	1
Lyon	0690128p	Lyon 5e	Edouard Branly	1
Montpellier	0340011c	Béziers	Jean Moulin	1
Nancy-metz	0880021v	Epinal	Pierre Mendes France	1
Nantes	0440029t	Nantes	Livet	1
	0720033v	Le mans	Gabriel Touchard-Washington	1
Nice	0060014h	Cannes	Jules Ferry	1

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions
Paris	0750712s	Paris 19e	Diderot	1
	0750713t	Paris 19e	Jacquard	1
Poitiers	0170029p	La rochelle	Léonce Vieljeux	1
Reims	0511565z	Reims	Arago	1
Rennes	0350029s	Rennes	Joliot Curie	1
	0220023f	Lannion	Félix Le Dantec	1
	0290071v	Quimper	Yves Thepot	1
Réunion	9740002j	Le tampon	Roland Garros	1
Rouen	0760095r	Rouen	Blaise Pascal	1
Strasbourg	0680034t	Mulhouse	Louis Armand	1
Toulouse	0810004p	Albi	Louis Rascol	1
	0310044e	Toulouse	Déodat De Severac	1
Versailles	0950641f	Argenteuil	Jean Jaures	1
	0920136y	Clichy	Newton-Enrea	1
	0782565p	Versailles	Jules Ferry	1
	0910620e	Corbeil Essonne	Robert Doisneau	1
Nouvelle Calédonie	9830003l	Nouméa	Jules Garnier	1

*ATS mixte ingénierie industrielle et génie civil en réseau avec le lycée Laplace à Caen et l'institut privé Lemonnier à Caen

CPGE ATS métiers de la chimie - préparation en 1 an

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions
Lille	0595809u	Valenciennes	De L'escaut	1
Lyon	0690037r	Lyon 1e	La Martinière Diderot	1
Paris	0750685m	Paris 13e	Pierre-Gilles De Gennes	1

cpge ats biologie - préparation en 1 an

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions
Paris	0750685m	Paris 13e	Pierre-Gilles De Gennes	1
Versailles	0921156g	Gennevilliers	Galilée	1

CPGE ATS génie civil - préparation en 1 an

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions
Bordeaux	0640001d	Anglet	Cantau	1
Caen	0142131r	Caen	Jules Dumont d'urville	1*
Lille	0595786u	Lomme	Jean prouvé	1
Nancy-Metz	0542262r	Laxou	Héré	1

*ATS mixte ingénierie industrielle et génie civil en réseau avec le lycée Laplace à Caen et l'institut privé Lemonnier à Caen

CPGE ATS métiers de l'horticulture et du paysage - préparation en 1 an

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions
Créteil	0931779d	Montreuil	Métiers De L'horticulture Et Du Paysage	1

CPGE de la filière économique et commerciale**Classes de première année**

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
Aix-Marseille	0130002g	Aix En Provence	Paul Cézanne	1					
	0050006e	Gap	Dominique Villars		1				
	0130040y	Marseille 1e	Thiers	1					
	0130039x	Marseille 1e	Saint Charles		1				
	0130053m	Marseille 10 E	Jean Perrin				1	1	1
	0130048g	Marseille 15 E	Saint Exupéry	1					
Amiens	0800009a	Amiens	Louis Thuillier	1			1		
	0800010b	Amiens	Madeleine Michelis		1				
	0600040t	Noyon	Jean Calvin		1				
Besançon	0900003p	Belfort	Gustave Courbet		1				
Besançon	0250010a	Besançon	Louis Pergaud	1			1		1

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
Bordeaux	0640010n	Bayonne	René Cassin		1				
	0330021u	Bordeaux	Michel Montaigne	2	1				
	0330029c	Bordeaux	Nicolas Brémontier				1		
	0330028b	Bordeaux	Gustave Eiffel					1	1
	0640055m	Pau	Louis Barthou	1					
Caen	0140013n	Caen	Malherbe	1					
	0142107p	Caen	Charles De Gaulle		1				
	0141796b	Hérouville Saint Clair	Salvador Allende				1		
	0500065z	Saint-Lô	Le Verrier		1				
Clermont-Ferrand	0630018c	Clermont Ferrand	Blaise Pascal	1	1				
	0630020e	Clermont Ferrand	Sidoine Apollinaire				1		
	0030025l	Montluçon	Madame De Staël		1				
Créteil	0931613y	Bobigny	Louise Michel						1
	0941347d	Fontenay Sous-Bois	Pablo Picasso				1		
	0930830x	Le Raincy	Albert Schweitzer	1					
	0931585t	Livry Gargan	André Boulloche					1	1
	0930123d	Noisy Le Sec	Olympe De Gouge		1				
	0770926n	Fontainebleau	François Couperin		1				
	0770930t	Meaux	Henri Moissan		1		1		
	0770933w	Melun	Jacques Amyot	1					
	0772737g	Sourdun	Internat D'excellence		1				
	0940580v	Cachan	Lycée Polyvalent					1	
	0940120v	Saint Maur Des Fosses	Marcelin Berthelot	1	1				
0940124z	Vincennes	Hector Berlioz		1					
Dijon	0710011b	Chalon Sur Saone	Pontus De Tyard	1					
	0210015c	Dijon	Carnot	1	1				
	0211033j	Dijon	Gustave Eiffel					1	1
	0210019g	Dijon	Le Castel				1		

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
Grenoble	0740003b	Annecy	Claude Louis Berthollet	1	1				
	0380027y	Grenoble	Champollion	1	1				
	0380029a	Grenoble	Les Eaux Claires				1		
	0260035x	Valence	Camille Vernet	1	1				
Guadeloupe	9710003b	Les Abymes	Baimbridge	1			1		
	9710002a	Basse Terre	Gerville Réache		1				
Lille	0620007w	Arras	Gambetta Carnot		1				
	0590258k	Lille	Gaston Berger	1	1		1		1
	0590119j	Lille	Faidherbe	1					
	0590071g	Dunkerque	Jean Bart		1				
Limoges	0870015u	Limoges	Gay Lussac	1					
Lyon	0010014k	Bourg En Bresse	Edgar Quinet		1				
	0690023a	Lyon 2 E	Ampère	2	1				
	0690028f	Lyon 5 E	De Saint Just	1	1				
	0690026d	Lyon 6 E	Du Parc	2					
	0690032k	Lyon 2 E	Juliette Recamier					1	1
	0690038s	Lyon 9 E	La Martinière Duchere				1		
	0693478f	Saint Priest	Condorcet				1		
	0690097f	Villefranche Sur Saône	Claude Bernard				1		
	0420041s	St Etienne	Claude Fauriel	1	1				
Martinique	9720003w	Fort De France	Bellevue		1				
	9720350y	La Trinité	Frantz Fanon				1		
Montpellier	0340038g	Montpellier	Joffre	1					
	0340042l	Montpellier	Jean Mermoz					1	1
	0340040j	Montpellier	Jules Guesde				1		
	0300021k	Nimes	Alphonse Daudet		1				
Nancy-Metz	0570054z	Metz	Fabert	1					
	0572757m	Metz	Georges De La Tour		1				

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
	0540040a	Nancy	Frédéric Chopin				1		
	0540038y	Nancy	Henri Poincaré	1	1				
Nantes	0491966w	Angers	Henri Bergson	1					
	0490003m	Angers	Chevrollier				1		
	0490002l	Angers	Joachim Du Bellay		1				
	0720033v	Le Mans	Gabriel Touchard Washington	1					
	0440021j	Nantes	Georges Clemenceau	1					
	0442765s	Nantes	Nelson Mandela		1				
	0441993c	Nantes	Carcouet					1	
Nice	0060030a	Nice	Massena	2					
	0060033d	Nice	Honoré D'estienne D'orves				1		
	0830053g	Toulon	Jules Dumont D'urville	1	1				
	0061642c	Valbonne	Lycée International		1				
Orléans-Tours	0450782f	Orléans	Voltaire		1		1		
	0450049j	Orléans	Pothier	1					
	0370035m	Tours	Descartes	1					
Paris	0750647w	Paris 3 E	Turgot				1	1	1
	0750654d	Paris 5 E	Henri Iv	1		1			
	0750655e	Paris 5 E	Louis Le Grand	1					
	0750656f	Paris 5 E	Lavoisier	1					
	0750657g	Paris 6 E	Montaigne	1	1				
	0750685h	Paris 6 E	Saint-Louis	1					
	0750663n	Paris 8 E	Chaptal	1					
	0750668u	Paris 9 E	Jacques Decour	1					
	0750679f	Paris 12 E	Paul Valery	1					
	0750683k	Paris 13 E	Claude Monet		1				
0750682j	Paris 13 E	Rodin		1					

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
	0750699c	Paris 16 E	Janson de Sailly	2	1				
	0750698b	Paris 16 E	Claude Bernard	1					
	0750704h	Paris 17 E	Carnot	2	2				
	0750707l	Paris 17 E	Ecole Nationale De Commerce Bessières		1		1	1	1
Paris	0750714u	Paris 20 E	Hélène Boucher	1					
Poitiers	0171628c	La Rochelle	Université		1				
	0791062a	Niort	Venise Verte				1		
Poitiers	0860035w	Poitiers	Camille Guérin	1					
	0860038z	Poitiers	Aliénor D'aquitaine		1				
	0510034k	Reims	Franklin Roosevelt	1			1		
Reims	0510031g	Reims	Georges Clemenceau		1				
	0100023w	Troyes	Marie De Champagne		1				
	0220056s	Saint Briec	François Rabelais		1				
	0290007a	Brest	La Perouse Kerichen	1	1				
	0290013g	Brest	Jules Lesven				1		
	0560025y	Lorient	Dupuy De Lome	1					
Rennes	0350710g	Rennes	François René De Chateaubriand	1	1				
	0352009u	Rennes	Victor et Hélène Basch						1
	0561733e	Lorient	Universite Bretagne Sud					1	
	0561736h	Vannes	Universite Bretagne Sud					1	
Réunion	9741046u	Saint denis	Bellepierre	1	1		1		
	0760052u	Le havre	François 1er	1				1	
Rouen	0760090k	Rouen	Pierre Corneille	1					
	0760096s	Rouen	Gustave Flaubert		1				

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
	0760109f	Sotheville les rouen	Les Bruyeres				1		
Strasbourg	0680032r	Mulhouse	Michel De Montaigne	1	1				
	0670080y	Strasbourg	Jean-Baptiste Kleber	2	1				
	0670081z	Strasbourg	Pontonniers	1					
	0670086e	Strasbourg	René Cassin				2	1	1
Toulouse	0460007h	Cahors	Clément Marot		1				
	0810005r	Albi	Bellevue	1					
	0650025z	Tarbes	Théophile Gautier		1				
Toulouse	0310047h	Toulouse	Ozenne	1	1		1	1	1
	0310036w	Toulouse	Pierre De Fermat	2					
Versailles	0920130s	Antony	Descartes	1					
	0951399e	Cergy	Alfred Kastler	1	1		1		
	0782539l	Mantes la jolie	Saint Exupéry		1				
	0911072w	Massy	Parc De Vilgenis		1		1		
	0920143f	Neuilly sur seine	La Folie Saint James		1				
	0950650r	Sarcelles	Jean-Jacques Rousseau		1				
	0910627m	Savigny sur orge	Jean-Baptiste Corot		1				
	0920145h	Sceaux	Lakanal	1					
	0920146j	Sceaux	Marie Curie					1	1
	0920801w	St cloud	Alexandre Dumas	1	1				
	0782132u	St germain en laye	Jeanne d'Albret	1					
	0920149m	Vanves	Michelet	1			1		
	0782562l	Versailles	Hoche	1	1				
	0782567s	Versailles	Marie Curie						1
0782563m	Versailles	La Bruyère	1						
Polynésie Française	9840002e	Papeete	Paul Gauguin		1				
	9840386x	Papara	Tuianu Le Gayic				1		

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
Nouvelle Calédonie	9830557n	Dumbea	Grand Nouméa		1		1		

CPGE de la filière économique et commerciale

Classes de seconde année

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
Aix-Marseille	0130002g	Aix En Provence	Paul Cézanne	1					
	0050006e	Gap	Dominique Villars		1				
	0130040y	Marseille 1 E	Thiers	1					
	0130039x	Marseille 1 E	Saint Charles		1				
Aix-Marseille	0130053m	Marseille 10 E	Jean Perrin				1	1	1
	0130048g	Marseille 15 E	Saint Exupéry	1					
Amiens	0800009a	Amiens	Louis Thuillier	1			1		
	0800010b	Amiens	Madeleine Michelis		1				
	0600040t	Noyon	Jean Calvin		1				
Besançon	0900003p	Belfort	Gustave Courbet		1				
	0250010a	Besançon	Louis Pergaud	1			1		1
Bordeaux	0640010n	Bayonne	René Cassin		1				
	0330021u	Bordeaux	Michel Montaigne	2	1				
	0330028b	Bordeaux	Gustave Eiffel					1	1
	0330029c	Bordeaux	Nicolas Bremontier				1		
Caen	0640055m	Pau	Louis Barthou	1					
	0140013n	Caen	Malherbe	1					
	0142107p	Caen	Charles De Gaulle		1				
	0141796b	Herouville Saint Clair	Salvador Allende				1		
	0500065z	Saint-Lô	Le Verrier		1				
	0630018c	Clermont Ferrand	Blaise Pascal	1	1				

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
Clermont-Ferrand	0630020e	Clermont Ferrand	Sidoine Apollinaire				1		
	0030025l	Montluçon	Madame de Stael		1				
Créteil	0931613y	Bobigny	Louise Michel						1
	0941347d	Fontenay Sous-Bois	Pablo Picasso				1		
	0930830x	Le Raincy	Albert Schweitzer	1					
	0931585t	Livrygargan	André Boulloche					1	1
	0930123d	Noisy Le Sec	Olympe de Gouge		1				
	0770930t	Meaux	Henri Moissan		1		1		
	0770926n	Fontainebleau	François Couperin		1				
	0770933w	Melun	Jacques Amyot	1					
	0772737g	Sourdun	Internat D'excellence		1				
	0940580v	Cachan	Lycée Polyvalent					1	
	0940120v	Saint Maur Des Fosses	Marcelin Berthelot	1	1				
0940124z	Vincennes	Hector Berlioz		1					
Dijon	0710011b	Chalon Sur Saône	Pontus De Tyard	1					
	0210015c	Dijon	Carnot	1	1				
	0211033j	Dijon	Gustave Eiffel					1	1
	0210019g	Dijon	Le Castel				1		
Grenoble	0740003b	Annecy	Louis Berthollet	1	1				
	0380027y	Grenoble	Champollion	1	1				
	0380029a	Grenoble	Eaux Claires				1		
	0260035x	Valence	Camille Vernet	1	1				
Guadeloupe	9710003b	Les Abymes	Baimbridge	1			1		
	9710002a	Basse Terre	Gerville Reache		1				
Lille	0620007w	Arras	Gambetta Carnot		1				
	0590071g	Dunkerque	Jean Bart		1				
	0590258k	Lille	Gaston Berger	1	1		1		1
	0590119j	Lille	Faidherbe	1					
Limoges	0870015u	Limoges	Gay Lussac	1					
Lyon	0010014k	Bourg En Bresse	Edgar Quinet		1				
	0690023a	Lyon 02	Ampere	2	1				

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
	0690028f	Lyon 05	De Saint Just	1	1				
	0690026d	Lyon 06	Du Parc	2					
	0690032k	Lyon 02	Juliette Recamier					1	1
	0690038s	Lyon 9	Martiniere Duchere				1		
	0693478f	Saint Priest	Condorcet				1		
	0690097f	Villefranche Sur Saone	Claude Bernard				1		
	0420041s	Saint Etienne	Claude Fauriel	1	1				
Martinique	9720003w	Fort De France	Bellevue		1				
	9720350y	La Trinité	Frantz Fanon				1		
Montpellier	0340038g	Montpellier	Joffre	1					
	0340042l	Montpellier	Jean Mermoz					1	1
	0340040j	Montpellier	Jules Guesde				1		
	0300021k	Nimes	Alphonse Daudet		1				
Nancy-Metz	0570054z	Metz	Fabert	1					
	0572757m	Metz	Georges De La Tour		1				
	0540038y	Nancy	Henri Poincare	1	1				
	0540040a	Nancy	Frédéric Chopin				1		
Nantes	0491966w	Angers	Henri Bergson	1					
	0490003m	Angers	Chevrollier				1		
	0490002l	Angers	Joachim Du Bellay		1				
	0720033v	Le Mans	Gabriel Touchard Washington	1					
	0440021j	Nantes	Georges Clemenceau	1					
	0442765s	Nantes	Nelson Mandela		1				
	0441993c	Nantes	Carcouet					1	
Nice	0060030a	Nice	Massena	2					
	0060037h	Nice	Honoré D'estienne D'orves				1		
	0830053g	Toulon	Jules Dumont D'urville	1	1				
	0061642c	Valbonne	Lycée International		1				
Orléans-Tours	0450782f	Orleans	Voltaire		1		1		

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
	0450049j	Orleans	Pothier	1					
	0370035m	Tours	Descartes	1					
Paris	0750647w	Paris 3e	Turgot				1	1	1
	0750654d	Paris 5 E	Henri Iv	1		1			
	0750655e	Paris 5 E	Louis Le Grand	1					
	0750656f	Paris 5 E	Lavoisier	1					
	0750657g	Paris 6 E	Montaigne	1	1				
	0750685h	Paris 6 E	Saint-Louis	1					
	0750663n	Paris 8 E	Chaptal	1					
	0750668u	Paris 9 E	Jacques Decour	1					
	0750679f	Paris 12 E	Paul Valery	1					
	0750683k	Paris 13 E	Claude Monet		1				
	0750682j	Paris 13 E	Rodin		1				
	0750699c	Paris 16 E	Janson De Sailly	2	1				
	0750698b	Paris 16 E	Claude Bernard	1					
	0750704h	Paris 17 E	Carnot	2	2				
Paris	0750707l	Paris 17 E	Ecole Nationale De Commerce Bessieres		1		1	1	1
	0750714u	Paris 20 E	Hélène Boucher	1					
Poitiers	0791062a	Niort	La Venise Verte				1		
	0860035w	Poitiers	Camille Guerin	1					
	0860038z	Poitiers	Aliénor D'aquitaine		1				
	0171628c	La Rochelle	Université		1				
Reims	0510034k	Reims	Franklin Roosevelt	1			1		
	0510031g	Reims	Georges Clemenceau		1				
	0100023w	Troyes	Marie De Champagne		1				
Rennes	0220056s	Saint Briec	François Rabelais		1				
	0290007a	Brest	La Perouse Kérichen	1	1				
	0290013g	Brest	Jules Lesven				1		
	0560025y	Lorient	Dupuy De Lome	1					
	0561733e	Lorient	Université Bretagne Sud					1	

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
	0561736h	Vannes	Université Bretagne Sud					1	
	0350710g	Rennes	Chateaubriand	1	1				
	0352009u	Rennes	Victor Et Hélène Basch						1
Réunion	9741046u	Saint Denis	Bellepierre	1	1		1		
Rouen	0760052u	Le Havre	Francois 1er	1				1	
	0760090k	Rouen	Pierre Corneille	1					
	0760096s	Rouen	Gustave Flaubert		1				
	0760109f	Notteville Les Rouen	Les Bruyeres				1		
Strasbourg	0680032r	Mulhouse	Michel De Montaigne	1	1				
	0670080y	Strasbourg	Jean-Baptiste Kleber	2	1				
	0670081z	Strasbourg	Les Pontonniers	1					
	0670086e	Strasbourg	René Cassin				2	1	1
Toulouse	0460007h	Cahors	Clément Marot		1				
	0810005r	Albi	Bellevue	1					
	0650025z	Tarbes	Théophile Gautier		1				
	0310047h	Toulouse	Ozenne	1	1		1	1	1
	0310036w	Toulouse	Pierre De Fermat	2					
Versailles	0920130s	Antony	Descartes	1					
	0951399e	Cergy	Alfred Kastler	1	1		1		
	0782539l	Mantes La Jolie	Saint Exupery		1				
	0911072w	Massy	Parc De Vilgenis		1		1		
	0920143f	Neuilly Sur Seine	La Folie Saint James		1				
	0950650r	Sarcelles	Jean-Jacques Rousseau		1				
	0910627m	Savigny Sur Orge	Jean-Baptiste Corot		1				
	0920145h	Sceaux	Lakanal	1					
	0920146j	Sceaux	Marie Curie					1	1
	0920801w	Saint Cloud	Alexandre Dumas	1	1				
	0782132u	Saint Germain En Laye	Jeanne D'albret	1					
	0920149m	Vanves	Michelet	1			1		
	0782562l	Versailles	Hoche	1	1				
	0782563m	Versailles	La Bruyere	1					
	0782567s	Versailles	Marie Curie						1

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
Polynésie	9840002e	Papeete	Paul Gauguin		1				
	9840386x	Papara	Tuianu Le Gayic				1		
Nouvelle Calédonie	9830557n	Dumbea	Grand Noumea		1		1		

CPGE de la filière économique et commerciale en 3 ans pour bacheliers professionnels

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Technologique		
				1re Année	2e Année	3e Année
Aix-Marseille	0130053m	Marseille 10ème	Jean Perrin	1	1	1

CPGE ATS économie-gestion - préparation en 1 an

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions
Aix-Marseille	0130053m	Marseille 10e	Jean Perrin	1
Bordeaux	0330029c	Bordeaux	Nicolas Brémontier	1
Dijon	0210017e	Dijon	Montchapet	1
Lille	0590258k	Lille	Gaston Berger	1
Lyon	0690038s	Lyon 9e	La Martinière Duchère	1
Montpellier	0340040j	Montpellier	Jules Guesde	1
Nice	0060001u	Antibes	Jacques Audiberti	1
Paris	0750707l	Paris 17e	Ecole Nationale De Commerce Bessieres	1
	0753268v	Paris 13e	Jean Lurçat	1
Poitiers	0860038z	Poitiers	Aliénor D'aquitaine	1
Réunion	9741046u	Saint Denis	Bellepierre	1
Rouen	9760109f	Sotteville-Lès-Rouen	Les Bruyères	1
Strasbourg	0670086e	Strasbourg	René Cassin	1
Toulouse	0310047h	Toulouse	Ozenne	1
Versailles	0911072w	Massy	Parc De Vilgenis	1

CPGE de la filière économique et commerciale – voie professionnelle

Préparation en 1 an réservée aux bacheliers professionnels

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions
Poitiers	0791062a	Niort	La venise verte	1

CPGE de la filière littéraire

Classes de première année

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Remarques - Lettres
Aix-Marseille	0130002g	Aix En Provence	Paul Cézanne	1	
	0130040y	Marseille	Thiers 1er	1	Prépare A L'option Théâtre
	0840003x	Avignon	Frédéric Mistral	1	Prépare Aux Options Cinéma-Audiovisuel Et Théâtre
Amiens	0800009a	Amiens	Louis Thuillier	1	
	0600014p	Compiègne	Pierre D'ailly	1	
	0020048s	Saint Quentin	Henri Martin	1	Prépare Aux Options Cinéma-Audiovisuel Et Musique
Besançon	0250008y	Besançon	Louis Pasteur	1	
Bordeaux	0330021u	Bordeaux	Michel De Montaigne	2	Prépare A L'option Histoire Des Arts
	0330023w	Bordeaux	Camille Jullian	2	Prépare A L'option Théâtre
	0640055m	Pau	Louis Barthou	1	
	0240024w	Périgueux	Bertran De Born	1	
Caen	0140013n	Caen	Malherbe	2	Prépare A L'option Théâtre
	0500016w	Octeville	Jean-François Millet	1	Prépare A L'option Cinéma-Audiovisuel
Clermont-Ferrand	0630018c	Clermont Ferrand	Blaise Pascal	2	Prépare A L'option Cinéma-Audiovisuel
	0030025l	Montluçon	Madame De Stael	1	Prépare A L'option Musique
Corse	7200009x	Bastia	Giocante De Casabianca	1	
Créteil	0772229e	Meaux	Jean Vilar	1	Prépare A L'option Cinéma-Audiovisuel, Lettres Modernes Et Histoire-Géographie
	0930830x	Le Raincy	Albert Schweitzer	1	
	0941413a	Créteil	Léon Blum	1	Prépare Aux Options Cinéma-Audiovisuel Et Histoire Des Arts
	0940120v	Saint Maur Des Fosses	Marcelin Berthelot	1	
	0930126g	Saint Ouen	Auguste Blanqui	1	Prépare A L'option Histoire Des Arts
	0930121b	Montreuil	Jean Jaures	1	Option Théâtre
Dijon	0210015c	Dijon	Carnot	2	Prépare A L'option Sciences Sociales
Grenoble	0740003b	Annecy	Claude Louis Berthollet	1	Prépare A L'option Cinéma-Audiovisuel

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Remarques - Lettres
	0380027y	Grenoble	Champollion	2	
Guadeloupe	9710002a	Basse Terre	Gerville Reache	1	Latin, Lv2 Espagnol
Guyane	9730001n	Cayenne	Félix Eboue	1	
Lille	0624430d	Arras	Gambetta Carnot	1	Prépare A L'option Arts Plastiques
	0622949u	Boulogne Sur Mer	Mariette	1	Lettres Modernes, Histoire-Géographie, Anglais
	0590063y	Douai	Albert Chatelet	1	
	0590119j	Lille	Faidherbe	3	Prépare Aux Options : Théâtre, Cinéma-Audiovisuel
	0590222w	Valenciennes	Watteau	1	
Limoges	0870015u	Limoges	Gay Lussac	1	Théâtre, Anglais, Allemand, Espagnol, Italien
Lyon	0690027e	Lyon 6e	Edouard Herriot	3	Prépare Aux Options : Théâtre, Cinéma-Audiovisuel
	0690026d	Lyon 6e	Du Parc	2	Prépare A L'option Histoire Des Arts
	0420041s	St Etienne	Claude Fauriel	1	
Martinique	9720003w	Fort De France	Bellevue	1	
Montpellier	0340040j	Montpellier	Jules Guesde	1	Histoire-Géographie
	0340038g	Montpellier	Joffre	2	
	0300021k	Nimes	Alphonse Daudet	1	
Nancy-Metz	0572757m	Metz	Georges De La Tour	2	
	0540038y	Nancy	Henri Poincare	2	Prépare A L'option Cinéma - Audiovisuel
Nantes	0491966w	Angers	Henri Bergson	1	
	0720029r	Le Mans	Montesquieu	1	
	0440024m	Nantes	Gabriel Guist'hau	1	Prépare A L'option Théâtre
	0440021j	Nantes	Georges Clemenceau	1	Prépare A L'option Histoire Des Arts
Nice	0060030a	Nice	Massena	2	Arabe
	0060011e	Cannes	Carnot	1	Prépare Aux Options Théâtre, Cinéma Audiovisuel Et Arts Plastiques
Nice	0830053g	Toulon	Jules Dumont D'urville	2	
Orléans-Tours	0450049j	Orleans	Pothier	2	Prépare A L'option Théâtre
	0370035m	Tours	Descartes	1	
Paris	0750648x	Paris 3e	Victor Hugo	1	Prépare A L'option Théâtre
	0750654d	Paris 5e	Henri Iv	4	

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Remarques - Lettres
	0750655e	Paris 5e	Louis Le Grand	2	Prépare A L'option Cinéma-Audiovisuel
	0750660k	Paris 6e	Fenelon	3	Prépare Aux Options Musique Et Théâtre
	0750662m	Paris 7e	Victor Duruy	2	
	0750663n	Paris 8e	Chaptal	1	
	0750669v	Paris 9e	Jules Ferry	2	
	0750667t	Paris 9e	Condorcet	2	Prépare A L'option Arts Plastiques
	0750670w	Paris 9e	Lamartine	1	
	0750679f	Paris 12e	Paul Valery	1	Prépare A L'option Cinéma-Audiovisuel, Géographie, Latin, Grec Et L'option Cinéma-Audiovisuel De L'ENS Lyon
	0750683k	Paris 13e	Claude Monet	2	Prépare A L'option Théâtre
	0750703g	Paris 16e	Moliere	2	Prépare A L'option Théâtre
	0750699c	Paris 16e	Janson De Sailly	1	Prépare A L'option Histoire Des Arts
	0750705j	Paris 17e	Honoré De Balzac	1	
	0750714u	Paris 20e	Hélène Boucher	1	
Poitiers	0160002r	Angoulême	Guez De Balzac	1	Prépare A L'option Cinéma-Audiovisuel
	0860035w	Poitiers	Camille Guérin	1	Histoire-Géographie
Reims	0510032h	Reims	Jean Jaures	2	
Rennes	0220057t	Saint Briec	Ernest Renan	1	
	0290007a	Brest	La Perouse Kerichen	2	
	0290098z	Quimper	De Cornouaille	1	
	0350710g	Rennes	François-René De Chateaubriand	2	Prépare A L'option Cinéma-Audiovisuel
Réunion	9740001h	Saint Denis	Leconte De Lisle	1	Prépare A L'option Cinéma-Audiovisuel
Rouen	0760174b	Le Havre	Claude Monet	1	Classe Mixte A/L – B/L
	0760091l	Rouen	Jeanne D'arc	2	Prépare A L'option Cinéma - Audiovisuel
Strasbourg	0670079x	Strasbourg	Fustel De Coulanges	2	Prépare A L'option Histoire Des Arts
Toulouse	0310041b	Toulouse	Saint-Sernin	3	Prépare Aux Options Histoire Des Arts, Théâtre, Musique Et Cinéma Audiovisuel

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Remarques - Lettres
	0310036w	Toulouse	Pierre De Fermat	1	Prépare Aux Options Musique Et Théâtre
	0311323v	Toulouse	Rive Gauche	1	
Versailles	0952196w	Enghien Les Bains	Gustave Monod	1	Histoire-Géographie
	0782539l	Mantes La Jolie	Saint-Exupery	1	
	0920141d	Nanterre	Joliot Curie	1	Prépare A L'option Théâtre
	0910627m	Savigny Sur Orge	Jean-Baptiste Corot	1	
	0920145h	Sceaux	Lakanal	2	Prépare A L'option Théâtre
	0920802x	Sèvres	Jean Pierre Vernant	1	Prépare A L'option Cinéma – Audiovisuel - Anglais
	0782555d	St Germain En Laye	Jeanne D'albret	1	
	0920149m	Vanves	Michelet	1	Prépare A L'option Histoire Des Arts
	0782563m	Versailles	La Bruyere	2	
Nouvelle Calédonie	9830002k	Noumea	La Pérouse	1	

Lettres et Sciences Sociales - Classes de Première Année

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Remarques - Lettres et Sciences Sociales
Aix-Marseille	0130040y	Marseille 1e	Thiers	1	
Bordeaux	0330021u	Bordeaux	Michel De Montaigne	1	
Clermont Ferrand	0630077s	Clermont Ferrand	Ambroise Bruguière	1	
Créteil	0770933w	Melun	Jacques Amyot	1	
Dijon	0210015c	Dijon	Carnot	1	
Lille	0590119j	Lille	Faidherbe	1	
	0590063y	Douai	Albert Chatelet	1	
Lyon	0690026d	Lyon	Du Parc	1	
	0690028f	Lyon	Saint Just	1	
Montpellier	0300021k	Nîmes	Alphonse Daudet	1	
	0340009a	Beziers	Henri Iv	1	
Nantes	0440024m	Nantes	Gabriel Guist' Hau	1	
Orléans-Tours	0450049j	Orléans	Pothier	1	
Paris	0750654d	Paris 5e	Henri Iv	1	
	0750699c	Paris 16e	Janson de Sailly	1	
Réunion	9741046u	Saint Denis	Bellepierre	1	

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Remarques - Lettres et Sciences Sociales
Rouen	0760174b	Le Havre	Claude Monet	1	Classe Mixte B/L – A/L
Strasbourg	0670079x	Strasbourg	Fustel De Coulanges	1	
Toulouse	0310041b	Toulouse	Saint-Sernin	1	
Versailles	0920145h	Sceaux	Lakanal	1	

Lettres (Chartes) - Classes De Première Année

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions
Paris	0750654d	Paris 5e	Henri IV	1
Strasbourg	0670079x	Strasbourg	Fustel De Coulanges	1
Toulouse	0310036w	Toulouse	Pierre De Fermat	1

Classes De Seconde Année

1re Supérieure (Ulm)

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Enseignements Optionnels Autorisés (Ulm)	Remarques - 1re Sup (Ulm)
Aix-Marseille	0130040y	Marseille 1e	Thiers	1	Philosophie, Histoire, Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Théâtre, Italien,	
Bordeaux	0330021u	Bordeaux	Michel De Montaigne	2	Philosophie, Histoire, Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Espagnol, Histoire Des Arts, Option Chartes Dans Le Cadre De La Préparation Au Concours D'entrée A L'école Des Chartes – Section B	

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Enseignements Optionnels Autorisés (Ulm)	Remarques - 1re Sup (Ulm)
	0640055m	Pau	Louis Barthou	1	Lettres Modernes, Lettres Classiques, Allemand, Anglais, Espagnol, Histoire, Philosophie	
Caen	0140013n	Caen	Malherbe	1	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Théâtre	
Clermont-Ferrand	0630018c	Clermont Ferrand	Blaise Pascal	1	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Histoire, Géographie, Anglais, Allemand, Cinéma -Audiovisuel	Prépare Aux Options Ens Lyon Histoire Et Géographie, Anglais Et Cinéma Audiovisuel
Créteil	0940120v	Saint-Maur Desfosses	Marcelin Berthelot	1	Lettres Modernes, Histoire, Géographie, Anglais	
Dijon	0210015c	Dijon	Carnot	1	Philosophie, Lettres Classiques, Histoire, Géographie	Prépare A La Section B De L'ecole Nationale Des Chartes
Grenoble	0380027y	Grenoble	Champollion	1	Philosophie, Histoire, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais	
Guadeloupe	9710002a	Basse Terre	Gerville Reache	1	Lettres Modernes, Histoire, Géographie, Lv li Espagnol	
Lille	0590119j	Lille	Faidherbe	1	Philosophie, Histoire, Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Espagnol, Théâtre, Cinéma-Audiovisuel	Prépare A La Section B De L'école Nationale Des Chartes
Limoges	0870015u	Limoges	Gay Lussac	1	Lettres Classiques, Lettres Modernes, Histoire, Géographie, Philosophie, Anglais, Allemand, Espagnol, Italien	
Lyon	0690026d	Lyon 6e	Du Parc	1	Philosophie, Histoire, Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Espagnol, Histoire Des Arts	

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Enseignements Optionnels Autorisés (Ulm)	Remarques - 1re Sup (Ulm)
	0690027e	Lyon 6e	Edouard Herriot	1	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Théâtre, Option Chartes Dans Le Cadre De La Préparation Au Concours D'entrée A L'école Des Chartes – Section B	
Montpellier	0340038g	Montpellier	Joffre	1	Histoire, Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais	
	0300021k	Nimes	Alphonse Daudet	1	Lettres Modernes, Histoire, Géographie, Anglais, Espagnol, Allemand, Italien	Prépare A La Section B De L'ecole Nationale Des Chartes
Nancy-Metz	0540038y	Nancy	Henri Poincare	1	Lettres Classiques, Lettres Modernes, Histoire, Géographie, Anglais Cinéma-Audiovisuel	
Nantes	0440021j	Nantes	Georges Clemenceau	1	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Histoire, Géographie, Histoire Des Arts	
Nice	0060030a	Nice	Massena	1	Philosophie, Histoire, Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Arabe	
Orléans-Tours	0450049j	Orléans	Pothier	1	Lettres Classiques, Lettres Modernes, Histoire, Géographie, Théâtre	
Paris	0750654d	Paris 5e	Henri Iv	2	Philosophie, Histoire, Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Allemand	Prépare A La Section B De L'ecole Nationale Des Chartes
	0750655e	Paris 5e	Louis Le Grand	2	Philosophie, Histoire, Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Espagnol Cinéma-Audiovisuel	
	0750660k	Paris 6e	Fénelon	2	Philosophie, Histoire, Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Russe, Musique, Théâtre	

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Enseignements Optionnels Autorisés (Ulm)	Remarques - 1re Sup (Ulm)
	0750667t	Paris 9e	Condorcet	1	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Arts Plastiques	
	0750699c	Paris 16e	Janson de Sailly	1	Histoire, Géographie, Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Histoire Des Arts	
	0750703g	Paris 16e	Molière	1	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Espagnol, Théâtre	Prépare A L'option Ens Lyon : Théâtre, Anglais, Géographie-Prépare A La Section B De L'ecole Nationale Des Chartes
Rennes	0290007a	Brest	La Perouse Kerichen	1	Lettres Classiques, Lettres Modernes, Philosophie	
	0350710g	Rennes	François-René Chateaubriand	1	Lettres Classiques, Lettres Modernes, Histoire, Géographie	Prépare A La Section B De L'ecole Nationale Des Chartes
Strasbourg	0670079x	Strasbourg	Fustel De Coulanges	1	Lettres Classiques, Lettres Modernes, Philosophie, Histoire Des Arts	Prépare A La Section B De L'ecole Nationale Des Chartes
Toulouse	0310036w	Toulouse	Pierre De Fermat	1	Lettres Classiques, Lettres Modernes, Musique, Théâtre	Prépare A La Section B De L'ecole Nationale Des Chartes
Versailles	0920145h	Sceaux	Lakanal	1	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Histoire, Géographie, Anglais, Théâtre	
	0782563m	Versailles	La Bruyere	1	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes	
	0782539l	Mantes La Jolie	Saint-Exupery	1	Philosophie, Lettres Modernes, Histoire, Géographie, Anglais, Allemand	

1re supérieure (Lyon - Lettres et sciences humaines)

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Enseignements Optionnels Autorisés (Fontenay)
Aix-Marseille	0130002g	Aix En Provence	Paul Cézanne	1	Philosophie, Histoire - Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Espagnol
	0840003x	Avignon	Frédéric Mistral	1	Lettres Modernes, Histoire-Géographie, Cinéma-Audiovisuel, Théâtre
Amiens	0800009a	Amiens	Louis Thuillier	1	Philosophie, Histoire - Géographie, Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Espagnol
	0600014p	Compiègne	Pierre d'ailly	1	Lettres Modernes, Lettres Classiques, Histoire - Géographie, Anglais
	0020048s	Saint Quentin	Henri Martin	1	Lettres Modernes, Anglais, Histoire – Géographie, Cinéma-Audiovisuel
Besançon	0250008y	Besançon	Louis Pasteur	1	Philosophie, Histoire - Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Allemand
Bordeaux	0330023w	Bordeaux	Camille Jullian	2	Philosophie, Histoire - Géographie, Lettres Modernes, Théâtre, Anglais, Allemand, Espagnol, Russe
	0240024w	Périgueux	Bertran De Born	1	Lettres Modernes, Lettres Classiques, Histoire-Géographie, Anglais
Caen	0140013n	Caen	Malherbe	1	Philosophie, Lettres Modernes, Anglais, Histoire–Géographie, Théâtre
	0500016w	Cherbourg Octeville	Jean-François Millet	1	Lettres Modernes, Anglais, Histoire-Géographie, Cinéma-Audiovisuel
Clermont Ferrand	0030025l	Montluçon	Madame de Stael	1	Prépare A L'option Musique
Corse	7200009x	Bastia	Giocante de Casabianca	1	Lettres Modernes, Philosophie, Histoire-Géographie, Anglais
Créteil	0772229e	Meaux	Jean Vilar	1	Prépare A L'option Cinéma-Audiovisuel, Lettres Modernes Et Histoire-Géographie
	0930830x	Le Raincy	Albert Schweitzer	1	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Histoire-Géographie
	0930126g	Saint Ouen	Auguste Blanqui	1	Philosophie, Lettres Modernes, Histoire-Géographie, Anglais, Espagnol, Histoire Des Arts
	0930121b	Montreuil	Jean Jaures	1	Lettres Modernes, Anglais Lv1, Théâtre
	0941413a	Créteil	Léon Blum	1	Cinéma-Audiovisuel, Histoire Des Arts
Dijon	0210015c	Dijon	Carnot	1	Philosophie, Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Histoire-Géographie
Grenoble	0740003b	Annecy	Claude Louis Berthollet	1	Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Anglais, Lettres Classiques

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Enseignements Optionnels Autorisés (Fontenay)
	0380027y	Grenoble	Champollion	1	Philosophie, Lettres Modernes, Histoire - Géographie
Guyane	9730001n	Cayenne	Félix Eboue	1	Histoire - Géographie
Lille	0624030d	Arras	Gambetta Carnot	1	Lettres Modernes, Lettres Classiques, Anglais, Histoire-Géographie
	0622949u	Boulogne Sur Mer	Mariette	1	Lettres Modernes, Histoire-Géographie, Anglais
	0590063y	Douai	Albert Chatelet	1	Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Philosophie, Anglais (Option Lourde)
	0590119j	Lille	Faidherbe	2	Philosophie, Lettres Modernes, Lettres Classiques, Histoire - Géographie, Anglais, Allemand, Espagnol, Théâtre, Cinéma-Audiovisuel
Lille	0590222w	Valenciennes	Watteau	1	Lettres Modernes, Lettres Classiques, Histoire-Géographie, Anglais
Lyon	0690026d	Lyon 6e	Du Parc	1	Lettres Modernes, Philosophie, Histoire - Géographie, Anglais, Espagnol, Russe, Histoire Des Arts
	0690027e	Lyon 6e	Edouard Herriot	2	Histoire - Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Italien, Théâtre
	0420041s	St Etienne	Claude Fauriel	1	Philosophie, Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Russe, Anglais
Martinique	9720003w	Fort De France	Bellevue	1	Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Espagnol, Anglais, Philosophie
Montpellier	0340038g	Montpellier	Joffre	1	Histoire - Géographie, Lettres Modernes, Anglais, Espagnol
	0340040j	Montpellier	Jules Guesde	1	Histoire - Géographie
Nancy-Metz	0572757m	Metz	Georges De La Tour	1	Lettres Modernes, Anglais, Histoire-Géographie, Allemand
	0540038y	Nancy	Henri Poincare	1	Philosophie, Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Allemand, Cinéma-Audiovisuel
Nantes	0440024m	Nantes	Gabriel Guist'hau	1	Philosophie, Histoire - Géographie, Lettres Modernes, Lettres Classiques, Anglais, Théâtre
	0720029r	Le Mans	Montesquieu	1	Histoire-Géographie, Lettres Modernes, Anglais
Nice	0060030a	Nice	Massena	1	Philosophie, Histoire - Géographie, Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Arabe
	0060011e	Cannes	Carnot	1	Théâtre, Cinéma Audiovisuel, Arts Plastiques
	0830053g	Toulon	Jules Dumont D'urville	2	Philosophie, Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Anglais, Allemand
Orléans-Tours	0450049j	Orléans	Pothier	1	Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Histoire - Géographie, Théâtre

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Enseignements Optionnels Autorisés (Fontenay)
	0370035m	Tours	Descartes	1	Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Anglais
Paris	0750654d	Paris 5e	Henri Iv	2	Philosophie, Histoire - Géographie, Lettres Modernes, Allemand, Anglais, Arabe
	0750660k	Paris 6e	Fénelon	2	Philosophie, Histoire-Géographie, Lettres Modernes, Anglais, Italien, Russe, Arabe, Espagnol, Chinois, Théâtre
	0750662m	Paris 7e	Victor Duruy	1	Histoire - Géographie, Lettres Modernes, Anglais
Paris	0750663n	Paris 8e	Chaptal	2	Anglais, Espagnol, Lettres Modernes, Histoire-Géographie
	0750669v	Paris 9e	Jules Ferry	2	Philosophie, Histoire - Géographie, Lettres Modernes, Anglais, Allemand
	0750667t	Paris 9e	Condorcet	1	Philosophie, Histoire - Géographie, Lettres Modernes, Anglais, Arts Plastiques
	0750679f	Paris 12e	Paul Valery	1	Prépare A L'option Cinéma Audiovisuel, Lettres Modernes, Histoire, Géographie
	0750683k	Paris 13e	Claude Monet	1	Histoire - Géographie, Lettres Modernes, Lettres Classiques, Allemand, Théâtre
	0750705j	Paris 17e	Honoré De Balzac	1	Philosophie, Lettres Modernes, Histoire - Géographie
	0750714u	Paris 20e	Hélène Boucher	1	Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Allemand, Histoire Des Arts
Poitiers	0160002r	Angoulême	Guez De Balzac	1	Lettres Modernes, Histoire – Géographie, Cinéma-Audiovisuel
	0860035w	Poitiers	Camille Guerin	1	Lettres Modernes, Allemand, Anglais
Reims	0510032h	Reims	Jean Jaures	1	Philosophie, Histoire - Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Allemand
Rennes	0220057t	Saint Brieuc	Ernest Renan	1	Histoire Et Géographie – Anglais- Lettres Modernes
	0290007a	Brest	La Perouse -Kerichen	1	Lettres Modernes, Anglais, Histoire-Géographie
	0350710g	Rennes	François-René De Chateaubriand	1	Lettres Classiques, Lettres Modernes, Allemand, Anglais, Espagnol, Histoire - Géographie
Réunion	9740001h	Saint Denis	Leconte De Lisle	1	Philosophie, Lettres Modernes, Histoire-Géographie, Anglais, Cinéma-Audiovisuel
Rouen	0760091l	Rouen	Jeanne D'arc	1	Lettres Modernes, Lettres Classiques, Histoire - Géographie, Anglais, Allemand, Cinéma - Audiovisuel
Strasbourg	0670079x	Strasbourg	Fustel De Coulanges	1	Philosophie, Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Histoire – Géographie, Histoire Des Arts

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Enseignements Optionnels Autorisés (Fontenay)
Toulouse	0310041b	Toulouse	Saint-Sernin	3	Philosophie, Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Anglais, Allemand, Espagnol, Histoire Des Arts, Musique
Versailles	0910627m	Savigny Sur Orge	Jean-Baptiste Corot	1	Histoire-Géographie
Versailles	0952196w	Enghien Les Bains	Gustave Monod	1	Histoire - Géographie
	0920141d	Nanterre	Joliot Curie	1	Philosophie, Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Anglais, Russe, Théâtre
	0920145h	Sceaux	Lakanal	2	Philosophie, Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Anglais, Allemand
	0920802x	Sèvres	Jean Pierre Vernant	1	Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Allemand, Cinéma - Audiovisuel
	0782132u	Saint Germain En Laye	Jeanne D'albret	1	Lettres Modernes, Lettres Classiques, Anglais, Histoire - Géographie
	0920149m	Vanves	Michelet	1	Lettres Modernes, Anglais, Histoire-Géographie, Histoire Des Arts
	0782563m	Versailles	La Bruyere	2	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Anglais, Espagnol Allemand
Nouvelle-Calédonie	9830002k	Nouméa	La Perouse	1	

1re supérieure lettres et sciences sociales

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions
Aix-Marseille	0130040y	Marseille 1e	Thiers	1
Bordeaux	0330021u	Bordeaux	Michel de Montaigne	1
Clermont-Ferrand	0630077s	Clermont-Ferrand	Ambroise Bruguière	1
Créteil	0770933w	Melun	Jacques Amyot	1
Dijon	0210015c	Dijon	Carnot	1
Lille	0590119j	Lille	Faidherbe	1
	0590063y	Douai	Albert Chatelet	1
Lyon	0690026d	Lyon 6e	Du parc	1
	0690028f	Lyon	Saint-Just	1
Montpellier	0300021k	Nîmes	Alphonse Daudet	1
	0340009a	Béziers	Henri iv	1
Nantes	0440024m	Nantes	Gabriel Guist'hau	1
Orléans-tours	0450049j	Orléans	Pothier	1

Paris	0750654d	Paris 5e	Henri iv	1
	0750699c	Paris 16e	Janson de Sally	1
Réunion	9741046u	Saint-Denis	Bellepierre	1
Rouen	0760174b	Le havre	Claude Monet	1
Strasbourg	0670079x	Strasbourg	Fustel de Coulanges	1
Toulouse	0310041b	Toulouse	Saint-Sernin	1
Versailles	0920145h	Sceaux	Lakanal	1

1re supérieure (Chartes)

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions
Paris	0750654d	Paris 5e	Henri Iv	1
Strasbourg	0670079x	Strasbourg	Fustel De Coulanges	1
Toulouse	0310036w	Toulouse	Pierre De Fermat	1

Établissements d'enseignement privés sous contrat

CPGE de la filière scientifique

Classes de première année

Académie	Étab	Ville	Nom	MP/SI	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI
Aix-Marseille	0840072x	Avignon	Saint-Joseph		1			
	0131341m	Marseille 6e	Notre-Dame-de-Sion	1				
Bordeaux	0331503e	Bordeaux	Sainte-Marie Grand Lebrun	1				
Caen	0141164p	Caen	Sainte-Marie	1				
Clermont-Ferrand	0631068u	Clermont Ferrand	Godefroy De Bouillon	1				
Grenoble	0071126l	Annonay	Saint-Denis		1			
Lille	0593117t	Lille	La Salle	1				
	0592932s	Beaucamps-Ligny	Sainte-Marie		1			
	0592916z	Maubeuge	Notre-Dame-de-Grace	1				
	0592921e	Roubaix	Saint-Rémi	1				
Lyon	0690522t	Lyon 5e	Aux Lazaristes	2	1			1
	0690539l	La Mulatiere Oullins	Assomption Bellevue		1		1	

Académie	Étab	Ville	Nom	MP/SI	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI
Montpellier	0300080z	Nîmes	Emmanuel D'Alzon	1			1	1
	0340881y	Montpellier	Notre Dame De La Merci	1				
	0341521u	Montferrier Sur Lez	Saint Joseph Pierre Rouge		1			
Nantes	0442699v	Nantes	Les Enfants Nantais				1	
	0440163n	Nantes	Saint-Stanislas	1	1			
	0490824e	Angers	Saint-Martin	1				
Nantes	0850083d	La Roche-sur-Yon	Saint-Joseph	1				
	0492420p	Saint Sylvain D'Anjou	Saint-Aubin-La-Salle			1		
Nice	0060673z	Cannes	Stanislas	1	1			
Orléans-Tours	0450110a	Orléans	Saint-Charles	1				
Paris	0753840s	Paris 6e	Stanislas	2	3			
	0754025t	Paris 6e	Saint-Nicolas					1
	0753873c	Paris 8e	Fénelon Sainte-Marie	2	1			
Rennes	0290335g	Brest	La Croix Rouge			1		
	0290338k	Brest	Sainte-Anne	1	1			
	0350778f	Rennes	Assomption		2			
	0560181t	Lorient	Saint-Joseph					1
Réunion	9741255w	Saint Pierre	Saint-Charles	1				
Strasbourg	0671609k	Collège Episcopal Saint Etienne	Strasbourg		1			
	0671636p	Strasbourg	ORT	1				
Toulouse	0312408z	Balma	Saliege		2			
Versailles	0783053v	Versailles	Sainte-Geneviève	3	3	1	1	
	0912161e	Corbeil	Saint-Léon			1		
	0920904h	Antony	Sainte-Marie	1	1			
	0920928j	Rueil Malmaison	Passy Buzenval			1		

Classes de seconde année

Académie	Etab	Ville	Nom	MP	MP*	PC	PC*	PSI	PSI*	PT	BCPST	TSI
Aix-Marseille	0840072x	Avignon	Saint-Joseph			1						
	0131341m	Marseille 6e	Notre-Dame-de Sion	1								

Académie	Etab	Ville	Nom	MP	MP*	PC	PC*	PSI	PSI*	PT	BCPST	TSI
Bordeaux	0331503e	Bordeaux	Sainte Marie Grand Lebrun	1								
Caen	0141164p	Caen	Sainte Marie			1						
Clermont-Ferrand	0631068u	Clermont Ferrand	Godefroy De Bouillon	1								
Grenoble	0071126l	Annonay	Saint Denis					1				
Lille	0593117t	Lille	Saint Pierre					1				
	0592932s	Beaucamps-Ligny	Sainte Marie			1						
	0592916z	Maubeuge	Notre Dame De Grace	1								
	0592921e	Roubaix	Saint Remi	1								
Lyon	0690522t	Lyon 5e	Aux Lazaristes	1	1	1	1	1	1			1
	0690539l	La Mulatiere	Assomption Bellevue			1					1	
Montpellier	0300080z	Nîmes	Emmanuel D'Alzon	1							1	1
	0340881y	Montpellier	Notre Dame De La Merci	1								
	0341521u	Montferrier Sur Lez	Saint Joseph Pierre Rouge					1				
Nantes	0442699v	Nantes	Les Enfants Nantais								1	
	0440163n	Nantes	Saint Stanislas	1		1		1				
	0490824e	Angers	Saint Martin					1				
	0851642y	La Roche Sur Yon	Saint François D'assise	1								
	0492420p	Saint Sylvain D'anjou	Saint Aubin La Salle							1		
Nice	0060673z	Cannes	Stanislas	1				1				
Orléans-Tours	0450110a	Orléans	Saint Charles	1								
Paris	0753840s	Paris 6e	Stanislas	1	1	1	1	1	1			
	0753873c	Paris 8e	Fénelon Sainte-Marie	1	1		1		1			
	0754025t	Paris 6e	Saint Nicolas									1
Rennes	0290335g	Brest	La Croix Rouge							1		
	0290338k	Brest	Sainte Anne	1		1		1				
	0350778f	Rennes	Assomption			1		1				
	0560181t	Lorient	Saint Joseph									1
Réunion	9741255w	Saint Pierre	Saint Charles	1								
Strasbourg	0671609k	Collège Episcopal Saint Etienne	Strasbourg					1				
	0671636p	Strasbourg	Ort					1				

Académie	Etab	Ville	Nom	MP	MP*	PC	PC*	PSI	PSI*	PT	BCPST	TSI
Toulouse	0312408z	Balma	Saliege			1	1	1				
Versailles	0783053v	Versailles	Sainte Geneviève	1	2	1	2		1	1	1	
	0912161e	Corbeil	Saint Léon							1		
	0920904h	Antony	Sainte Marie	1		1		1				
	0920928j	Rueil Malmaison	Passy Buzenval							1		

3e année de classe préparatoire tsi réservée aux bacheliers professionnels

Montpellier	0300080z	Nîmes	Emmanuel D'alzon	1
-------------	----------	-------	------------------	---

CPGE ATS ingénierie industrielle - préparation en 1 an

Academie	Etab	Ville	Nom	ATS
Aix-Marseille	0131391s	Aix-En-Provence	Saint-Éloi	1
Rennes	0350791v	Redon	Marcel Callo	1
Montpellier	0300080z	Nîmes	Emmanuel D'Alzon	1

CPGE économiques et commerciales

Classes de première et seconde années

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique		Option Economique		Option Technologique	
				1re Année	2e Année	1re Année	2e Année	1re Année	2e Année
Aix-Marseille	0131319n	Aix-en-Provence	La Nativite			1	1		
	0132828d	Marseille 12e	La Cadenelle			1	1		
	0131341m	Marseille 6e	Notre-Dame-de-Sion	1	1				
	0131684k	Marseille	Perrimond					1	1

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique		Option Economique		Option Technologique	
				1re Année	2e Année	1re Année	2e Année	1re Année	2e Année
Bordeaux	0331503e	Bordeaux	Sainte Marie Grand Lebrun	1	1	1	1		
Caen	0141161l	Caen	Jeanne D'arc			1	1		
Clermont-Ferrand	0631075b	Clermont Ferrand	Sainte-Alyre			1	1		
Créteil	0930947d	Villemomble	Saint Louis -Blanche de Castille			1	1		
Créteil	0940878u	Saint Maur Des Fosses	Teilhard De Chardin			1	1		
Dijon	0211019w	Dijon	Saint-Benigne			1	1		
Grenoble	0260074p	Valence	Montplaisir					1	1
	0383208f	Corenc	Itec Boisfleury	1	1	1	1		
Lille	0592940a	Douai	Saint Jean	1	1	2	2		
	0593114p	Lille	Saint Paul	1	1	1	1		
Lyon	0421020f	Saint Etienne	Saint Louis			1	1		
	0690519p	Lyon 5e	Notre Dame Des Minimes	1	1	2	1		
	0690521s	Lyon 5e	Sainte Marie	1	1	1	1		
	0690564n	Lyon 1e	Les Chartreux	1	1	1	1		
Montpellier	0300080z	Nimes	Emmanuel D'alzon	1	1				
	0340881y	Montpellier	Notre Dame De La Merci			1	1		
	0660059f	Perpignan	Notre Dame Du Bon Secours			1	1		
Nancy-Metz	0572341k	Montigny Les Metz	Jean Xxiii			1	1		
Nantes	0440160k	Nantes	Les Enfants Nantais	1	1				
	0440161l	Nantes	St-Joseph Du Loquidy			1	1		
	0492407a	Angers	Urbain Mongazon	1	1				
	0721684p	Le Mans	Saint Charles Sainte Croix			1	1		
Nice	0060673z	Cannes	Stanislas			1	1		

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique		Option Economique		Option Technologique	
				1re Année	2e Année	1re Année	2e Année	1re Année	2e Année
Paris	0753840s	Paris 6e	Stanislas	2	2				
	0753897d	Paris 12e	Saint Michel De Picpus	1	1	2	2		
	0754042l	Paris 13e	Le Rebours					1	1
	0753933t	Paris 16e	Saint Louis De Gonzague			2	2		
Paris	0753947h	Paris 16e	Saint Jean De Passy	2	2				
Rennes	0350776d	Rennes	Saint Vincent-Providence	1	1	1	1		
	0350795z	Rennes	De La Salle					1	1
Rouen	0761710w	Le Havre	Saint Joseph			1	1		
Strasbourg	0671609k	Strasbourg	Saint Etienne			1	1		
Toulouse	0312406z	Balma	Saliege	1	1	1	1		
Versailles	0783053v	Versailles	Sainte-Geneviève	2	2				
	0783351u	Versailles	Notre-Dame-du Grandchamp	1	1	2	2	1	1
	0920919z	Neully Sur Seine	Notre-Dame-de-la Croix			2	2		
	0921365j	Rueil Malmaison	Danielou			1	1		

CPGE de la filière littéraire

Classes de première année

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Remarques Lettres
Clermont Ferrand	0631074a	Clermont-Ferrand	Fénelon	1	
Créteil	0771246l	Meaux	Sainte-Geneviève	1	
Lille	0593109j	Lille	Notre Dame De La Paix	1	
Lyon	0690521s	Lyon	Sainte Marie	1	
Montpellier	0300080z	Nîmes	Emmanuel D'Alzon	1	Arts Plastiques Et Histoire Des Arts
Nantes	0440172y	Nantes	Perverie	1	Musique
Paris	0753915y	Paris 15e	Blomet	2	
Versailles	0783282u	Le Chesnay	Blanche De Castille	2	
	0920875b	Neuilly Sur Seine	Sainte Marie	2	
	0921365j	Rueil Malmaison	Danielou	1	

Classes de seconde année

1ère supérieure (ULM)

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Enseignements Optionnels Autorisés (ULM)
Versailles	0920875b	Neuilly Sur Seine	Sainte Marie	2	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Géographie, Histoire-Géographie.

1re supérieure (lyon – lettres et sciences humaines)

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Enseignements Optionnels Autorisés (Fontenay)
Clermont Ferrand	0631074a	Clermon-Ferrand	Fénelon	1	
Lille	0593109j	Lille	Notre-Dame-de-la-Paix	1	Lettres Modernes, Histoire, Allemand, Anglais
Lyon	0690521s	Lyon	Sainte Marie	1	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Histoire-Géographie.
Montpellier	0300080z	Nîmes	Emmanuel D'Alzon	1	Arts Plastiques Et Histoire Des Arts
Nantes	0440172y	Nantes	Perverie	1	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Histoire-Géographie, Anglais.
Paris	0753915y	Paris 15e	Blomet	1	Lettres Modernes, Histoire-Géographie, Anglais.
Versailles	0783282u	Le Chesnay	Blanche De Castille	1	Lettres Modernes, Histoire - Géographie.
	0921365j	Rueil Malmaison	Danielou	1	Philosophie, Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Anglais

Classes de première et seconde années de lettres et de sciences sociales

Académie	Étab	Ville	Nom	1re année	2e année
Lille	0593109j	Lille	Notre-Dame-de-la-Paix	1	1
Lyon	0690571w	Lyon	Saint Marc	1	1
	0690564n	Lyon 1e	Les Chartreux	1	1
Nancy	0541318p	Nancy	Saint-Sigisbert	1	1
Nantes	0440154d	Nantes	Blanche De Castille	1	1
Nice	0060023c	Cannes	Stanislas	1	1
Rennes	0560114v	Vannes	Saint-François Xavier	1	1
Réunion	9741256x	Saint-Denis	Levavasseur	1	1
Paris	0753840s	Paris 6	Stanislas	1	1
Versailles	0920875b	Neuilly Sur Seine	Sainte Marie	1	1

Classes préparatoires du ministère de la Justice filière littéraire				
Première année				
Étab	Ville	Nom	Divisions	Remarques Lettres
0930863h	Saint-Denis	Maison de la légion d'honneur	1	Histoire-géographie, anglais, lettres modernes
Seconde année ENS Lyon lettres et sciences humaines				
0930863h	Saint-Denis	Maison de la légion d'honneur	1	Histoire-géographie, anglais, lettres modernes

Liste des classes préparatoires du ministère des affaires étrangères				
Filière économique et commerciale				

Pays	Ville	Nom	Option scientifique		Option économique		Option technologique	
			1re année	2e année	1ère année	2e année	1re année	2e année
Maroc	Rabat	Descartes	1	1	1	1	-	-
Autriche	Vienne	Lycée Français			1	1	-	-

Liste des classes préparatoires du ministère de l'Agriculture						
Académie	Établissement	Ville	Nom	BCPST 1re et 2e années	ATS bio	TB 1re et 2e années
Amiens	0801272 y	Amiens	Legta Le paraquet	-	1	-
Besançon	0251263 m	Besançon	Legta Dannemarie sur crête	-	1	-
Bordeaux	0331424 u	Bordeaux	Legta Blanquefort	-	1	-
Clermont-Ferrand	0630984 c	Lempdes	Legta Louis pasteur-Marmilhat	1	1	-
Dijon	0211135 v	Dijon	Legta Quétigny	-	1	-
Grenoble	0260785 r	Valence	Legta Le valentin	-	1	-
Montpellier	0340128 e	Montpellier	Legta Frédéric bazille	-	1	-
Nantes	0490946 m	Angers	Legta Le fresne	1	-	-
Orléans-Tours	0450094 h	Montargis	Legta Le chesnoy	1	-	1

Rennes	0350700 w	Le Rheu	Legta Théodore monod	-	1	1
Toulouse	0311262 d	Toulouse	Legta Auzeville	1	1	-
	0120937 d	Rodez	Legta la roque	-	1	-

CPGE ATS métiers de l'horticulture et du paysage - préparation en 1 an

Académie	Étab	Ville	Nom	Division(s)
Nice	0060793e	Antibes	Legta vert azur	1

Liste des classes préparatoires du ministère de la Défense						
Concours préparés et options d'enseignement						
Préparation	Établissements					
	Lycée militaire d'Aix-en-Provence (1)	Lycée militaire d'Autun	lycée militaire de Saint-Cyr-l'École	Prytanée national militaire de la flèche	École des pupilles de l'air de Grenoble	Lycée naval de brest
École polytechnique	-	-	-	MPSI ; MP* (2)	-	-
École navale	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; MP	MPSI ; MP ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC/PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PSI
École de l'air	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; MP	MPSI ; MP ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC/PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PSI
ESM Saint-Cyr Coëtquidan option sciences	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; MP	MPSI ; MP ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC/PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PSI
École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques de l'armement	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; MP	MPSI ; MP ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	-	MPSI ; PCSI ; MP ; PSI
ESM Saint-Cyr coëtquidan : option lettres	lettres 1 et 2	-	lettres 1 et 2	lettres 1 et 2	-	-
ESM Saint-Cyr coëtquidan option économique et commerciale	ECO 1 ET 2	ECO 1 ET 2	ECO 1 ET 2	ECO 1 ET 2	-	-
<p>Le lycée héberge et administre les élèves admis à suivre la préparation au concours d'entrée à l'école nationale des arts et métiers au lycée Vauvenargues à Aix-en-Provence</p> <p>MP* : classes spécifique à l'école polytechnique</p> <p>les élèves en préparation à l'école spéciale militaire, à l'école navale et à l'école de l'air, ont obligation de se présenter à l'un au moins des concours d'accès à ces grandes écoles militaires</p>						

Langues vivantes dans les classes préparatoires			
Établissements	Langues vivantes 1	Langues vivantes 2 (classes littéraires et économiques)	langues vivantes facultatives
Lycée militaire d'Aix-en-Provence	Allemand -anglais espagnol	Allemand -anglais espagnol	Arabe débutants
Lycée militaire d'Autun	Anglais -allemand	Anglais -allemand espagnol	Russe débutants
Lycée militaire de Saint-Cyr-l'École	Anglais- allemand	Anglais -allemand espagnol -russe	Russe débutants
Prytanée national militaire de la flèche	Allemand -anglais	Anglais -allemand espagnol	Russe débutants

Enseignements secondaire et supérieur

Brevets et diplômes

Dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscription à la session 2021 des examens du brevet de technicien supérieur et du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale

NOR : ESRS2021599A

arrêté du 23-7-2020

MESRI - DGESIP A1-2

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 636-48 et suivants et articles D. 643-1 et suivants ; Code de l'action sociale et des familles, notamment articles D. 451-57-1 à D. 451-57-5 ; arrêté du 16-7-1987

Article 1 - Les registres d'inscription à la session 2021 des examens du brevet de technicien supérieur et du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale sont ouverts dans les rectorats (service des examens et concours) qui apportent aux candidats toute information sur les modalités d'inscription.

Article 2 - Le recteur de région académique ou le recteur d'académie fixe la date d'ouverture des registres d'inscription. Ceux-ci sont clos le vendredi 20 novembre 2020 à 17 heures (heure locale) pour le brevet de technicien supérieur et le vendredi 4 décembre 2020 à 17 heures (heure locale) pour le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale. En cas d'acheminement par la voie postale, les dossiers d'inscription doivent être expédiés au plus tard à ces mêmes dates, le cachet de la poste faisant foi.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 23 juillet 2020

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur, et de l'insertion professionnelle, et par délégation
La cheffe du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante
Isabelle Prat

Enseignements secondaire et supérieur

Diplômes comptables

Classes préparant au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) dont le fonctionnement est autorisé pour l'année universitaire 2020-2021

NOR : ESRS2018360K

liste

MESRI - DGESIP - A1-2

Établissements d'enseignement publics

Académie	N° RNE	Ville	Nom	DCG 1	DCG 2	DCG 3
Aix-Marseille	0130001 F	Aix-en-Provence	Émile Zola	1		
	0840004 Y	Avignon	Théodore Aubanel	1	1	1
	0130051 K	Marseille 05	Marie Curie	1	1	1
Amiens	0800011 C	Amiens	Edouard Gand	1	1	1
	0600021 X	creil	Jules Uhry	1	1	1
	0020059 D	Soissons	Gérard de Nerval	1	1	1
Besançon	0250033 A	Montbéliard	Le Grand ChÉnois	1	1	1
	0250010 A	Besançon	Louis Pergaud	1	1	1
Bordeaux	0330028 B	Bordeaux	Gustave Eiffel	1	1	1
	0470003 Y	Agen	Jean-Baptiste Baudré	1	1	1
Caen	0140017 T	Caen	Jean Rostand	1	1	1
Clermont-Ferrand	0630020 E	Clermont-Ferrand	Sidoine Apollinaire	1	1	1
Corse	7200583 W	Bastia	Paul Vincensini	1	1	1
Créteil	0930834 B	Aulnay-sous-Bois	Voillaume	1	1	1
	0770934 X	Melun	Leonard de Vinci	1	1	1
	0940580 V	Cachan	Maximilien Sorre	1	1	1
	0940119 U	Le Perreux s/Marne	Paul Doumer	1	1	1
Dijon	0710010 A	Chalon sur Saone	Mathias	1	1	1
	0210019 G	Dijon	Le castel	1	1	1
Grenoble	0740005 D	Annecy	Gabriel Fauré	1	1	1
	0380029 A	Grenoble	Eaux Claires	1	1	1
Guadeloupe	9710003 B	Les Abymes	Baimbridge	1	1	1
Guyane	9730001N	Cayenne	Félix Éboué	1	1	
Lille	0620042 J	Bethune	André Malraux	1	1	1
	0590258 K	Lille	Gaston Berger	1	1	1
	0590221 V	Valenciennes	HenriWallon	1	1	1
	0624109 E	St-Martin-Boulogne	Giroux-Sannier	1	1	1
Limoges	0870019 Y	Limoges	Suzanne Valadon	1	1	1
Lyon	0690038 S	Lyon 09	La Martiniere Duchere	1	1	1
	0420042 T	Saint-Étienne	Honoré d'Urfe	1	1	1

Martinique	9720004 X	Fort de France	Gaillard	1	1	1
Montpellier	0340040 J	Montpellier	Jules Guesde	1	1	1
	0110023 R	Narbonne	Louise Michel	1	1	1
	0300027 S	Nîmes	Ernest Hemingway	1	1	1
Nancy-Metz	0540041 B	Nancy	Georges de la Tour	1	1	1
	0570057 C	Metz	Robert Schuman	1	1	1
Nantes	0491966 W	Angers	Henri Bergson	1	1	1
	0442765S	Nantes	Nelson mandela	1	1	1
	0721493G	Le Mans	Marguerite Yourcenar	1	1	1
Nice	0060037 H	Nice	Estienne-d'Orves	1	1	1
Académie	N° RNE	Ville	Nom	DCG 1	DCG 2	DCG 3
Orléans-tours	0450051L	Orléans	Benjamin Franklin	1	1	1
	0370039S	Tours	Paul-Louis Courier	1	1	1
PARIS	0750647W	Paris 03	Turgot	1	1	1
	0750707L	Paris 17	École nationale de commerce	2	2	2
Poitiers	0860038Z	Poitiers	Aliénor d'Aquitaine	1	1	1
	0170028N	La Rochelle	Jean Dautet	1	1	1
Reims	0511951U	Chalons en Champagne	Jean Talon	1	1	1
Rennes	0560025Y	Lorient	Dupuy-de-Lome	1	1	1
	0290013g	Brest	Jules Lesven	1	1	1
	0350028 r	Rennes	Brequigny	1	1	1
Réunion	9740787M	Saint-Louis	Antoine roussin	1	1	1
	9741046U	Saint-Denis	Bellepierre	1	1	1
Rouen	0760096s	Rouen	Gustave Flaubert	1	1	1
	0270016W	Evreux	Aristide Briand	1	1	1
Strasbourg	0680008p	Colmar	Camille See	1	1	1
	0670086e	Strasbourg	René Cassin	1	1	1
Toulouse	0650026a	Tarbes	marie curie	1	1	1
	0310047h	Toulouse	Ozenne	1	1	1
Versailles	0950666H	Argenteuil	Braque	1	1	1
	0910620E	Corbeil-Essonnes	Doisneau	1	1	1
	0920802x	Sèvres	J.P. Vernant	1	1	1
	0782557f	Saint-Germain-en-Laye	Jean-Baptiste Poquelin	1	1	1
Nouvelle Calédonie	9830557N	Nouméa	Le Grand Nouméa	1	1	1
Polynésie française	9840407V	Tahiti iles du vent	Lycée tertiaire de Pirae	1	1	1

Établissements d'enseignement privés sous contrat d'association

Académie	N° RNE	Ville	Nom	DCG 1	DCG 2	DCG 3
Aix-Marseille	0131402 D	Marseille 6e	Charles Peguy	1	1	1
	0132828 D	Marseille 12e	La cadenelle	1	1	1

Amiens	0801479 Y	Amiens	Saint-Rémi	1	1	1
Clermont - Ferrand	0631068 U	Clermont-Ferrand	Godefroy de Bouillon	1	1	1
	0430055 B	Brives Charensac	La chartreuse	1	1	1
Créteil	0940878 U	Saint-Maur	Teilhard de Chardin	1	1	1
	0930960 N	Montreuil	Ort	1	1	1
Dijon	0211090 W	Dijon	Saint Benigne	1	1	1
Grenoble	0260074 P	Valence	Montplaisir	1	1	1
	0740092 Y	La roche-sur-Foron	Sainte famille	1	1	1
Lille	0593117 T	Lille	La salle	1	1	1
	0593061 G	Cambrai	Saint Luc	1	1	1
Académie	N° rne	Ville	Nom	DCG 1	DCG 2	DCG 3
Lyon	0690564 N	Lyon	Les chartreux	1	1	1
Martinique	9720615 L	Fort de France	Amep	1	1	1
Nancy-Metz	0570311 D	Metz	De la salle	1	1	1
	0541998 D	Nancy	Charles de Foucault	1	1	1
Nantes	0440256 P	Saint-Sébastien S/loire	Saint-Pierre la Joliverie	1	1	1
	0530068 L	Laval	Haute Follis	1	1	1
Paris	0754030 Y	Paris 7e	Albert de Mun	1	1	1
	0754042 L	Paris 13e	Rebours	1	1	1
Rennes	0220117 H	Saint Briec	Pôle supérieur lycée	1	1	1
	0290181 P	Brest	Brest rive droite	1	1	1
	0350795 Z	Rennes	De la salle	1	1	1
Toulouse	0311177 L	Toulouse	Limayrac	1	1	1
Versailles	0783351 U	Versailles	Notre dame de Grandchamp	1	1	1
	0950759 J	Margency	Notre dame de Bury	1	1	1

Enseignements secondaire et supérieur

Égalité des chances

Cordées de la réussite

NOR : MENE2021598J

instruction du 21-7-2020

MENJS - MESRI - ANCT - DGESCO B2-3

Référence : lettre de cadrage interministérielle du 27-2-2019

Texte adressé aux préfètes et préfets de région ; aux recteurs et rectrices de région académique et aux recteurs et rectrices d'académie ; aux recteurs délégués et rectrices déléguées à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; aux préfètes et préfets de département ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale

La présente instruction annule et remplace l'instruction n° 2016-124 du 5-8-2016

Introduction

L'égalité des chances est un axe fort de la politique éducative interministérielle. Les transformations engagées depuis 2017 ont pour objectif de donner à chaque élève les mêmes chances, quelles que soient ses origines sociales ou territoriales, notamment en matière d'orientation.

Pour accompagner les transformations que constituent la réforme du lycée d'enseignement général et technologique et la revalorisation de la voie professionnelle ainsi que la Loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants et la création de la plateforme Parcoursup, les dispositifs en faveur de l'égalité des chances doivent être davantage mobilisés, et ce d'autant plus que la crise sanitaire liée au Covid-19 risque de creuser encore les inégalités sociales et scolaires. Aussi, afin de créer un continuum d'accompagnement de la classe de 4e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur pour les collégiens et lycéens issus de milieux modestes, « Cordées de la réussite » et « parcours d'excellence » sont fusionnés en un seul dispositif sous l'appellation « Cordées de la réussite ». À la rentrée 2020, le nombre d'élèves accompagnés sera doublé à l'échelle du territoire national.

La présente instruction expose les modalités de déploiement et de montée en charge des nouvelles Cordées de la réussite.

1. Objectifs et nouvelle impulsion

Les nouvelles Cordées de la réussite visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier pour l'égalité des chances. Leur but est de lutter contre l'autocensure, de susciter l'ambition scolaire des élèves par un accompagnement continu dès la classe de 4e, jusqu'au baccalauréat et au-delà. Le suivi progressif en amont des choix d'orientation et dans la durée permettra d'ouvrir les possibles, de donner à chacun les moyens de sa réussite dans l'élaboration de son projet personnel d'orientation quel que soit le parcours envisagé, poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle.

Il s'agit d'impulser une nouvelle dynamique afin d'atteindre l'objectif de 180.000 élèves bénéficiaires des Cordées de la réussite dès la rentrée 2020 sur le territoire national.

Franchir cette étape suppose de remodeler le dispositif en intégrant les réformes engagées : valorisation de toutes les voies, filières et modalités de formation avec la réforme du lycée d'enseignement général et technologique et la transformation de la voie professionnelle, mise en œuvre d'un accompagnement à l'orientation renforcé avec des heures dédiées dès la classe de 4e et l'appui des régions pour l'information des élèves sur les métiers et les formations, développement de Parcoursup.

Dès la rentrée 2020, les Cordées de la réussite devront être déployées dans tous les collèges des réseaux d'éducation prioritaire renforcée (Rep+) et progressivement étendues à tous les collèges des réseaux d'éducation prioritaire (Rep). Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Agenda rural, le nombre d'élèves résidant en zone rurale qui bénéficient du dispositif devra également doubler.

2. Publics cibles

Sont prioritairement concernés par le dispositif :

- les élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en quartier prioritaire politique de la ville (QPV) et en particulier dans les cités éducatives ;
- les collégiens et lycéens de zone rurale et isolée dont les ambitions scolaires se trouvent souvent bridées par l'éloignement des grandes métropoles ;
- les lycéens professionnels, qui, avec la transformation de la voie professionnelle, doivent pouvoir bénéficier de parcours plus personnalisés et progressifs.

Le dispositif est ouvert à tous les élèves volontaires scolarisés dans un établissement encordé. Il n'est pas réservé aux seuls élèves les plus brillants scolairement. Aucune sélection ne peut être opérée parmi les élèves par l'établissement ou par la tête de cordée. Tous les élèves, et en particulier ceux qui manquent de confiance en eux et qui n'oseraient pas le faire de leur propre initiative, seront encouragés à s'y engager par l'équipe pédagogique et éducative, qui sera également attentive aux élèves dont l'attitude face au travail scolaire s'améliore et que le dispositif pourrait utilement soutenir dans leur effort. Une vigilance toute particulière sera portée pour rendre le dispositif pleinement inclusif à l'égard des élèves en situation de handicap.

Au moins 30 % des élèves d'une classe d'âge de chacun des établissements concernés devront bénéficier du dispositif à chaque rentrée. Dans leur composition, les groupes d'élèves accompagnés sont représentatifs de l'ensemble des élèves de l'établissement.

3. Un accompagnement sur mesure renforcé

Une Cordée de la réussite repose sur le partenariat entre, d'une part, une « tête de cordée » qui peut être un établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités) ou un lycée comportant une CPGE ou une STS et, d'autre part, des établissements dits « encordés » (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle). Les établissements encordés relèvent plus particulièrement des réseaux d'éducation prioritaire, des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou de zones rurales éloignées des métropoles.

Ce partenariat se traduit par un ensemble d'actions d'accompagnement mises en œuvre dans le collège ou le lycée « encordé » en faveur des élèves volontaires. Il ne se résume pas à une seule mise en relation entre un élève et un étudiant mais doit se concrétiser par un programme d'accompagnement global conçu conjointement entre la tête de cordée et les établissements « encordés », avec le soutien des autorités académiques.

Les modes d'accompagnement proposés doivent aider l'élève à construire jalon après jalon son propre parcours de réussite du collège au lycée et du lycée vers la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou vers l'insertion professionnelle. En fonction des besoins spécifiques de chaque élève, l'équipe pédagogique et éducative détermine les modalités d'intervention qu'elle juge les plus pertinentes pour permettre à l'élève d'affiner progressivement son projet d'orientation.

La nouvelle génération de Cordées de la réussite doit préserver la plus-value de chacun des deux dispositifs antérieurs ; elles sont un accompagnement global qui, selon le degré de maturation du projet d'orientation de chaque élève, offre différents modes d'action mobilisables : actions d'accompagnement et d'ouverture sociale et culturelle, d'une part, et actions de tutorat/mentorat, d'autre part. Ce continuum d'accompagnement suppose donc une gradation dans les actions déployées et une réflexion quant à leur progressivité et leur articulation, tout particulièrement lorsque survient le passage de relais entre le collège et le lycée.

L'usage des outils numériques, qui ont permis d'assurer la continuité pédagogique en télé-enseignement durant la crise sanitaire liée au Covid-19, pourra utilement être renforcé, notamment pour les élèves des zones isolées mais également pour mieux préparer l'ensemble des élèves aux usages du numérique et conforter les actions d'éducation aux médias.

Pour que les Cordées de la réussite soient un véritable soutien à l'orientation choisie, on veillera à donner aux élèves l'expérience de la mobilité en leur donnant l'opportunité de découvrir des lieux et des secteurs professionnels différents de leur environnement familial. Il conviendra également de s'appuyer sur l'offre des internats du XXI^e siècle, où un accompagnement pédagogique et éducatif de grande qualité sera proposé. On cherchera par ailleurs, par des actions liées à la découverte des métiers, à faire évoluer la représentation de telle filière ou profession chez les élèves et en particulier à lutter contre les stéréotypes de genre.

Dans les modalités d'accompagnement initiées, une attention particulière doit être portée aux actions d'ouverture sociale et culturelle qui accorderont une place à la prise de parole en public, aux activités orales propres à développer la confiance en soi et à préparer les nouvelles épreuves de terminale (grand oral du bac général ou évaluation du chef-

d'œuvre en voie professionnelle).

Parallèlement au tutorat étudiant, le recours au parrainage par des professionnels des secteurs public et privé devra également être développé, notamment grâce à la mobilisation des associations complémentaires de l'éducation nationale et les fondations partenaires de l'égalité des chances, en faisant appel à la réserve citoyenne, aux écoles de la fonction publique, à des salariés d'entreprises, à des professionnels retraités, aux réseaux consulaires et aux administrations publiques.

Une forte implication des enseignants, et tout particulièrement des professeurs principaux, dans le projet est essentielle, non seulement dans l'identification des élèves pour lesquels le dispositif serait bénéfique, mais aussi dans le repérage des besoins de chaque élève, point de départ à la construction de l'accompagnement qui lui sera proposé. Le lien au sein de l'équipe pédagogique avec le psychologue de l'éducation nationale (PsyEN) exerçant dans l'établissement est de nature à étayer positivement cet accompagnement. En vue de mobiliser, sur la base du volontariat, un plus grand nombre d'enseignants et de reconnaître leur engagement, des indemnités pour mission particulière (IMP) pourront être utilisées. Afin d'assurer la montée en compétence en matière d'accompagnement à l'orientation, des actions de formation pourront également être envisagées.

Enfin, cet accompagnement renforcé sera d'autant plus profitable que les familles, centrales dans le processus d'orientation, y seront associées.

4. Mise en réseau et développement des partenariats

La mise en réseau des établissements est essentielle au bon fonctionnement du dispositif afin d'assurer la continuité des actions engagées en faveur des élèves : dès lors que les Cordées de la réussite démarrent dès la classe de 4e, la continuité des parcours des élèves suppose une organisation formalisée entre, d'une part, les collèges, et d'autre part, les lycées vers lesquels se destinent les élèves. À l'échelle d'un territoire, les EPLE relevant d'une même Cordée de la réussite pourront également coordonner leurs actions et leurs partenariats. Afin d'assurer l'animation des réseaux et la liaison collèges-lycées, des coordinateurs de réseaux pourront être identifiés. Ils seront particulièrement attentifs à développer les liens entre tous les établissements relevant d'une même Cordée de la réussite.

Les établissements « encordés » sont encouragés à tisser des Cordées de la réussite avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur, notamment dans le cadre de dynamiques de bassins ou de réseaux, de façon à élargir les perspectives d'orientation des élèves et de mieux répondre à leurs différentes aspirations tant académiques que professionnelles.

Une diversification cohérente des relations avec des établissements têtes de Cordées est parallèlement à rechercher pour que toutes les filières soient représentées : filières courtes ou longues, sélectives ou non, par apprentissage ou sous statut étudiant, sans oublier les écoles de la fonction publique (IRA, Inet, ENA-future EAP, etc.).

Ces partenariats gagnent à prendre appui sur le tissu associatif et notamment les associations impliquées dans l'accompagnement des jeunes issus de milieux modestes. Une attention particulière devra être portée au suivi et à l'évaluation de la qualité de leurs interventions : il leur sera demandé chaque année un bilan d'activité, au moment du renouvellement des conventions de partenariats établies au niveau académique ou avec les EPLE, afin de réexaminer la pertinence des actions conduites.

Les entreprises locales et branches professionnelles pourront pareillement être sollicitées, par exemple pour des visites d'entreprises, des témoignages de professionnels, des offres de séquences d'observation ou de stages, des actions de tutorat ou parrainage, y compris pour valoriser l'apprentissage.

Les collectivités territoriales, (commune, EPCI, département et en particulier la région, en charge désormais de l'information aux formations et aux métiers) seront également associées au déploiement du dispositif.

5. Mise en œuvre en établissement

Chaque année, un appel à projet est émis au niveau régional à l'attention des établissements d'enseignement supérieur ainsi que des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) porteurs d'un projet de cordée de la réussite partagé avec un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur. Les EPLE devront préciser le nombre d'élèves concernés, les actions menées dans le cadre des Cordées de la réussite, leur articulation avec le projet d'établissement et l'accompagnement à l'orientation mis en place dans l'établissement. Ils indiqueront également les ressources humaines mobilisées dans le projet.

Le comité régional de pilotage et de suivi des Cordées de la réussite est chargé d'examiner les dossiers de candidature élaborés conjointement par les EPLE et les établissements d'enseignement supérieur et d'émettre un avis. Les projets sélectionnés portent sur une durée de 3 ans afin d'inscrire les actions retenues dans le temps et de s'assurer d'un engagement pérenne des partenaires. Les Cordées de la réussite retenues, qu'elles soient nouvelles ou qu'elles

poursuivent une action déjà engagée, bénéficient d'un financement par l'État. Elles font l'objet d'un suivi et d'une évaluation organisés par les autorités académiques.

Le projet d'intégration à une cordée de la réussite est conçu en lien étroit avec la communauté éducative, dont le PsyEN exerçant dans l'établissement. Il est présenté par le chef de l'établissement encordé (collège ou lycée) aux différentes instances (conseil pédagogique, conseil d'administration, conseil école-collège, comité de pilotage du réseau d'éducation prioritaire, etc.). Le dispositif est inscrit dans le projet d'établissement qui comporte un axe sur l'accompagnement à l'orientation des élèves. Une présentation lors de la réunion de rentrée permet de s'assurer que la communauté éducative est pleinement mobilisée sur le dispositif. En tout premier lieu, ce sont les enseignants qui sont invités à s'y investir, en lien avec le PsyEN.

Un référent « Cordées de la réussite » (qui pourra être nommé parmi les professeurs principaux) est désigné au sein de chaque établissement inscrit dans une cordée de la réussite. Il est chargé de coordonner le projet et d'en assurer la bonne mise en œuvre (constitution des groupes d'élèves, supervision des tutorats mis en place, organisation de sorties culturelles, visites des établissements de l'enseignement supérieur, etc.). Il veille également au suivi des élèves et à la continuité des actions engagées, tout spécialement lors des transitions, qu'elles soient liées à un déménagement, à un passage du collège au lycée ou à tout autre raison.

Les établissements scolaires pourront solliciter les services académiques pour bénéficier de volontaires du service civique. Ceux-ci pourront contribuer, accompagnés par un Psy-EN et en lien avec les professeurs référents, à la mise en place des actions et notamment à la mise en œuvre de la continuité du parcours des jeunes concernés du collège au lycée. Dans les lycées, les volontaires de service civique suivront particulièrement les jeunes afin de favoriser une bonne appréhension du parcours vers le supérieur (cf. fiche 9 des Missions de service civique à l'éducation nationale - Participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation).

Le chef d'établissement, par le biais de conventions ou d'agrément formalisés, noue les partenariats qu'il juge nécessaires au succès des actions menées au sein du projet dans le cadre des partenariats formalisés au niveau académique ou régional : partenariats avec des associations, notamment celles investies dans le suivi de jeunes scolarisés en éducation prioritaire ou en QPV, ou encore partenariats établis grâce à des réseaux tels que la réserve citoyenne ou les comités locaux école entreprise. Il veille à la cohérence d'ensemble du projet.

Afin de constituer le groupe d'élèves concernés, le chef d'établissement informe les familles par différents moyens : mail via l'ENT, courrier, réunion en début d'année scolaire et/ou en anticipation en fin d'année scolaire avant la montée pédagogique. Il met en avant la plus-value du dispositif pour l'élève en termes d'accompagnement à l'orientation et d'élaboration progressive de son parcours. Il arrête fin septembre la liste des élèves volontaires. Le chef d'établissement est garant du suivi des élèves bénéficiaires du dispositif : il assure leur repérage dans la base Siecle-BEE par leur saisie régulière et mise à jour et se montre particulièrement vigilant en cas de changement d'établissement pour que le passage de relais avec le nouvel établissement s'effectue dans de bonnes conditions.

6. Financement

Les crédits mobilisés proviennent de différentes sources ministérielles.

Les crédits de fonctionnement (frais liés aux sorties culturelles des élèves, frais de déplacement, de fonctionnement divers pour les élèves, subventions aux associations qui interviennent dans les EPLE) seront imputés sur les crédits pédagogiques du programme 141 « enseignement scolaire public du second degré ». Ils sont plus spécifiquement destinés à soutenir les actions organisées par les EPLE.

Le défraiement des frais de transport des tuteurs étudiants et l'indemnisation des coordonnateurs référents dans les établissements d'enseignement supérieur seront affectés sur le programme 231 « Vie étudiante ».

Les déplacements des élèves en QPV et des étudiants qui les accompagnent ainsi que les associations partenaires qui interviennent auprès des élèves en QPV font l'objet d'un co financement par l'ANCT sur le programme 147.

Un appel à projet unique pour les trois financements est réalisé au niveau de la région académique de façon à simplifier la procédure pour les acteurs des Cordées de la réussite et assurer la cohérence du maillage territorial des différents réseaux.

Les entreprises locales et branches professionnelles peuvent le cas échéant être sollicitées pour participer au financement de Cordées de la réussite.

Afin de valoriser la mobilisation des professeurs volontaires dans la mise en œuvre des Cordées de la réussite au sein des établissements scolaires, des IMP pourront être mobilisées sur le programme 141.

7. Pilotage et suivi

Au niveau national

Un comité stratégique national élargi à l'ensemble des ministères concernés, aux partenaires de l'enseignement supérieur, aux partenaires associatifs et privés, est réuni au moins une fois par an afin de fixer les orientations stratégiques du dispositif et valider, sur la base des éléments remontés par les académies et des échanges entretenus avec les référents académiques, le bilan de la mise en œuvre du dispositif pour l'année écoulée. Il formule des préconisations d'amélioration ou de réorientation. Il contribue à la valorisation des bonnes pratiques et à l'organisation d'actions de promotion notamment dans le cadre de la semaine nationale des Cordées de la réussite.

Un comité de pilotage opérationnel en assure la conduite et le suivi. Il réunit la Dgesco, la Dgesip et l'ANCT, principaux financeurs du dispositif, ainsi que les ministères de la culture, de l'agriculture et des armées qui contribuent à la mise en œuvre de cette politique publique.

Un site internet public géré par l'Onisep et alimenté par la Dgesco, la Dgesip et l'ANCT permet de présenter le dispositif et d'identifier les Cordées de la réussite en activité.

Au niveau territorial

L'animation et la coordination relèvent, en lien avec le préfet de région, de l'autorité du recteur de région académique en lien étroit avec les recteurs d'académie qui désignent dans chaque académie un référent académique « Cordées de la réussite » chargé notamment du pilotage académique des Cordées de la réussite. Les référents académiques seront désignés dès la publication de la présente instruction et seront régulièrement réunis en séminaire national par la Dgesco et la Dgesip afin qu'ils puissent être associés au pilotage du dispositif au niveau national et pour permettre des échanges de bonnes pratiques.

Dans le cadre de leur mission, les recteurs de région académique sont chargés, en lien avec les recteurs d'académie et avec les services de la DRJSCS, de l'élaboration des appels à projets de région académique en vue du déploiement des Cordées de la réussite dans les EPLE. À ce titre, ils veilleront à une répartition équilibrée entre les divers territoires bénéficiaires et à l'effectivité du ciblage des publics (éducation prioritaire, quartiers prioritaires de la politique de la ville, zones rurales isolées). L'extension aux élèves résidant dans les territoires isolés devra faire l'objet d'une particulière attention.

Les référents académiques sont chargés de mobiliser et structurer les multiples partenariats sur lesquels reposent les Cordées de la réussite : partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur, avec les entreprises et branches professionnelles, avec les associations et les collectivités territoriales.

S'agissant des associations, une convention académique précisera pour chacun des partenariats les actions engagées et leur modalité d'évaluation. Les référents « Cordées de la réussite », avec les services de la DRJSCS (en lien avec leurs correspondants locaux), seront garants de l'animation de ces partenariats associatifs et de la qualité des actions mises en œuvre dans les EPLE auprès des élèves.

Les référents « Cordées de la réussite » exercent une attention particulière au suivi des élèves et à la continuité de l'accompagnement mis en œuvre, notamment lors des transitions d'un établissement à l'autre (entre collèges et lycées en particulier). Ils travailleront de concert avec les référents locaux des autres ministères concernés.

Au niveau régional, un comité de pilotage et de suivi, coprésidé par le recteur de région académique et le préfet de région, est réuni au moins une fois par an. S'y trouvent également représentés, d'une part, les recteurs des académies faisant partie de la région académique et, d'autre part, la Région, en charge de l'information aux formations et aux métiers, ainsi que les représentants locaux des ministères partenaires du dispositif. Sa composition est arrêtée par le recteur de région académique en accord avec le préfet de région. Ce comité de pilotage et de suivi est chargé de la validation des nouveaux projets et de l'intégration des nouveaux établissements têtes de cordée, de leur suivi et de leur évaluation à l'échelon régional. Il dresse un bilan sur la qualité des actions menées, leur impact sur les jeunes accompagnés mais aussi sur la densification du maillage des Cordées de la réussite, la diversification des établissements partenaires de l'enseignement supérieur et le ciblage des publics concernés. Sur ces différents points, il peut être amené à formuler des recommandations aux EPLE.

Il lui revient aussi d'organiser chaque année la semaine nationale des Cordées de la réussite qui se déroule la troisième semaine de janvier.

8. Suivi et évaluation

Le chef d'établissement enregistre dans la Base élèves Siecle, sous l'onglet « personnalisation des parcours », dans la case « Cordées », tous les élèves bénéficiaires du dispositif, y compris ceux qui étaient inscrits jusqu'à la rentrée 2020 dans un parcours d'excellence. Cette saisie est essentielle pour assurer la continuité de l'accompagnement et la poursuite des actions engagées lorsqu'un élève change d'établissement. Elle permettra en outre de comptabiliser précisément le nombre de jeunes encordés et de réaliser à partir de ces données des études plus spécifiques. Une synthèse nationale de ces chiffres est communiquée chaque année aux académies. La Dgesip identifiera également les modalités techniques pour valoriser l'engagement des lycéens dans une cordée de la réussite dans leur dossier de

demande d'accès à l'enseignement supérieur sur la plateforme Parcoursup.

Chaque année, les référents académiques transmettront à la Dgesco et la Dgesip les données de programmation pour l'année scolaire en cours au 30 septembre et les données de bilan pour l'année scolaire écoulée au 15 juin, ainsi que la liste des Cordées de la réussite de l'académie, au moyen de l'annexe jointe à la présente instruction.

Sur le plan qualitatif, la Dgesco et la Dgesip, en concertation avec les autres ministères, diligenteront une enquête annuelle auprès des référents académiques « cordées de la réussite » afin de connaître la nature des actions menées et leurs effets sur les publics concernés.

Des indicateurs de suivi seront établis afin de mesurer l'impact du dispositif sur la poursuite d'études en termes d'ambition scolaire.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
Anne-Sophie Barthez

Le directeur général de l'agence nationale de la cohésion des territoires
Yves Le Breton

Annexe 1

↳■ Programmation

Annexe 2

↳■ Bilan

Annexe 3

↳■ Liste des cordées

Annexe 1 - Programmation



Cordées de la réussite Prévisionnel 2020-2021

Académie :

Réfèrent académique :

Fonction :

Mél :

Tél :

Cordées	Nombre total de cordées dans l'académie	Observations
Établissements du second degré « encordés »	Nombre total de collèges « encordés »	
	dont collèges en Rep+	
	dont collèges en Rep	
	dont collèges en QPV*	
	dont collèges en cité éducatives*	
	dont collèges ruraux ou isolés**	
	Nombre total de lycées « encordés »	0
	dont lycées en QPV*	
	dont lycées en cité éducative*	

	Nombre de lycées généraux et technologiques MENJS		
	Nombre de lycées professionnels MENJS		
	Nombre de lycées polyvalents (LPO) MENJS		
	Nombre EPLEFPA du ministère de l'agriculture		
	Autres (<i>préciser</i>)		
	Nombre total d'établissements du second degré « encordés »	0	
Établissements « tête de cordée »	Lycées à STS MENJS-MESRI		
	Lycées à STS du ministère de l'Agriculture		
	IUT		
	Universités		
	Lycées à CPGE MENJS-MESRI		
	Lycées à CPGE du ministère de l'Agriculture		
	IEP		
	Écoles de la fonction publique		
	Écoles de commerce		
	Écoles d'ingénieurs MESRI		
	Autres grandes écoles MESRI		
	Grandes écoles du ministère de l'Agriculture		
	Grandes écoles du ministère des Armées		
Grandes écoles du ministère de la Culture			

	Autres (préciser)		
	Nombre total d'établissements du supérieur « têtes de cordées »	0	
Élèves ou étudiants bénéficiaires d'un accompagnement dans le cadre des cordées	Nombre total de collégiens « bénéficiaires »		
	dont collégiens en 4e		
	dont collégiens en Rep+		
	dont collégiens en Rep		
	dont collégiens des QPV*		
	dont collégiens en cité éducative*		
	dont collégiens en zone rurale/isolée**		
	dont collégiens des lycées agricoles (4e et 3e)		
	Autres (préciser)		
	Nombre total de lycéens « bénéficiaires »	0	
	dont lycéens des QPV*		
	dont lycéens en cité éducative*		
	Lycéens généraux		
	Lycéens technologiques		
	Lycéens professionnels		
	Lycéens du ministère de l'agriculture (hors 4e et 3e)		
	Lycéens du privé		
Étudiants de STS MENJS-MESRI			

	Étudiants de STS ministère de l'Agriculture	
	Autres bénéficiaires (<i>préciser</i>)	
	Nombre total de bénéficiaires	0

** Un même établissement/collégien/lycéen peut relever de plusieurs catégories*

*** Insee : Commune n'appartenant pas à une unité urbaine ou commune composée d'une seule unité urbaine*

Annexe 2 - Bilan



Cordées de la réussite Bilan 2020-2021

Académie :
 Référent
 académique :
 Fonction :
 Mél :
 Tél :

Cordées	Nombre total de cordées dans l'académie		Observations
Etablissements du second degré « encordés »	Nombre total de collèges « encordés »		
	dont collèges en Rep+		
	dont collèges en Rep		
	dont collèges en QPV*		
	dont collèges en cité éducatives*		
	dont collèges ruraux ou isolés**		
	Nombre total de lycées « encordés »	0	

	dont lycées en QPV*		
	dont lycées en cité éducative*		
	Nombre de lycées généraux et technologiques MENJS		
	Nombre de lycées professionnels MENJS		
	Nombre de lycées polyvalents (LPO) MENJS		
	Nombre EPLEFPA du ministère de l'agriculture		
	Autres (<i>préciser</i>)		
	Nombre total d'établissements du second degré « encordés »	0	
Établissements « tête de cordée »	Lycées à STS MENJS-MESRI		
	Lycées à STS du ministère de l'agriculture		
	IUT		
	Universités		
	Lycées à CPGE MENJS-MESRI		
	Lycées à CPGE du ministère de l'Agriculture		
	IEP		
	Écoles de la fonction publique		
	Écoles de commerce		
	Écoles d'ingénieurs MESRI		
	Autres grandes écoles MESRI		
	Grandes écoles du ministère de l'Agriculture		

	Grandes écoles du ministère des Armées		
	Grandes écoles du ministère de la Culture		
	Autres (préciser)		
	Nombre total d'établissements du supérieur « têtes de cordées »	0	
Élèves ou étudiants bénéficiaires d'un accompagnement dans le cadre des cordées	Nombre total de collégiens « bénéficiaires »		
	dont collégiens en 4e		
	dont collégiens en Rep+		
	dont collégiens en Rep		
	dont collégiens des QPV*		
	dont collégiens en cité éducative*		
	dont collégiens en zone rurale/isolée**		
	dont collégiens des lycées agricoles (4e et 3e)		
	Autres (préciser)		
	Nombre total de lycéens « bénéficiaires »	0	
	dont lycéens des QPV*		
	dont lycéens en cité éducative*		
	Lycéens généraux		
	Lycéens technologiques		
	Lycéens professionnels		
Lycéens du ministère de l'Agriculture (hors 4e et 3e)			

Lycéens du privé		
Étudiants de STS MENJS-MESRI		
Étudiants de STS ministère de l'Agriculture		
Autres bénéficiaires (<i>préciser</i>)		
Nombre total de bénéficiaires	0	

* Un même établissement/collégien/lycéen peut relever de plusieurs catégories

** Insee : Commune n'appartenant pas à une unité urbaine ou commune composée d'une seule unité urbaine

Annexe 3 - Liste des cordées



Cordées de la réussite 2020-2021

Académie :

Réfèrent académique :

Fonction :

Mél :

Tél :

Date de mise à jour :

Appellation	Nom de l'établissement têtes de cordée	Type de formation	Localité	Département	Nombre d'EPLÉ encordés	Nombre d'élèves encordés

Enseignements primaire et secondaire

Partenariats

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Enquête

NOR : MENE2020602A

arrêté du 17-7-2020

MENJS - DGESCO C2-4

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports en date du 17 juillet 2020, l'association Enquête, qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.

Enseignements primaire et secondaire

Partenariats

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Lecture jeunesse

NOR : MENE2020604A

arrêté du 17-7-2020

MENJS - DGESCO C2-4

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports en date du 17 juillet 2020, l'association Lecture jeunesse, qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Programme de l'enseignement de la discipline non linguistique mathématiques en classe terminale des sections internationales chinoises

NOR : MENE2018694A

arrêté du 17-7-2020 et J.O. du 23-8-2020

MENJS - DGESCO C1-3

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 311-5 ; avis du CSE du 9-7-2020

Article 1 - Le programme de l'enseignement de la discipline non linguistique mathématiques en classe terminale des sections internationales chinoises est fixé conformément aux annexes du présent arrêté.

Article 2 - L'arrêté du 9 février 2012 fixant le programme de l'enseignement de la discipline non linguistique mathématiques en classe terminale des sections internationales de chinois est abrogé.

Article 3 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 17 juillet 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Annexe

↳ [Programme de discipline non linguistique mathématiques de section internationale chinoise en terminale générale](#)

Annexe - Programme de discipline non linguistique mathématiques de section internationale chinoise en terminale générale

Préambule

L'enseignement de mathématiques en section internationale au lycée prépare l'élève à l'option internationale du baccalauréat (OIB).

Il vise à l'acquisition de faits culturels relatifs à la langue, à la formation personnelle et à l'éducation à la citoyenneté. Il permet aux élèves natifs de développer la maîtrise de la langue et aux élèves non natifs d'acquérir une pratique de la langue, écrite et orale, de haut niveau tout en leur permettant de développer leurs compétences en mathématiques. Conçu en conformité avec les orientations du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), le programme des sections internationales chinoises prend en compte les spécificités liées à la dimension non alphabétique de l'écriture chinoise.

L'enseignement de mathématiques en section internationale chinoise en classe de terminale générale vise aussi à permettre à chaque élève de consolider les acquis des années antérieures, de développer son goût des mathématiques, d'en apprécier les démarches et les objets afin qu'il puisse faire l'expérience personnelle de l'efficacité des concepts mathématiques et de la simplification et la généralisation que permet la maîtrise de l'abstraction.

Les niveaux de compétences attendus en langue en fin de lycée dans les différentes activités langagières sont respectivement les suivants : B2 en expression et compréhension écrites, C1 en expression et compréhension orales. Un niveau supérieur peut être valorisé. Au programme de langue et littérature est associé un seuil sinographique de 1 555 caractères permettant l'accès à la lecture du chinois courant et devant être maîtrisé en graphie dite simplifiée en fin de lycée, les élèves étant exposés durant leur cursus à un nombre plus élevé de caractères. Les graphies traditionnelles seront présentées en reconnaissance passive, en double version (traditionnelle et simplifiée), par l'intermédiaire de supports tels que des textes historiques ou des énoncés de problèmes traditionnels.

Le programme de mathématiques en section internationale chinoise prend en compte le parcours des élèves, selon qu'ils suivent ou non l'enseignement de spécialité mathématiques en première. Il définit un ensemble de connaissances et de compétences, réaliste et ambitieux, qui s'appuie sur le programme de seconde et, le cas échéant, sur le programme de spécialité de première. Cet enseignement est donc aussi l'occasion de réactiver les notions déjà étudiées, en veillant à la cohérence et à la complémentarité des approches.

L'approche pédagogique et ses objectifs

Ce programme prend en compte les compétences acquises en langue et en mathématiques. Il vise entre autres à :

- aider les élèves à acquérir un registre de langue soutenu et une langue précise, à l'écrit comme à l'oral pour communiquer un résultat, expliquer une démarche, valider ou invalider un modèle ;
- favoriser le développement d'une pensée analytique, indépendante et critique qui amène à une plus grande autonomie, pour raisonner, démontrer, calculer, appliquer des techniques, trouver des résultats partiels et les mettre en perspective ;
- favoriser la créativité de l'élève et l'encourager à exprimer ses idées pour chercher et expérimenter ;
- contribuer à la formation intellectuelle et à l'enrichissement culturel de l'élève notamment par le travail de représentation, le choix d'un cadre (numérique, algébrique, géométrique...) et le changement de registre ;
- développer les compétences interculturelles de l'élève notamment par la découverte de différentes modélisations.

Mise en œuvre

Le professeur veille à créer dans la classe de mathématiques une atmosphère de travail favorable aux apprentissages, combinant bienveillance et exigence. Il cherche à développer chez chaque élève des attitudes positives à l'égard des mathématiques et sa capacité à résoudre des problèmes stimulants. L'élève doit être incité à s'engager dans une recherche mathématique, individuellement ou en équipe, et y trouver matière pour développer sa confiance en lui. Il cherche, essaie des pistes, prend le risque de se tromper. Il ne doit pas craindre l'erreur, car il comprend qu'il peut en tirer profit grâce au professeur, qui l'aide à l'identifier, à l'analyser et la comprendre. Ce travail sur l'erreur participe à la construction de ses apprentissages.

Le professeur veille à proposer aux élèves des problèmes ancrés dans l'aire culturelle chinoise, qu'ils proviennent de l'histoire des mathématiques en chinois ou qu'ils soient issus des autres disciplines ou du

monde réel. Dans tous les cas, ils doivent être bien conçus et motivants, afin de développer les connaissances et compétences mathématiques du programme.

Entraînement et évaluation des élèves

Les élèves sont entraînés et évalués en fonction des capacités attendues.

Le professeur veille à établir un équilibre entre divers temps d'apprentissage :

- les temps de recherche, d'activité, de manipulation (travaux pratiques pouvant s'appuyer sur des logiciels) ;
- les temps de dialogue et d'échange, de verbalisation (exposé oral d'une solution, rédaction et présentation de travaux de recherche individuels ou collectifs) ;
- les temps où sont présentés et discutés des exemples, pour vérifier la bonne compréhension de tous les élèves ;
- les exercices et problèmes, allant progressivement de l'application la plus directe au thème d'étude ;
- les rituels, afin de consolider les connaissances et les méthodes.

Place de l'oral

Les étapes de compréhension, de verbalisation et de reformulation jouent un rôle majeur dans l'appropriation des notions mathématiques, la résolution des problèmes et la maîtrise de la langue. En fin de lycée, les élèves atteindront à l'oral un niveau permettant de comprendre une variété de thèmes, de s'exprimer de façon claire, structurée et détaillée, et de manifester une bonne maîtrise des outils d'organisation, d'articulation, de cohésion du discours et d'argumentation. Celle-ci permet à chacun de faire évoluer sa pensée, jusqu'à la remettre en cause si nécessaire, pour accéder progressivement à la vérité par la preuve. Des situations variées se prêtent à la pratique de l'oral en mathématiques : la compréhension d'énoncés et de situations mathématiques, la reformulation par l'élève d'un énoncé ou d'une démarche, les échanges interactifs lors de la construction du cours, les mises en commun après un temps de recherche, les corrections d'exercices, les travaux de groupe, les exposés individuels ou à plusieurs...

Place de l'écrit

Disposer d'une trace de cours claire, explicite et structurée est une aide essentielle à l'apprentissage des mathématiques en chinois. Faisant suite aux étapes importantes de recherche, d'appropriation individuelle ou collective, de présentation commentée, la trace écrite récapitule de façon organisée les connaissances, les méthodes et les stratégies étudiées en classe.

Outils numériques

L'utilisation de matériel informatique (calculatrice ou ordinateur), d'outils de visualisation et de représentation, de calcul (numérique ou formel), de simulation, de programmation accroît la possibilité d'expérimenter et ouvre largement le dialogue entre l'observation et la démonstration. Aussi, l'utilisation régulière de ces outils peut intervenir selon les modalités suivantes :

- par le professeur, en classe, avec un dispositif de visualisation collective adapté ;
- par les élèves, en classe, à l'occasion de la résolution d'exercices ou de problèmes ;
- dans le cadre du travail personnel des élèves hors du temps de classe (par exemple au CDI ou à un autre point d'accès au réseau local).

Organisation du programme

Les parties « culture mathématique et histoire des mathématiques en Chine », « fonctions », « géométrie » et « statistiques et probabilités » sont organisées en quatre rubriques :

- contenus mathématiques ;
- capacités attendues ;
- vocabulaire ;
- commentaires.

Programme pour les élèves ne suivant pas la spécialité mathématiques ou l'enseignement optionnel de mathématiques complémentaire en classe terminale

Culture mathématique et histoire des mathématiques en Chine

L'objectif est de découvrir et de commenter des éléments de la culture et de l'histoire des mathématiques en Chine.

Contenus

- Triangle de Yáng Huī.
- Carrés magiques du mathématicien Yáng Huī.

Capacités attendues

- Connaître quelques éléments de biographies de mathématiciens chinois.
- Savoir construire le triangle et en connaître les symétries.
- Savoir construire le carré magique 3×3.

Commentaire

- On remarque que le triangle permet de calculer les coefficients de la formule $(a + b)^n$. Cette formule n'est pas exigible.

Fonctions**Suite****Contenus**

- Seuils.
- Taux moyens.

Capacités attendues

- Rechercher graphiquement ou algorithmiquement un seuil.
- Calculer un taux moyen.

Commentaires

- On réinvestit sur des exemples les contenus étudiés les années précédentes.
- Les suites étudiées sont introduites pour modéliser des phénomènes discrets et sont définies à l'aide comme des fonctions sur \mathbb{N} , la notation $u(n)$ étant alors utilisée. Les exemples traités sont issus de problèmes historiques ou de problèmes de modélisation concernant la vie économique ou les sciences expérimentales : problèmes d'intérêts, d'amortissements, d'emprunts, d'évolution de populations... Aucune connaissance théorique sur les suites arithmétiques et géométriques n'est exigible.
- On peut utiliser l'outil informatique ou un tableur pour conjecturer le comportement d'une suite. On utilise un programme informatique ou un tableur pour traiter concrètement de problèmes de comparaisons d'évolutions, de seuils et de taux moyen.

Fonction**Contenus**

- Fonctions de référence : courbes représentatives et variations.

Capacités attendues

- Modéliser par des fonctions des situations issues des mathématiques ou d'autres disciplines.
- Interpréter les graphiques en termes de variations.
- Résoudre graphiquement des équations et des inéquations et exploiter le tableau de variations d'une fonction f pour déterminer le nombre de solutions de l'équation $f(x) = k$ ($k \in \mathbb{R}$) ainsi que les éventuels extremums de la fonction.

Vocabulaire

- Minimum 最小值, maximum 最大值, extremum 极值.

Commentaires

- On réinvestit sur quelques exemples les contenus étudiés les années précédentes en revenant sur les variations avec un support graphique.
- La dérivée n'est pas utilisée.
- L'utilisation d'un grapheur est nécessaire.

Statistiques et probabilités**Contenus**

- Tableaux croisés.
- Arbre de probabilités.
- Conditionnement par un événement de probabilité non nulle.

Capacités attendues

- Construire, lire et interpréter des tableaux croisés. Travailler avec des pourcentages.
- Construire et exploiter un arbre.

Vocabulaire

- Probabilité conditionnelle 条件概率.

Commentaire

- Le contenu de ces tableaux sera relié à la vie en Chine. Leur interprétation permettra d'enrichir l'expression. Pour l'étude de certaines situations, on privilégiera l'emploi d'un tableur.
- On réinvestit les notions étudiées les années précédentes.
- On représente une situation à l'aide d'un arbre pondéré ou d'un tableau. On énonce et on justifie les règles de construction et d'utilisation des arbres pondérés. Cette partie du programme se prête particulièrement à l'étude de situations concrètes.

Programme pour les élèves suivant la spécialité mathématiques ou l'enseignement optionnel de mathématiques complémentaire en classe terminale**Culture mathématique et histoire des mathématiques en Chine**

L'objectif est de découvrir et de commenter quelques éléments de la culture et de l'histoire des mathématiques en Chine.

Contenus

- Triangle de Yáng Huī.
- Carrés magiques du mathématicien Yáng Huī.

Capacités attendues

- Connaître quelques éléments de biographies de mathématiciens chinois.
- Savoir construire le triangle et en connaître les symétries.
- Savoir construire le carré magique 3×3.

Vocabulaire

- Coefficient binomiaux 二项式系数 (vocabulaire non exigible).

Commentaire

- On remarque que le triangle permet de calculer les coefficients de la formule $(a + b)^n$. Cette formule n'est pas exigible.

Fonctions**Suite****Contenus**

- Suites arithmétiques, suites géométriques.

Capacités attendues

- Reconnaître avec ou sans tableur une suite arithmétique ou géométrique.
- En exprimer le terme de rang n .
- Calculer la somme des n premiers termes.

Commentaires

- Les exemples traités s'appuieront sur la vie économique ou les sciences expérimentales : problèmes d'intérêts, problèmes d'amortissements, problèmes d'emprunts, évolutions de populations, développements de bactéries, etc.
- On peut utiliser l'outil informatique ou un tableur pour conjecturer le comportement d'une suite. On utilise un programme informatique ou un tableur pour traiter concrètement de problèmes de comparaisons d'évolutions, de seuils et de taux moyen.
- On réinvestit les notions étudiées les années précédentes.

Fonction**Contenus**

- Fonction polynôme du second degré donné sous forme factorisée. Racines, signe, expression de la somme et du produit des racines. Allure de la courbe.
- Discriminant. Factorisation éventuelle. Résolution d'une équation du second degré. Signe.

Capacités attendues

- Étudier le signe d'une fonction polynôme du second degré donné sous forme factorisée.

- Factoriser une fonction polynôme du second degré, en diversifiant les stratégies : racine évidente, détection des racines par leur somme et leur produit, identité remarquable, application des formules générales.
- Choisir une forme adaptée d'une fonction polynôme du second degré dans le cadre de la résolution d'un problème (équation, inéquation, optimisation, variations).

Vocabulaire

- Racine d'un polynôme 多项式的根, discriminant 判别式.

Commentaire

- On ne factorise des polynômes du second degré que lorsque le discriminant est positif ou nul.

Géométrie**Contenus**

- Droites et plans de l'espace : positions relatives, intersections, parallélisme et orthogonalité.

Capacités attendues

- Calculer les coordonnées de point, du milieu d'un segment.
- Calculer des distances.
- Déterminer si deux plans sont parallèles ou sécants.
- Déterminer l'équation de la droite d'intersection de deux plans sécants non confondus.

Vocabulaire

- Plan 平面, espace 空间, droite d'intersection 交线 · équation de la droite d'intersection 交线方程 (vocabulaire non exigible), section plane 截面 (vocabulaire non exigible).

Commentaires

- Le travail sera facilité par l'utilisation d'un logiciel de géométrie dynamique.
- Il est pertinent d'utiliser un cube pour étudier des positions relatives de droites et de plans et des exemples de sections par un plan.

Statistiques et probabilités**Contenus**

- Tableaux croisés.
- Arbre de probabilités.
- Conditionnement par un événement de probabilité non nulle.
- Indépendance de deux événements.
- Loi de Bernoulli, loi binomiale.

Capacités attendues

- Construire, lire et interpréter des tableaux croisés.
- Construire et exploiter un arbre de probabilités.
- Connaître la loi de Bernoulli, la loi binomiale.

Vocabulaire

- Tableau croisé 列联表, loi de probabilité 概率分布律, arbre de probabilités 概率树图, loi binomiale 二项式分布律.

Commentaires

- On reprend les notions étudiées en première auxquelles on ajoute le conditionnement par un événement, la notion d'indépendance et la représentation avec des arbres pondérés.
- On privilégiera les problèmes, économiques ou culturels, de la vie chinoise.
- Cette partie du programme se prête particulièrement à l'étude de situations concrètes. Des activités de simulations sur tableur sont à mener dans ce cadre.
- On pourra faire un lien entre les coefficients binomiaux introduits lors de la présentation du triangle Yáng Huī et la loi binomiale.

Enseignements primaire et secondaire

Établissements scolaires publics

Inscription des établissements scolaires publics dans le programme Rep : modification

NOR : MENE2020694A

arrêté du 23-7-2020

MENJS - DGESCO B2-3

Vu Code de l'éducation, notamment article L. 211-1 ; décret n° 86-492 du 14-3-1986 modifié, notamment article 25-2 ; décret n° 2008-775 du 30-7-2008 modifié, notamment article 3-1 ; arrêté du 24 juillet 2018 ; avis du comité technique ministériel de l'éducation nationale du 8 juillet 2020,

Article 1 - L'annexe de l'arrêté du 24 juillet 2018 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit par la sortie de réseau d'éducation prioritaire de deux collèges qui ferment :

Académie	Département	Commune	UAI	Patronyme
Dijon	Yonne	Auxerre	0890056C	Bienvenu Martin
Lille	Nord	Hautmont	0590099M	Auguste Perier

Article 2 - L'annexe de l'arrêté du 24 juillet 2018 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit

Lire :

Académie	Département	Commune	UAI	Patronyme
Rennes	Ille-et-Vilaine	Val-Couesnon	0350052S	Pierre Perin

Au lieu de :

Académie	Département	Commune	UAI	Patronyme
Rennes	Ille-et-Vilaine	Tremblay	0350052S	Pierre Perin

Article 3 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2020.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Fait le 23 juillet 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Enseignements primaire et secondaire

Établissements scolaires publics

Inscription des établissements scolaires publics dans le programme Rep+ : modification

NOR : MENE2020695A

arrêté du 23-7-2020

MENJS - DGESCO B2-3

Vu Code de l'éducation, notamment article L. 211-1 ; décret n° 86-492 du 14-3-1986 modifié, notamment article 25-2 ; décret n° 2008-775 du 30-7-2008 modifié, notamment article 3 -1 ; arrêté du 1-8-août 2018 ; avis du comité technique ministériel de l'éducation nationale du 8 juillet 2020

Article 1 - L'annexe de l'arrêté du 1er août 2018 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit par l'entrée en réseau d'éducation prioritaire renforcé de trois écoles qui ouvrent et deux écoles qui changent de réseau. Le collège tête de réseau, intégrant ces écoles, est indiqué.

Académie	Département	Commune	UAI	Patronyme	Type d'établissement
Aix-Marseille	Bouches-du-Rhône	Marseilles 03	0131264D	Versailles	Collège
Aix-Marseille	Bouches-du-Rhône	Marseilles 03	0134320A	Antoine de Ruffi	Élémentaire ou primaire
Aix-Marseille	Bouches-du-Rhône	Marseilles 03	0134326G	Antoine de Ruffi	École maternelle
Guyane	Guyane	Saint-Laurent-du-Maroni	9730348R	Leodate Volmar	Collège
Guyane	Guyane	Saint-Laurent-du-Maroni	9730537W	Les Hauts De Balate	Élémentaire ou primaire
Strasbourg	Bas-Rhin	Strasbourg	0671907J	Hans ARP	Collège
Strasbourg	Bas-Rhin	Strasbourg	0672036Z	Erckmann Chatrian	Élémentaire ou primaire
Strasbourg	Bas-Rhin	Strasbourg	0671332J	Erckmann Chatrian	École maternelle

Article 2 - L'annexe de l'arrêté du 1er août 2018 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit par la sortie de réseau d'éducation prioritaire renforcé d'une école qui ferme.

Académie	Département	Commune	UAI	Patronyme	Type d'établissement
Amiens	Aisne	Saint-Quentin	0021703R	Paul Bert	École maternelle

Article 3 - L'annexe de l'arrêté du 1er août 2018 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

Lire :

Académie	Département	Commune	UAI	Patronyme	Type d'établissement
Orléans-Tours	Cher	Bourges	0180645D	Gibjoncs-Paul Arnalut	Élémentaire ou primaire
Orléans-Tours	Cher	Bourges	0180867V	Gibjoncs-Paul Arnalut	École maternelle

Au lieu de :

Académie	Département	Commune	UAI	Patronyme	Type d'établissement
Orléans-Tours	Cher	Bourges	0180645D	Paul Arnault	Élémentaire ou primaire

Orléans-Tours	Cher	Bourges	0180867V	Paul Arnault	École maternelle
---------------	------	---------	----------	--------------	------------------

Article 4 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2020.

Article 5 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Fait le 23 juillet 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Enseignements primaire et secondaire

Partenariats

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Fédération française des maisons de l'Europe - FFME

NOR : MENE2020738A

arrêté du 24-7-2020

MENJS - DGESCO C2-4

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports en date du 24 juillet 2020, l'association Fédération française des maisons de l'Europe - FFME, qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans. L'agrément est étendu aux Maisons de l'Europe adhérentes à la fédération.

Enseignements primaire et secondaire

Classement des lycées et des écoles des métiers

Rentrée 2020

NOR : MENH2020962A

arrêté du 28-7-2020

MENJS - DGRH E1-2

Vu décret n° 88-342 du 11-4-1988 ; décret n° 2001-1174 du 11-12-2001 modifié, notamment article 24 ; arrêté du 27-7-2015 ;

Article 1 - Sont rayés du classement des lycées et écoles des métiers, à compter de **la rentrée scolaire 2020**, les établissements suivants :

Créteil

0771941S - René Cassin, Noisiel

Guadeloupe

9710981P - Des Iles du Nord, Saint-Martin

Montpellier

0300046M - Charles Gide, Uzès

Versailles

0922849X - École européenne, Courbevoie

Article 2 - Sont classés en deuxième catégorie, à compter de **la rentrée scolaire 2020**, les lycées et écoles des métiers suivants :

Lyon

0694405N - De Lyon 7e arrondissement, Lyon 7e arrondissement

Montpellier

0301862L - De Sommières, Sommières

0342436N - Simone Veil, Gignac

Nantes

0442899M - De Nort-sur-Erdre, Nort-sur-Erdre

Rennes

0352950S - Simone Veil, Liffré

Toulouse

0312995M - Martin Malvy, Cazères

Versailles

0922867S - École européenne de Paris La Défense, Courbevoie

Article 3 - Sont classés en troisième catégorie, à compter de **la rentrée scolaire 2020**, les lycées et écoles des métiers suivants :

Montpellier

0300047N - D'art Georges Guynemer, Uzès

Article 4 - Sont classés en quatrième catégorie, à compter de **la rentrée scolaire 2020**, les lycées et écoles des métiers suivant :

Grenoble

0380032D - Emmanuel Mounier, Grenoble

La Réunion

9741620T - Memona Hintermann-Affejee, Saint-Denis

Article 5 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 28 juillet 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Enseignements primaire et secondaire

Classement des lycées professionnels

Rentrée 2020

NOR : MENH2020964A

arrêté du 28-7-2020

MENJS - DGRH E1-2

Vu décret n° 88-342 du 11-4-1988 ; décret n° 2001-1174 du 11-12-2001 modifié, notamment article 24 ; arrêté du 27-7-2015 ;

Article 1 - Sont rayés du classement des lycées professionnels, à compter de **la rentrée scolaire 2020**, les établissements suivants :

Amiens

0800065L - De l'Authie, Doullens

Créteil

0770932V - Pierre de Coubertin, Meaux

0941604H - Samuel de Champlain, Chennevières-sur-Marne

Dijon

0710014E - Thomas Dumorey, Chalon-sur-Saône

Grenoble

0380037J - Jean Jaurès, Grenoble

Lyon

0692518M - Sermenaz, Rillieux-la-Pape

Montpellier

0300047N - D'art Georges Guynemer, Uzès

Normandie

0760144U - Schuman-Perret, Le Havre

Article 2 - Sont classés en troisième catégorie, à compter de **la rentrée scolaire 2020**, les lycées professionnels suivants :

Paris

0750783U - Chennevière Malézieux, Paris 12e arrondissement

Article 3 - Sont classés en quatrième catégorie, à compter de **la rentrée scolaire 2020**, les lycées professionnels suivants :

Guadeloupe

9710981P - Des Îles du Nord, Saint-Martin

Article 4 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 28 juillet 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Enseignements primaire et secondaire

Classement des collèges

Rentrée 2020

NOR : MENH2020966A

arrêté du 28-7-2020

MENJS - DGRH E1-2

Vu décret n° 88-342 du 11-4-1988 ; décret n° 2001-1174 du 11-12-2001 modifié, notamment article 24 ; arrêté du 27-7-2015

Article 1 - Sont rayés du classement des collèges, à compter de **la rentrée scolaire 2020**, les établissements suivants :

Dijon

0890056C - Bienvenu Martin, Auxerre

Guadeloupe

9711251H - Saint-Martin, Saint-Martin

Guyane

9730452D - Annexe Pierre Ardinet, Régina

Lille

0590099M - Auguste Perier, Hautmont

Rennes

0220195T - Beaufeuillage, Saint-Brieuc

Toulouse

0311321T - Raymond Badiou, Toulouse

Versailles

0922848W -École européenne, Courbevoie

Article 2 - Sont classés en première catégorie, à compter de **la rentrée scolaire 2020**, les collèges suivants :

Bordeaux

0401091U - D'Angresse, Angresse

Grenoble

0383542U - De Champier, Champier

Lyon

0694406P - De Saint-Priest, Saint-Priest

Rennes

0352957Z - De Guipry-Messac, Guipry-Messac

0352958A - De Bréal-sous-Montfort, Bréal-sous-Montfort

0352959B - De Laille, Lailié

0222030M - D'Hillion, Hillion

Toulouse

0820922G - De Verdun-sur-Garonne, Verdun-sur-Garonne

0313010D - D'Escalquens, Escalquens

Article 3 - Sont classés en deuxième catégorie, à compter de **la rentrée scolaire 2020**, les collèges suivants :

Paris

0755779Z - La Rose Blanche, Paris 1e arrondissement

Rennes

0290065N - Édouard Quéau, Ploudalmézeau

Article 4 - Sont classés en troisième catégorie, à compter de **la rentrée scolaire 2020**, les collèges suivants :

Aix-Marseille

0132494R - Les Amandeirets, Châteauneuf-les-Martigues

Limoges

0870871Z - Maurice Genevoix, Couzeix

Article 5 - Sont classés en quatrième catégorie, à compter de **la rentrée scolaire 2020**, les collèges suivants :

Limoges

0190014M - Jean Lurçat, Brive-la-Gaillarde

Polynésie française

9840338V - De Tipaerui, Papeete

Rennes

0560050A - Jules Simon, Vannes

Article 6 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 28 juillet 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Enseignements primaire et secondaire

Classement des établissements régionaux d'enseignement adapté

Rentrée 2020

NOR : MENH2020967A

arrêté du 28-7-2020

MENJS - DGRH E1-2

Vu décret n° 88-342 du 11-4-1988 ; décret n° 2001-1174 du 11-12- 2001 modifié, notamment article 24 ; arrêté du 27-7-2015

Article 1 - Est rayé du classement des établissements régionaux d'enseignement adapté, à compter de **la rentrée scolaire 2020**, l'établissement suivant :

Rennes

0221569L - Beaugard, Taden

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 28 juillet 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Enseignements primaire et secondaire

Classement des lycées et des écoles des métiers

Rentrée 2019

NOR : MENH2020968A

arrêté du 28-7-2020

MENJS - DGRH E1-2

Vu décret n° 88-342 du 11-4-1988 ; décret n° 2001-1174 du 11-12-2001 modifié, notamment article 24 ; arrêté du 4-10-2012 ;

arrêté du 16-7-2019

Article 1 - Les dispositions de l'arrêté du 16 juillet 2019 susvisé sont complétées comme suit :

Est rayé du classement des lycées et écoles des métiers, à compter de **la rentrée scolaire 2019**, l'établissement suivant :

Paris

0750786X - Lazare Ponticelli, Paris 13e arrondissement

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 28 juillet 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Enseignements primaire et secondaire

Classement des collèges

Rentrée 2019

NOR : MENH2020969A

arrêté du 28-7-2020

MENJS - DGRH E1-2

Vu décret n° 88-342 du 11-4-1988 ; décret n° 2001-1174 du 11-12-2001 modifié, notamment article 24 ; arrêté du 27-7-2015 ;

arrêté du 16-7-2019

Article 1 - Les dispositions de l'arrêté du 16 juillet 2019 susvisé sont complétées comme suit :

Est rayé du classement des collèges, à compter de la rentrée scolaire 2019, l'établissement suivant :

Nantes

0721607F - Anne Franck, Le Mans

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 28 juillet 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines,

Vincent Soetemont

Enseignements primaire et secondaire

École inclusive

Accompagnement pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'École

NOR : MENE2020703C

circulaire du 3-8-2020

MENJS - DGESCO CT

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie, directeurs et directrices des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux médecins, infirmières et infirmiers, assistantes sociales et assistants sociaux - conseillères et conseillers techniques auprès des recteurs et rectrices d'académie et des inspecteurs et inspectrices d'académie - directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement

L'article L. 111-1 du Code de l'éducation prévoit que « le service public de l'éducation [...] contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative ». Le principe de l'école inclusive et la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves s'inscrivent dans les objectifs généraux de l'École.

Il convient ainsi, en cas d'empêchement scolaire pour raisons de santé, de tout mettre en œuvre pour assurer la continuité scolaire, le lien social et le soutien au processus de soins. Il s'agit de prévenir les ruptures, pour raison de santé, dans les parcours de scolarisation et de vie des élèves et de permettre, par les activités d'apprentissage, de contribuer à l'amélioration de leur état de santé.

Ce principe conduit à assurer un accompagnement scolaire souple et adapté aux besoins et aux possibilités des élèves concernés, dans leurs lieux de vie, si leur situation personnelle le nécessite et le permet.

Dans les situations qui l'exigent, des mesures permettant de maintenir la scolarité de ces élèves, tout en garantissant la continuité des soins, nécessitent la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI), dans les conditions précisées par la circulaire dédiée.

L'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école (Apadhe) est mis en place lorsque l'élève, compte tenu de son état de santé, ne peut se rendre dans son établissement scolaire ou ne peut s'y rendre que partiellement. L'Apadhe est un dispositif de l'éducation nationale mis en œuvre dans chaque département sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie-Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (IA-Dasen). Le projet est élaboré avec le jeune et ses responsables légaux.

Ce dispositif est chargé d'assurer un accompagnement pédagogique à domicile, en établissement de santé, à l'école, ou si nécessaire, dans un lieu public de proximité où l'élève est capable de bénéficier d'un apprentissage (par exemple à la médiathèque ou à la mairie).

La circulaire n° 98-151 du 17 juillet 1998 est abrogée.

Les objectifs de l'Apadhe

L'Apadhe a pour objectifs principaux de :

- garantir à l'enfant ou l'adolescent empêché pour raison de santé la poursuite de sa scolarité, dans son lieu de vie, à domicile, à l'école ou en établissement de santé ;
- limiter les ruptures dans les parcours de scolarisation des élèves ;
- optimiser les liens entre la famille, l'élève, les professionnels de l'école et les acteurs du soin ;
- permettre à l'élève de bénéficier d'adaptations pédagogiques adaptées à ses besoins, hors Pap ;
- maintenir et faciliter le lien social de l'enfant avec sa classe, élèves comme adultes ;
- anticiper un retour de l'élève en classe dans les meilleures conditions au regard de ses besoins ;
- permettre un accompagnement pédagogique renforcé si nécessaire après son retour en classe en cas de reprise progressive.

Les publics concernés

Peut être concerné tout élève inscrit dans une école ou un établissement d'enseignement scolaire du 1er ou du 2d degré, lorsque, pour raison de santé physique ou psychique, dont les accidents, ainsi qu'en cas de maternité, sa scolarité risque d'être interrompue pour une période minimale de deux semaines consécutives (hors vacances scolaires) ou, pour les maladies évoluant sur une longue période, trois semaines discontinues. De manière très exceptionnelle et dans les mêmes conditions, peuvent être concernés les enfants en situation de difficultés sociales majeures pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) et empêchés temporairement de fréquenter leur école ou leur établissement scolaire.

1. Le pilotage

L'accompagnement pédagogique des élèves empêchés pour raison de santé s'inscrit dans le cadre de l'école inclusive et de l'école promotrice de santé. La direction générale de l'enseignement scolaire est chargée d'en impulser la mise en œuvre, d'en assurer le suivi et d'en établir le bilan.

1.1 Le pilotage à l'éducation nationale

Un comité de pilotage national annuel permet d'évaluer le dispositif avec une attention particulière sur l'équité d'accompagnement des élèves dans tous les territoires. Il recense les bonnes pratiques afin de permettre en retour l'amélioration du dispositif dans les territoires.

Le comité national de pilotage est animé par la direction générale de l'enseignement scolaire, en présence du médecin conseiller technique, d'un représentant du bureau de l'école inclusive, du conseiller technique de service social et de l'infirmier conseiller technique de la direction générale de l'enseignement scolaire. Il associe la direction générale de la santé, la direction générale de la cohésion sociale, le Centre national d'éducation à distance (Cned), les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public agréées qui accompagnent le dispositif, des représentants des fédérations de parents d'élèves, le conseil national de la vie lycéenne (CNVL) et un représentant des coordonnateurs Apadhe. Il définit les indicateurs de pilotage. Un rapport est élaboré et publié annuellement, il peut donner lieu autant que de besoin à un séminaire sur l'évolution du dispositif.

Un comité de pilotage académique annuel établit un diagnostic territorial partagé permettant de définir les moyens à allouer. Il assure le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre et adresse bilan et perspectives au niveau national ainsi qu'au comité académique d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CAESC) et à la cellule académique de pilotage éducative sociale et de santé. Il vise à harmoniser les pratiques sur son territoire et à favoriser les expérimentations afin d'améliorer les réponses selon l'évolution des besoins. Il est composé des acteurs de l'institution, de représentants d'élèves et de parents d'élèves et des partenaires concernés.

Un comité de pilotage départemental annuel s'assure de la mise en œuvre et de l'adaptation des orientations académiques, du recueil des données et du bilan départemental qu'il analyse en fonction du contexte pour l'amélioration du dispositif. Il est chargé de la communication sur le dispositif en lien avec le service de l'école inclusive. Il se réunit au moins une fois par an et intègre les partenaires locaux. Il adresse bilan et perspectives au niveau académique ainsi qu'au CDESC. Il est composé des acteurs de l'institution, de représentants d'élèves et de parents d'élèves et des partenaires concernés.

1.2 Les partenaires

Sous la responsabilité de l'inspecteur d'académie directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen), des partenaires concernés par la santé des élèves peuvent être associés autant que de besoin :

- les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public agréées ;
- les professionnels des structures de soins ;
- le médecin qui suit l'enfant ;
- les collectivités territoriales ;
- les structures médico-sociales ;
- sur proposition ou avec accord de l'ASE, les établissements, services et dispositifs qui en relèvent ;
- les associations de parents d'enfants malades ou en situation de handicap.

2. Les procédures et modalités de fonctionnement de l'Apadhe

Sous l'autorité de l'IA-Dasen, la mise en œuvre du dispositif d'Apadhe relève conjointement dans chaque département de l'EN ASH et du médecin conseiller technique.

Au moins un enseignant, clairement identifié comme référent du dispositif et désigné par l'IA-Dasen, est chargé de coordonner les actions de l'Apadhe.

2.1 La mise en place de l'accompagnement

Le directeur d'école, le chef d'établissement scolaire, la famille, ou toute autre personne concernée par la scolarité et la santé de l'élève saisit l'IA-DASEN par l'intermédiaire de l'enseignant coordonnateur de l'Apadhe.

Au regard des éléments médicaux et du PAI éventuellement constitué, le médecin conseiller technique de l'IA-Dasen, ou son représentant, autorise la mise en œuvre de l'Apadhe et donne les indications médicales à prendre en compte dans le projet. Le médecin de l'éducation nationale chargé de l'école ou de l'établissement où l'élève est scolarisé est systématiquement informé et associé tout au long de la procédure.

Dans les situations de difficultés sociales majeures d'élèves pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) et empêchés temporairement de fréquenter leur école ou leur établissement scolaire, le référent ASE de l'enfant saisit le conseiller technique de service social de l'IA-Dasen qui autorise, conjointement avec le médecin conseiller technique, la mise en œuvre de l'Apadhe. En concertation avec le référent ASE de l'enfant, ils donnent au coordonnateur Apadhe les indications médicales et sociales à prendre en compte dans le projet.

2.2 L'élaboration du projet d'Apadhe

L'enseignant coordonnateur, après accord des responsables légaux ou, pour les situations relevant de la protection de l'enfance, en concertation avec le référent ASE, évalue la situation de l'élève en concertation avec les différents acteurs impliqués, puis il définit le projet pédagogique en lien avec le ou les enseignants de l'élève, organise et met en place l'Apadhe.

Afin d'appréhender la situation globale de l'élève, une réunion préalable à la mise en place de l'Apadhe peut être organisée au sein de l'établissement. L'enseignant coordonnateur et les personnels de l'établissement concernés évaluent collectivement les besoins particuliers de l'élève dans le respect du secret médical. Les éléments médicaux seront fournis au médecin de l'éducation nationale sous pli confidentiel. Cette réunion détermine les accompagnements adaptés en lien si besoin avec les dispositifs existants (PAI, PPS, PAP) pour maintenir la continuité des apprentissages.

La mise en œuvre de l'Apadhe prend en compte les exigences du traitement médical, la fatigabilité de l'élève ou, le cas échéant, l'angoisse à entrer dans l'établissement. Le projet définit les lieux d'intervention, le rythme et la durée de l'accompagnement envisagé en fonction des contraintes de l'état de santé de l'élève, des modalités de transmission des cours et évaluations et de la prise en compte des aménagements spécifiques. Il prend en compte l'ensemble des temps de l'enfant, scolaire et extrascolaire, dans l'organisation de sa journée.

Cet accompagnement pédagogique individuel ne doit a priori pas excéder six heures hebdomadaires.

Le projet d'Apadhe est transmis par le coordonnateur au directeur d'école ou au chef d'établissement scolaire, au médecin et à l'infirmier, au titre de leurs missions respectives, ainsi qu'à l'élève et à ses responsables légaux et, le cas échéant, à son responsable ASE. Il peut également être diffusé à l'ensemble des autres personnels concernés (enseignants de l'élève, CPE, assistant de service social et psychologue de l'éducation nationale, etc.) dans le respect du secret médical. L'élève et ses responsables légaux peuvent, s'ils le souhaitent, le communiquer auprès de tout partenaire impliqué dans l'accompagnement global du jeune.

2.3 Les enseignants

En fonction des besoins identifiés, l'Apadhe est assuré par :

- les professeurs habituels de l'élève s'ils acceptent ces fonctions en dehors de leur temps de service. Cette modalité d'accompagnement est à mettre en œuvre prioritairement en raison de son efficacité avérée, garantissant le lien avec la vie de la classe de l'élève ;
- les professeurs volontaires de l'école ou de l'établissement de l'élève, qui permettent également de maintenir un lien avec l'établissement ;
- des enseignants spécialement affectés à ces missions ;
- des enseignants volontaires d'autres établissements, y compris ceux qui sont en sous-service.

Une fiche de mission est établie par l'enseignant coordonnateur et validée par l'autorité compétente. Ces enseignants, titulaires ou contractuels en poste, sont rémunérés en HSE, sauf en cas de sous-service. Ils peuvent, le cas échéant, être accompagnés d'étudiants en formation, dont ils seront les tuteurs.

Les enseignants sont volontaires et avertis des modalités particulières d'enseignement liées à l'Apadhe : proximité avec la maladie, possibilité de résonance avec un vécu personnel, conditions et lieux d'exercice spécifique. Ils peuvent interrompre cet accompagnement pédagogique à tout moment. Des dispositifs d'aide et d'appui psychologique peuvent leur être proposés, des temps d'échanges, d'analyse des pratiques professionnelles ou de formation. Des conventions existent pour ce type d'accompagnement avec des partenaires contributeurs (type réseaux Pass par exemple).

2.4 La collaboration autour de l'élève

Dans certains établissements de santé, des enseignants sont nommés par l'IA-Dasen, à temps partiel ou complet. Une concertation entre les enseignants d'Apadhe et les professeurs nommés dans ces centres de soins permet d'assurer efficacement l'accompagnement pédagogique des élèves hospitalisés ou suivis à l'hôpital.

La collaboration entre les différents acteurs et partenaires (établissement d'enseignement scolaire, coordonnateur

d'Apadhe, famille, structure d'accueil, établissement de santé, médecin suivant l'enfant, médecin de l'éducation nationale, etc.) est nécessaire afin de garantir la continuité des apprentissages. Le coordonnateur veille également à ce que les résultats des évaluations réalisées par les enseignants qui accompagnent l'élève dans le cadre de l'Apadhe soient pris en compte dans son livret scolaire.

En cas de changement de département, le coordonnateur Apadhe transmet la fiche à son correspondant.

2. 5 Le suivi de l'Apadhe et les évaluations scolaires

Le coordonnateur est chargé du suivi de l'Apadhe en lien avec la personne au sein de l'école ou de l'établissement référent de l'élève.

Ce référent veille à organiser la transmission des cours et des informations relatives à la vie scolaire. Il facilite tout type de communication nécessaire au maintien du lien de l'enfant ou de l'adolescent avec son établissement. Les évaluations de l'élève réalisées dans le cadre de l'Apadhe sont prises en compte dans les bilans périodiques. En cas de besoin et dans la mesure du possible, un accès à l'environnement numérique de travail peut être aménagé pour les enseignants extérieurs à l'école ou l'établissement, sous réserve de leur inscription dans le registre de traitement des données. Le projet d'orientation ainsi que l'aménagement des conditions d'examen doivent être anticipés si les suites de la pathologie de l'élève le nécessitent.

Le projet est élaboré pour une période déterminée, en général deux à trois mois, et peut être renouvelé après un nouvel avis médical du médecin conseiller technique, le cas échéant sur proposition du médecin de l'établissement scolaire. Des bilans d'étape peuvent être réalisés. Une réunion préparatoire au retour en classe de l'élève, associant l'ensemble des acteurs concernés par l'élève, peut faciliter les conditions de sa reprise, à temps partiel ou à temps complet. Une information aux élèves du groupe classe peut être organisée à la demande de l'élève concerné.

Selon les situations et après avis du médecin et sur décision de l'IA-Dasen, l'aide du Cned pourra être sollicitée en complément de l'Apadhe sur certains cours.

3. Les outils techniques

Lors des périodes d'absence de l'élève, le personnel des écoles et des établissements scolaires assure la transmission des documents pédagogiques. Il veille à garantir le lien entre l'élève et sa classe à l'aide de :

- outils simples : photocopies ciblées et numérotées, photos de cours, etc. ;
- outils numériques de transmission : Environnement Numérique de Travail (ENT), scanner portable, etc. ;
- systèmes de télé présence robotisés (STPR) destinés aux jeunes scolaires empêchés par des maladies graves et de longue durée. Ils permettent aux élèves d'assister en temps réel à distance aux cours, aux travaux pratiques ou autres activités de la classe en pouvant être vus et entendus s'ils le souhaitent par le groupe classe et le professeur. Ces systèmes permettent également à l'élève de prendre la parole, de répondre à des évaluations et à des exercices aux côtés de leurs camarades. Ces STPR ne dispensent jamais de l'aide directe présentielle apportée par les enseignants Apadhe ;
- Ces outils nécessitent la validation des conditions d'attribution par le médecin de l'éducation nationale conseiller technique départemental (procédure disponible sur Eduscol) et par l'équipe pédagogique de l'école ou de l'établissement ;
- outil de liaison entre l'école et l'hôpital ;
- autres outils en cours de développement, expérimentés et validés.

4. La communication

Sous l'impulsion de l'IA-Dasen, une information relative au cadre et à la mise en œuvre de l'Apadhe est assurée annuellement auprès des personnels de l'éducation nationale et de l'ensemble de la communauté éducative.

Les modalités de cette communication peuvent être discutées lors du comité de pilotage et s'effectuer via une note de rentrée, une plaquette de présentation, sur les sites des DSDEN de chaque département, lors de réunions avec des professionnels de santé et sociaux, des enseignants référents de scolarisation ou des réunions de bassin.

L'information la plus large des familles doit être recherchée, elle peut également intervenir en réunion du conseil d'administration ou du CESC.

Dans le cadre de la promotion de la santé en faveur des élèves, et en lien avec le coordonnateur, il appartient aux directeurs et directrices d'école et aux chefs et cheffes d'établissements scolaires d'informer les familles de l'existence de ce dispositif.

Le comité de pilotage s'assure de la communication sur l'Apadhe auprès des établissements de santé afin qu'ils soient en mesure d'informer les services concernés de leur établissement, notamment pour les élèves de plus de 16 ans pris en charge dans les services pour adultes.

Un guide de bonnes pratiques élaboré par le comité national de pilotage, comprenant notamment l'explicitation du rôle des différents acteurs et partenaires, des supports d'aide à l'évaluation des besoins et des modalités de fonctionnement du dispositif, sera diffusé, actualisé régulièrement et mis à disposition de l'ensemble des acteurs.

Des outils numériques d'information et de formation seront produits par le MENJS pour les personnels de l'éducation nationale.

Les personnels concernés par le dispositif Apadhe peuvent se référer au MOOC « Inclure » (lien <https://www.fun-mooc.fr/news/vers-une-ecole-plus-inclusive/>) sur l'éducation inclusive, portant notamment sur les élèves gravement malades sur de longues périodes.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Annexe

↳ [Fiche de demande pour un Apadhe](#)

Annexe - Fiche de demande pour un Apadhe

Demande Apadhe

Initiale

Renouvellement

À remplir par les responsables légaux (ou référent ASE)	
Nom/Prénom de l'élève :	Date de Naissance :
Nom/Prénom du responsable légal :	
Adresse :	
Téléphone :	@ :

Je sollicite l'accès au dispositif d'Apadhe pour l'élève mentionné ci-dessus.

Date et signature des responsables légaux :

Réservé à l'école ou à l'établissement scolaire	
Établissement Scolaire :	Commune :
Directeur d'école ou chef d'établissement :	Classe :
Personne référente à contacter à l'école ou dans l'établissement scolaire :	
Téléphone :	@ :
Nom et coordonnées du médecin de l'éducation nationale :	
Projet pédagogique envisagé et dispositifs associés	
Date et signature du directeur d'école ou du chef d'établissement	
Modalités Apadhe accordé du au	
Discipline	Heure/semaine
Lieu d'intervention :	Volume horaire total :
À réévaluer le cas échéant le :	
Avis du médecin de l'éducation nationale et / ou du médecin ct de l'ia-dasen :	
Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Conditions :	
Nom, Date et Signature :	
Coordonnateur Apadhe	
Mr/Mme :	Adresse :
Téléphone :	@ :

Enseignements primaire et secondaire

Diplômes professionnels

Programme biennal des commissions professionnelles consultatives pour 2020-2021

NOR : MENE2018416N

note de service du 16-7-2020

MENJS - DGESCO A2-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Ile-de-France ; aux cheffes et chefs de division des examens et concours ; aux membres des commissions professionnelles consultatives instituées auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Références : articles L. 6113-3 et R. 6113-24 du Code du travail ; décret n° 2019-958 du 13-9-2019

Le décret n° 2019-958 du 13 septembre 2019, pris en application des articles L. 6113-3 et suivants créés par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et des articles R. 6113-21 et suivants du Code du travail, institue les nouvelles commissions professionnelles consultatives (CPC) auprès du ministre chargé de l'éducation nationale et de plusieurs autres ministres qui délivrent des certifications professionnelles.

Les nouvelles CPC, qui remplacent l'ensemble des CPC existant précédemment auprès des différents ministères, sont les suivantes :

- Agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces ;
- Arts, spectacles et médias ;
- Cohésion sociale et santé ;
- Commerce ;
- Construction
- Industrie ;
- Mer et navigation intérieure ;
- Mobilité et logistique ;
- Services aux entreprises ;
- Services et produits de consommation ;
- Sport et animation.

Conformément aux nouveaux articles du Code du travail susmentionnés, la création, la révision ou la suppression des diplômes professionnels et de leurs référentiels, à l'exception des modalités de mise en œuvre de l'évaluation des compétences et connaissances en vue de la délivrance de ces diplômes et titres, ainsi que leur enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) pour une durée maximale de cinq ans, sont décidés après avis conforme des commissions professionnelles consultatives ministérielles.

L'article R. 6113-24 du Code du travail dispose en outre que le secrétariat de chaque commission professionnelle consultative (CPC), assuré par les ministères concernés, publie chaque année au bulletin officiel des ministères concernés le programme biennal arrêté au 31 janvier de l'année en cours.

La présente note de service a pour objet de publier ce programme, en annexe, pour l'ensemble des CPC.

Fait le 16 juillet 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
La cheffe de service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Annexe

➤ [Programme biennal des commission professionnelles consultatives pour 2020 et 2021](#)

**PROGRAMME BIENNAL
DES COMMISSIONS PROFESSIONNELLES CONSULTATIVES
POUR 2020 ET 2021**

Le programme biennal prévisionnel ci-dessous établit la liste des projets de création, de révision (avec ou sans modifications) et de suppression de diplômes professionnels de l'éducation nationale qui devraient être soumis pour avis à la commission professionnelle consultative (CPC) concernée en 2020 ou 2021, en application des articles R. 6113-21 et R. 6113-24 du code du travail.

Commission professionnelle consultative « Agriculture, agroalimentaire et aménagement »

instituée auprès du ministre chargé de l'agriculture, du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de la formation professionnelle, du ministre chargé de la mer et du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère de la transition écologique et solidaire	Certificat d'aptitude professionnelle maritime	conchyliculture	Révision	2842	3	
Ministère de la transition écologique et solidaire	Baccalauréat professionnel	cultures marines	Révision	2846	4	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Brevet professionnel agricole	productions aquacoles	Suppression	2409	3	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	arrosage intégré	Révision	2258	4	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	constructions paysagères	Révision	2270	4	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Baccalauréat professionnel	forêt	Révision	13872	4	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Baccalauréat professionnel	gestion des milieux naturels et de la faune	Révision	13873	4	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	maintenance des terrains de sport et de loirirs	Révision	3857	4	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Baccalauréat professionnel	productions aquacoles	Révision	13876	4	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Brevet professionnel	responsable d'exploitation aquacole maritime-continentale	Révision	1932	4	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	attelage de loisirs	Suppression	2260	4	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	conduite de la production oléicole, transformation et commercialisation	Suppression	4106	4	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	conduite de l'élevage des équidés	Suppression	2265	4	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	conduite d'un élevage de palmipèdes à foie gras, transformation et commercialisation des produits	Suppression	2268	4	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	conduite d'un élevage héliicole et commercialisation des produits	Suppression	2269	4	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	débardage par traction animale	Suppression	2273	4	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	production cidricole	Suppression	2280	4	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	technicien de cave	Suppression	2294	4	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	transformation des produits carnés	Suppression	2304	4	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Brevet de technicien supérieur agricole	agronomie - productions végétales	Révision	15611	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Brevet de technicien supérieur agricole	aménagements paysagers	Révision	17218	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Brevet de technicien supérieur agricole	analyses agricoles biologiques et biotechnologiques	Révision	15516	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Brevet de technicien supérieur agricole	aquaculture	Révision	17215	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	collaborateur du concepteur paysagiste	Révision	2262	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Brevet de technicien supérieur agricole	gestion et protection de la nature	Révision	15674	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Brevet de technicien supérieur agricole	gestion forestière	Révision	15673	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Brevet de technicien supérieur agricole	production horticole	Révision	15613	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Brevet de technicien supérieur agricole	sciences et technologie des aliments	Révision	15614	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Brevet de technicien supérieur agricole	viticulture œnologie	Révision	15616	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	automatisation dans l'industrie laitière et agroalimentaire	Suppression	2259	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	fromagerie internationale	Suppression	2275	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	gestion des arbres d'ornement	Suppression	2276	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	hydraulique agricole	Suppression	2277	5	

Commission professionnelle consultative « Agriculture, agroalimentaire et aménagement »

instituée auprès du ministre chargé de l'agriculture, du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de la formation professionnelle, du ministre chargé de la mer et du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	responsable de fromagerie en fabrication traditionnelle	Suppression	2282	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	technicien animateur qualité en entreprise viti-vinicole	Suppression	2293	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	technicien conseil dans les entreprises d'amont de la filière viande	Suppression	2297	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	technicien conseil en agriculture biologique	Suppression	2295	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	technicien conseil en production avicole	Suppression	2298	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	technicien conseil en production caprine	Suppression	2289	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	technicien conseil en production laitière	Suppression	2299	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	technicien conseil en production laitière ovine	Suppression	2300	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	technicien conseil en production porcine	Suppression	2301	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	technicien conseil en systèmes informatisés appliqués à l'agriculture	Suppression	2302	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	technicien-conseil en bâtiments d'élevage et agricoles	Suppression	4100	5	
Ministère de l'enseignement supérieur	Brevet de technicien supérieur	qualité dans les industries alimentaires les bio-industries	Révision	1098	5	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	ouvrier du génie écologique	Création		3	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	mécanicien(ne) réparateur(trice) de matériels agricoles et d'espaces verts	Révision	4519	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	ouvrier de production horticole	Révision	8806	3	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	technicien(ne) de maintenance d'engins et de matériels "machinisme agricole"	Révision	13621	4	2020

Commission professionnelle consultative « Arts, spectacles et médias »

instituée auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du ministre chargé de la culture, du ministre chargé de la formation professionnelle et du ministre chargé des armées

Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Accessoiriste réalisateur	Révision	500	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Arts de la broderie	Révision	514	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Arts de la dentelle option aiguille	Révision	2460	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Arts de la dentelle option fuseaux	Révision	515	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Arts du tapis et de la tapisserie de lisse	Révision	520	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Bronzier option a - monteur en bronze	Révision	530	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Bronzier option b - ciseleur sur bronze	Révision	531	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Bronzier option c - tourneur sur bronze	Révision	532	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Cannage et paillage en ameublement	Révision	534	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Décoris textiles permanents et éphémères	Révision	5632	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Doreur à la feuille ornemaniste	Révision	562	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Emailleur d'art sur métaux	Révision	566	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Encadreur	Révision	571	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Lapidaire option a - diamant	Révision	595	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Lapidaire option b - pierres de couleur	Révision	596	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Lutherie	Révision	599	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Menuisier en sièges	Révision	617	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Métiers de la mode - vêtement flou	Révision	12842	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Métiers de la mode - vêtement tailleur	Révision	12843	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Métiers de la mode - chapelier-modiste	Révision	24750	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Monteur en chapiteaux	Révision	632	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Mouleur noyateur - cuivre et bronze	Révision	637	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Orfèvre option a - monteur en orfèvrerie	Révision	640	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Orfèvre option b - tourneur repousseur en orfèvrerie	Révision	642	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Orfèvre option c - polisseur aviveur en orfèvrerie	Révision	641	3	2020

Commission professionnelle consultative « Arts, spectacles et médias »

instituée auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du ministre chargé de la culture, du ministre chargé de la formation professionnelle et du ministre chargé des armées

Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Ouvrier archetier	Révision	647	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Rentrayeur option a - tapis	Révision	1132	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Rentrayeur option b - tapisserie	Révision	715	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Sérigraphie industrielle	Révision	671	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Staffeur ornemaniste	Révision	673	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Tapissier -tapissière d'ameublement en décor	Révision	676	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Tapissier -tapissière d'ameublement en siège	Révision	677	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Tonnellerie	Révision	679	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Vannerie	Révision	1176	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Vêtement de peau	Révision	453	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Costumier d'opéra	Création		4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Dorure	Création		4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet professionnel	Ameublement option tapisserie décoration	Révision	966	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel	Révision	4648	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Artisanat et métiers d'art option métiers de l'enseigne et de la signalétique	Révision	24690	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Artisanat et métiers d'art option tapissier d'ameublement	Révision	751	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Artisanat et métiers d'art option verrerie scientifique et technique	Révision	24693	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet des métiers d'art	Arts de la dentelle option aiguilles	Révision	5289	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet des métiers d'art	Arts de la dentelle option fuseaux	Révision	5290	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet des métiers d'art	Arts et techniques du tapis et de la tapisserie de lisse	Révision	1135	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet des métiers d'art	Arts graphiques option a : signalétique	Révision	Fiche RNCP à déposer	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Diplôme	Brevet artistique des techniques du cirque	Révision	23909	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet des métiers d'art	Broderie	Révision	800	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Photographie	Révision	13913	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Diplôme	Technicien des métiers du spectacle option machiniste constructeur	Révision	806	4	2020

Commission professionnelle consultative « Arts, spectacles et médias »

instituée auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du ministre chargé de la culture, du ministre chargé de la formation professionnelle et du ministre chargé des armées

Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Diplôme	Technicien des métiers du spectacle option techniques de l'habillement	Révision	1136	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet professionnel	Vêtement sur mesure option couture flou	Révision	1014	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet professionnel	Vêtement sur mesure option tailleur dame	Révision	1015	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet professionnel	Vêtement sur mesure option tailleur homme	Révision	1016	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet des métiers d'art	Volume staff et matériaux associé	Révision	811	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Diplômes des métiers d'art	Arts graphiques option : gravure	Révision	826	5	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Diplômes des métiers d'art	Arts graphiques option : illustration	Révision	827	5	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Diplômes des métiers d'art	Arts graphiques option : typographie	Révision	829	5	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Diplômes des métiers d'art	Cinéma d'animation	Révision	821	5	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Diplômes des métiers d'art	Cirque	Révision	838	5	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Diplômes des métiers d'art	Costumier réalisateur	Révision	842	5	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Diplômes des métiers d'art	Décor architectural opt. a : domaine du traitement plastique et de la transparence	Révision	845	5	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Diplômes des métiers d'art	Décor architectural option arts du verre et du cristal	Révision	5291	5	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Diplômes des métiers d'art	Décor architectural option b : domaine du décor du mur	Révision	843	5	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Diplômes des métiers d'art	Décor architectural option c : domaine du métal	Révision	850	5	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Diplômes des métiers d'art	Décor architectural option d : domaine des matériaux de synthèse	Révision	844	5	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet de technicien supérieur	Edition	Révision	16313	5	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Diplômes des métiers d'art	Habitat option : décors et mobiliers	Révision	836	5	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Diplômes des métiers d'art	Habitat option : ornements et objets	Révision	837	5	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Diplômes des métiers d'art	Habitat option restauration de mobilier	Révision	5293	5	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Diplômes des métiers d'art	Marionnette	Révision	839	5	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet de technicien supérieur	Métiers de l'audiovisuel option gestion de la production	Révision	20689	5	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet de technicien supérieur	Métiers de l'audiovisuel option métiers de l'image	Révision	20696	5	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet de technicien supérieur	Métiers de l'audiovisuel option métiers du son	Révision	20682	5	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet de technicien supérieur	Métiers de l'audiovisuel option montage et postproduction	Révision	20697	5	2021

Commission professionnelle consultative « Arts, spectacles et médias »

instituée auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du ministre chargé de la culture, du ministre chargé de la formation professionnelle et du ministre chargé des armées

Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet de technicien supérieur	Métiers de l'audiovisuel option techniques d'ingénierie et exploitation des équipements	Révision	20698	5	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet de technicien supérieur	Photographie	Révision	9073	5	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Diplômes des métiers d'art	Régie du spectacle option lumière	Révision	912	5	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Diplômes des métiers d'art	Régie du spectacle option son	Révision	4000	5	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Diplômes des métiers d'art	Textiles et céramiques option : arts de la céramique artisanale	Révision	841	5	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Diplômes des métiers d'art	Textiles et céramiques option : arts textiles	Révision	840	5	2021
Ministère de la culture	Diplôme d'Etat	Professeur de théâtre	Révision	24599	5	
Ministère de la culture	Diplôme d'Etat	Professeur de cirque	Révision	17016	6	
Ministère de la culture	Diplôme d'Etat	Professeur de danse	Révision	13866	6	
Ministère de la culture	Diplôme d'Etat	Professeur de musique	Révision	27575	6	
Ministère de la culture	Certificat d'aptitude	Directeur d'établissement d'enseignement artistique	Révision	Fiche RNCP à déposer	7	
Ministère de la culture	Certificat d'aptitude	Professeur d'art dramatique	Révision	Fiche RNCP à déposer	7	
Ministère de la culture	Certificat d'aptitude	Professeur de danse	Révision	27370	7	
Ministère de la culture	Certificat d'aptitude	Professeur de musique	Révision	24598	7	
Ministère des armées		Opérateur photo	Création		4	
Ministère des armées		Reporter d'images	Création		5	
Ministère des armées		Musicien d'orchestre	Création		6	
Ministère des armées		Réalisateur	Création		6	
Ministère du travail	Titre professionnel	Couturier d'ameublement	Révision	1794	3	
Ministère du travail	Titre professionnel	Tapissier garnisseur	Révision	1814	3	
Ministère du travail	Titre professionnel	Fabricant(e) de vêtements sur mesure	Révision	4795	4	
Ministère du travail	Titre professionnel	Restaurateur de mobilier d'art	Révision	1811	4	
Ministère du travail	Titre professionnel	Monteur/monteuse audiovisuel	Révision	28280	5	

Commission professionnelle consultative « Cohésion sociale et santé »

instituée auprès du ministre chargé des solidarités, du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du ministre chargé de la santé, du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de la formation professionnelle, du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé des armées

Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	accompagnant éducatif petite enfance	Révision	28048	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	Révision	12301	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Accompagnement soins et services à la personne option A - A domicile	Révision	12296	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Optique lunetterie	Révision	9295	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Prothèse dentaire	Révision	9296	4	2020
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Analyses de biologie médicale	Révision	5298	5	2021
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Economie sociale familiale	Révision	7570	5	2020
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Opticien lunetier	Révision	1084	5	2020
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Prothésiste dentaire	Révision	14957	5	2021
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Services et prestations des secteurs sanitaire et social	Révision	5297	5	2020
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Baccalauréat professionnel	service aux personnes et aux territoires	Révision	13905	4	
Ministère des armées		Éducateur d'internat pour adolescents	Création		4	
Ministère des armées		Conseiller en transition professionnelle	Création		5	
Ministère des armées		Superviseur des éducateurs	Création		5	
Ministère des solidarités et de la santé	Diplôme d'Etat	accompagnant éducatif et social	Révision	25467	3	
Ministère des solidarités et de la santé	Diplôme d'Etat	aide-soignant	Révision	4495	3	
Ministère des solidarités et de la santé	Diplôme d'Etat	assistant familial	Révision	4500	3	
Ministère des solidarités et de la santé	Diplôme d'Etat	auxiliaire de puériculture	Révision	4496	3	
Ministère des solidarités et de la santé	Diplôme d'Etat	technicien de l'intervention sociale et familiale	Révision	4503	4	
Ministère des solidarités et de la santé	Diplôme d'Etat	conseiller en économie sociale et familiale	Révision	7571	6	
Ministère des solidarités et de la santé	Certificat d'aptitude	fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale	Révision	2514	6	
Ministère des solidarités et de la santé	Diplôme d'Etat	ingénierie sociale	Révision	4505	7	
Ministère des solidarités et de la santé	Certificat d'aptitude	fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale	Révision	367	7	
Ministère du travail	Titre professionnel	Agent de service médico-social	Création		3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Agent(e) de médiation, information, services	Révision	232	3	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Assistant(e) de vie aux familles	Révision	4821	3	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Médiateur(trice) social(e) accès aux droits et services	Révision	28288	4	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Responsable de secteur	Création		5	2020

Commission professionnelle consultative « Commerce »

instituée auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de l'agriculture, du ministre chargé la formation professionnelle et du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Opérateur/opératrice de service - relation client et livraison	Révision	29262	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Vendeur spécialisé en alimentation	Révision	742	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet professionnel	Fleuriste	Révision	4551	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet professionnel	Libraire	Révision	7061	4	2021
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Commerce international à référentiel commun européen	Révision	4934	5	2020
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Communication	Révision	7481	5	2020
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Technico-commercial	Révision	4617	5	2020
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Brevet de technicien supérieur agricole	Technico-commercial	Révision	15615	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	Responsable technico-commercial : produits carnés	Suppression	2290	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	Responsable technico-commercial en industries agroalimentaires : produits laitiers	Suppression	2284	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	Responsable technico-commercial en vins et produits dérivés -orientation commerce	Suppression	2291	5	
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Certificat de spécialisation	Responsable technico-commercial en vins et produits dérivés -orientation produit	Suppression	2292	5	
Ministère du travail	Titre professionnel	Employé(e) commercial(e) en magasin	Révision	8812	3	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Conseiller(ère) relation client à distance	Révision	12504	4	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Responsable de rayon	Révision	1893	4	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Vendeur-conseil en magasin	Révision	16320	4	2021

Commission professionnelle consultative « Construction »

instituée auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de la formation professionnelle, du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé des armées

Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Monteur d'échafaudage	Création		3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Serrurier	Création		3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Solier	Création		3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Charpentier bois	Révision	466	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Conducteur d'engins : travaux publics et carrières	Révision	4463	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Constructeur bois	Révision	471	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Constructeur de routes	Révision	1151	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Couvreur	Révision	889	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Etancheur du bâtiment et des travaux publics	Révision	1141	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Maçon	Révision	888	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Maintenance de bâtiments de collectivités	Révision	601	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Maintenance en équipement thermique individuel	Révision	730	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Menuisier aluminium verre	Révision	814	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Menuisier installateur	Révision	473	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Serrurier-métallier	Révision	872	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Zinguerie	Révision	744	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Parqueteur	Révision	1143	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Plaquiste	Révision	740	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Technicien de maintenance de systèmes énergétiques et climatiques	Révision	4434	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	Révision	4888	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	Révision	4433	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Technicien géomètre topographe	Révision	4895	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Technicien menuisier agenceur	Révision	2836	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Travaux publics	Révision	4420	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Peinture décoration	Révision	738	4	2021

Commission professionnelle consultative « Construction »

instituée auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de la formation professionnelle, du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé des armées

Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Technicien constructeur bois	Révision	2835	4	2021
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Aménagement finition	Révision	1020	5	2020
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Etudes et économie de la construction	Révision	1053	5	2020
Ministère des armées	Certification professionnelle	Conducteur de travaux d'opérations d'infrastructure	Révision	27337	5	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Agent de dépollution des sols	Révision	28083	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Agent d'entretien du bâtiment	Révision	316	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Aide opérateur en dépollution pyrotechnique	Révision	28080	3	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Canalisateur	Révision	4855	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Carreleur	Révision	437	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	CCS « Réaliser des travaux sur des matériaux amiantés liés à des éléments de couverture » du titre CZ	Révision	1798	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Charpentier bois	Révision	12495	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Coffreur Bancheur	Révision	25494	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Conducteur de boteur et de chargeuse	Révision	4846	3	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Conducteur de grue à tour	Révision	2388	3	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Conducteur de pelle hydraulique et de chargeuse pelleuse	Révision	4847	3	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Constructeur bois	Révision	25720	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Couvreur-zingueur	Révision	1798	3	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Façadier-peintre	Révision	406	3	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Ferronnier	Révision	1802	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Installateur en thermique et sanitaire	Révision	1805	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Maçon	Révision	435	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Maçon du bâti ancien	Révision	4250	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Menuisier agenceur	Révision	27124	3	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Menuisier de fabrication bois et dérivés	Révision	27139	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Métallier	Révision	5920	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Monteur de réseaux électriques aéro-souterrains	Révision	401	3	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Monteur levageur	Révision	1809	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Peintre en bâtiment	Révision	319	3	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Scaphandrier travaux publics	Révision	18479	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Solier moquettiste	Révision	317	3	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Tailleur de pierre	Révision	1810	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Peintre Applicateur de Revêtements Techniques	Création		4	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Chargé de travaux en réseaux électriques aériens et souterrains	Révision	24673	4	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Chef de chantier travaux publics routes et canalisations	Révision	4855	4	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Opérateur en dépollution pyrotechnique	Révision	14269	4	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien de bureau d'études en électricité	Révision	1815	4	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien de chantier aménagement finitions	Révision	4828	4	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien d'études en construction bois	Révision	11466	4	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien d'études en menuiserie d'agencement	Révision	28291	4	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien en électricité et automatismes du bâtiment	Révision	9581	4	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien en systèmes de surveillance-intrusion et de vidéoprotection	Révision	11467	4	2020

Commission professionnelle consultative « Construction »

instituée auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de la formation professionnelle, du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé des armées

Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien installateur en chauffage, climatisation, sanitaire et énergies renouvelables	Révision	22270	4	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Chargé d'étude de réseaux de télécommunications	Création		5	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Dessinateur projeteur de réseaux de télécommunications	Création		5	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Chargé d'affaires bâtiment	Révision	12492	5	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Conducteur de travaux du bâtiment et du génie civil	Révision	28811	5	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Responsable de chantier de dépollution pyrotechnique	Révision	17032	5	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien supérieur en système d'information géographique	Révision	5301	5	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien supérieur géomètre topographe option cabinet de géomètre	Révision	1829	5	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien supérieur géomètre topographe option entreprise de travaux publics	Révision	1829	5	2020

Commission professionnelle consultative « Industrie »						
instituée auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de la formation professionnelle, du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé des armées						
Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Aéronautique	Révision	1078	5	2021
Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Assistance technique d'ingénieur	Révision	1029	5	2021
Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Bio analyses et contrôle	Révision	2705	5	2021
Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Conception des produits industriels	Révision	fiche à déposer	5	2021
Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Conception et industrialisation en microtechnique	Révision	423	5	2021
Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Conception et réalisation de carrosserie	Révision	1041	5	2021
Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Développement et réalisation bois	Révision	9074	5	2021
Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Electrotechnique	Révision	4497	5	2020
Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Industries céramiques	Révision	1066	5	2020
Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Industries du cuir - tannerie, mégisserie	Révision	1068	5	2020
Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Métiers de la mode - vêtements	Révision	fiche à déposer	5	2021
Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Moteurs a combustion interne	Révision	fiche à déposer	5	2021
Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Systèmes numériques option a : informatique et réseaux	Révision	20688	5	2021
Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Systèmes numériques option b : électronique et communications	Révision	20690	5	2021
Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Systèmes photoniques	Révision	fiche à déposer	5	2021
Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire	Révision	1105	5	2020

Commission professionnelle consultative « Industrie »						
instituée auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de la formation professionnelle, du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé des armées						
Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Traitements des matériaux option a : traitements thermiques	Révision	1186	5	2020
Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Traitements des matériaux option b : traitements de surfaces	Révision	1185	5	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Agent de maintenance des industries de matériaux de construction et connexes	Révision	506	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Composites, plastiques chaudronnés	Révision	1167	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Conducteur d'installations de production	Révision	14868	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Conducteur opérateur de scierie	Révision	2775	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Construction des carrosseries	Révision	4936	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Décolletage : opérateur régleur en décolletage	Révision	557	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Employé technique de laboratoire	Révision	570	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Fabrication industrielle des céramiques	Révision	579	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Industries chimiques	Révision	591	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile	Révision	2807	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Mécanicien conducteur des scieries et des industries mécaniques du bois option b - mécanicien affûteur de sciage, tranchage, déroulage	Révision	605	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement	Révision	472	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Métiers de la blanchisserie	Révision	12841	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Métiers de la fonderie	Révision	4658	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Métiers du pressing	Révision	3113	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Mise en œuvre des caoutchoucs et des élastomères thermoplastiques	Révision	628	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Outillages en moules métalliques	Révision	645	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Outillages en outils à découper et à emboutir	Révision	646	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Peinture en carrosserie	Révision	4933	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Piquage d'articles chauffants	Révision	739	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Réparation des carrosseries	Révision	4935	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Conducteur de machines de verrerie	Suppression	723	3	2020

Commission professionnelle consultative « Industrie »						
instituée auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de la formation professionnelle, du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé des armées						
Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements	Suppression	865	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Plasturgie	Suppression	736	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Opérateur sur ligne de presse	Création		4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Technicien en peinture aéronautique	Création		4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Technicien du froid et du conditionnement de l'air	Révision	4088	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet professionnel	Blanchisseur(se)	Révision	fiche à déposer	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet professionnel	Conducteur d'appareils des industries chimiques	Révision	418	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Construction des carrosseries	Révision	14963	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Etude et définition de produits industriels	Révision	763	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Fonderie	Révision	6726	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet professionnel	Maintenance des articles textiles option pressing	Révision	998	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Maintenance des équipements industriels	Révision	3632	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Métiers de la mode - vêtements	Révision	24703	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Métiers du pressing et de la blanchisserie	Révision	624	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Microtechniques	Révision	2832	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet professionnel	Mise en œuvre des caoutchoucs et des élastomères thermoplastiques	Révision	1002	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Pilote de ligne de production	Révision	14689	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Productique mécanique option décolletage	Révision	792	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Réparation des carrosseries	Révision	5859	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Technicien de fabrication bois et matériaux associés	Révision	4099	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Technicien de scierie	Révision	4098	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Technicien d'usinage	Révision	420	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Technicien modeleur	Révision	421	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Technicien outilleur	Révision	422	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Technicien(ne) ascensoriste (service et modernisation)	Révision	4105	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Technicien(ne) des services à l'énergie	Révision	9154	4	2021

Commission professionnelle consultative « Industrie »						
instituée auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de la formation professionnelle, du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé des armées						
Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Technicien(ne) en réseaux électriques	Révision	13937	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Technicien(ne) en tuyauterie	Révision	27473	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet professionnel	Techniques de laboratoire de recherche option a - biologie	Révision	1172	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet professionnel	Techniques de laboratoire de recherche option b - physicochimie	Révision	1013	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Traitements des matériaux (ex traitements de surfaces)	Révision	656	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet professionnel	Plastiques et composites	Suppression	1007	4	2020
Ministère des armées	Certification professionnelle	Opérateur chaudronnerie-soudure-peinture avion	Création	fiche à déposer	3	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Opérateur maintenance sur aéronef	Création	fiche à déposer	3	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Manutentionnaire d'aéronautique	Révision	19162	3	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Maintenicien aérostructure	Création	fiche à déposer	4	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Maintenicien en aéronautique, option armement	Création	fiche à déposer	4	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Maintenicien en aéronautique, option avionique	Création	fiche à déposer	4	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Maintenicien en aéronautique, option porteur	Création	fiche à déposer	4	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Electrotechnicien(ne) de maintenance en installations et systèmes industriels	Révision	31509	4	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Mécanicien de maintenance armement (petits calibres)	Révision	19243	4	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Technicien d'exploitation et de maintenance de systèmes énergie propulsion	Révision	26817	4	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Chef d'équipe de maintenance en aérostructure	Création	fiche à déposer	5	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Maintenicien chef en aéronautique, option armement	Création	fiche à déposer	5	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Maintenicien chef en aéronautique, option avionique	Création	fiche à déposer	5	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Maintenicien chef en aéronautique, option porteur	Création	fiche à déposer	5	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Technicien supérieur de maintenance en installations et systèmes industriels	Création	fiche à déposer	5	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Technicien supérieur de maintenance en installations et systèmes industriels	Création	fiche à déposer	5	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Chef d'atelier de maintenance armement (petits calibres)	Révision	250	5	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Chef d'équipe d'exploitation et de maintenance de systèmes énergie propulsion	Révision	26818	5	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Chef d'équipe en atelier technique naval	Révision	26782	5	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Responsable manager en maintenance aéronautique	Création	fiche à déposer	6	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Analyse en acoustique et vibration	Révision	27361	6	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Responsable de production et de transformation d'énergie nucléaire de propulsion navale	Révision	26253	6	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Responsable d'études et de travaux en production mécanique option fabrications option organisation et gestion	Révision	17882	6	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Responsable d'études et de travaux en pyrotechnie	Révision	4056	6	

Commission professionnelle consultative « Industrie »

instituée auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de la formation professionnelle, du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé des armées

Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère des armées	Certification professionnelle	Responsable technique d'analyse et d'expertise en machines thermiques	Révision	27024	6	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Responsable technique d'analyse et de contrôle qualité armes nucléaires	Révision	23669	6	
Ministère du travail	Titre professionnel	Opérateur de production industrielle	Création	Fiche à déposer	2	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Soudeur Assembleur Industriel	Création	Fiche à déposer	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Agent de fabrication d'ensemble métallique	Révision	4672	3	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Agent technique prothésiste et orthésiste	Révision	12503	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Agent(e) de montage et de câblage en électronique	Révision	233	3	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Agent(e) technicien(ne)-vendeur(se) spécialisé(e) en matériels de sport	Révision	13114	3	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Agent(e) technique de déchèterie	Révision	4794	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Auxiliaire en prothèse dentaire	Révision	9012	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Calorifugeur en isolation Industrielle	Révision	26344	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Conducteur d'appareils de l'Industrie chimique	Révision	1841	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Fraiseur(se) sur machines conventionnelles et à commande numérique	Révision	4964	3	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Mécanicien(ne) automobile	Révision	27115	3	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Mécanicien(ne) de maintenance automobile	Révision	27118	3	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Mécanicien(ne) réparateur(trice) de cycles et motocycles	Révision	1249	3	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Mécanicien(ne) Réparateur(trice) de Matériels de Chantier et de Manutention	Révision	23628	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Mécanicien(ne) réparateur(trice) de véhicules industriels	Révision	207	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Monteur câbleur intégrateur en production électronique	Révision	25274	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Monteur de structures aéronautiques métalliques et composites	Révision	22275	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Opérateur composites hautes performances	Révision	5925	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Opérateur régleur d'usinage en commande numérique	Révision	22894	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Sellier garnisseur	Révision	3105	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Sellier harnacheur	Révision	1845	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Soudeur	Révision	9467	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Stratifieur(se) multiprocédés en matériaux composites	Révision	240	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Tourneur(se) sur machines conventionnelles et à commande numérique	Révision	4965	3	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Tuyauteur industriel	Révision	1245	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Monteur câbleur en aéronautique	Suppression	25867	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Soudeur programmeur de cellules robotisées	Création	Fiche à déposer	4	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Chaudronnier	Révision	9695	4	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Electronicien(ne) de contrôle et de maintenance	Révision	24939	4	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Régleur(se) décolleteur(se)	Révision	18989	4	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien d'études en mécanique	Révision	4675	4	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien d'usinage en commande numérique	Révision	2480	4	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien de contrôle non destructif	Révision	1251	4	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien de fabrication de l'industrie chimique	Révision	1270	4	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien de production en plasturgie	Révision	6227	4	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien de traitement des eaux	Révision	290	4	2021

Commission professionnelle consultative « Industrie »

instituée auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de la formation professionnelle, du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé des armées

Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien reconstruteur de moteurs thermiques et d'organes	Révision	1875	4	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien(ne) d'intervention en froid et équipements de cuisines professionnelles	Révision	12486	4	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien(ne) de laboratoire	Révision	7139	4	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien(ne) de maintenance d'engins et de matériels de chantier et de manutention	Révision	20801	4	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien(ne) des matériaux composites	Révision	18256	4	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien(ne) électromécanicien(ne) automobile	Révision	27208	4	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien supérieur de fabrication additive	Création	Fiche à déposer	5	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien supérieur de maintenance d'éolienne	Création	Fiche à déposer	5	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Electronicien de test et développement	Révision	12485	5	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien(ne) supérieur(e) de maintenance Industrielle	Révision	2469	5	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien(ne) supérieur(e) en automatique et informatique Industrielle	Révision	1876	5	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien(ne) supérieur(e) en gestion de production	Révision	4963	5	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien(ne) supérieur(e) en production Industrielle	Révision	13948	5	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Electromécanicien de maintenance de batteries option recyclage	Création	Fiche à déposer	3 ou 4	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Electrotechnicien de maintenance et d'assemblage de batteries d'accumulateurs	Création	Fiche à déposer	3 ou 4	2021

Commission professionnelle consultative « Mer et navigation intérieure »

instituée auprès du ministre chargé de la mer, du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé des armées, du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la formation professionnelle

Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Charpentier de marine	Révision	2834	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Transport fluvial	Révision	12290	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Transport fluvial	Révision	17217	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet professionnel	Charpentier de marine	Révision	4750	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Diplôme	Traceur en construction navale	Révision	Fiche à déposer	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Mécatronique navale	Révision	24921	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Opérateur polyvalent en intervention subaquatique	Création		4	2021
Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Mécatronique navale	Création		5	2021
Ministère de la transition écologique et solidaire	Certificat d'aptitude professionnelle	CAPM Matelot	Suppression	2837	3	
Ministère de la transition écologique et solidaire	Certificat d'aptitude professionnelle	Certificat d'aptitude professionnelle maritime	Révision	Fiche à déposer	3	
Ministère de la transition écologique et solidaire	Baccalauréat professionnel	Conduite et gestion des entreprises maritimes	Suppression	3481	4	
Ministère de la transition écologique et solidaire	Baccalauréat professionnel	Electromécanicien marine	Suppression	2840	4	
Ministère de la transition écologique et solidaire	Baccalauréat professionnel	Spécialité Conduite et gestion d'une entreprise maritime commerce et plaisance professionnelle option yacht	Révision	Fiche à déposer	4	
Ministère de la transition écologique et solidaire	Baccalauréat professionnel	Spécialité Conduite et gestion d'une entreprise maritime, commerce et plaisance professionnelle option voile	Révision	Fiche à déposer	4	
Ministère de la transition écologique et solidaire	Baccalauréat professionnel	Spécialité Conduite et gestion d'une entreprise maritime, pêche	Révision	Fiche à déposer	4	
Ministère de la transition écologique et solidaire	Baccalauréat professionnel	Spécialité Electromécanicien marine	Révision	Fiche à déposer	4	
Ministère de la transition écologique et solidaire	Baccalauréat professionnel	Spécialité Polyvalent navigant pont/machine	Révision	Fiche à déposer	4	
Ministère du travail	Titre professionnel	Agent de maintenance en marine de plaisance	Révision	1840	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Mécanicien réparateur en marine de plaisance	Révision	5888	3	2020

Commission professionnelle consultative « Mobilité et logistique »

instituée auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de la formation professionnelle, du ministre chargé des armées, du ministre chargé des transports et du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Agent d'accueil et de conduite routière, transport de voyageurs	Révision	2714	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Emballleur professionnel	Révision	567	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Opérateur-opératrice logistique	Révision	22689	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Logistique	Révision	1120	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Transport	Révision	22694	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Accueil dans les transports	Révision	953	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Agent transport exploitation ferroviaire	Révision	956	4	2020
Ministère des armées	Certification professionnelle	Agent d'opération aéronautique	Création	fiche à déposer	4	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Cadre logistique, transport et marchandises dangereuses	Révision	fiche à déposer	5	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Contrôleur expérimenté du trafic aérien, option circulation aérienne ou opération aérienne - contrôle en route ou opérations aérienne - contrôle d'interception	Révision	fiche à déposer	5	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Technicien de préparation et de suivi des vols	Création	fiche à déposer	5	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Télé-pilote de mini-drone à voilure fixe pour vols hors vue, longue distance	Création	fiche à déposer	5	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Chef moniteur de vol	Création	fiche à déposer	6	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Responsable navigation et exploitation des systèmes embarqués	Création	fiche à déposer	6	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Responsable opérationnel du contrôle du trafic aérien, option circulation aérienne ou opération aérienne - contrôle en route ou opérations aériennes - contrôle d'interception	Création	fiche à déposer	6	
Ministère du travail	Titre professionnel	Conducteur de transport en commun par route	Révision	31085	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur	Révision	1884	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules	Révision	1883	3	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien(ne) en logistique d'entreposage	Révision	1899	4	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Cariste d'entrepôt	Révision	310	5	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière	Révision	25651	5	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Préparateur de commandes en entrepôt	Révision	311	5	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien(ne) supérieur(e) du transport aérien et maritime de marchandises	Révision	23624	5	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien(ne) supérieur(e) du transport terrestre de marchandises	Révision	23623	5	2020

Commission professionnelle consultative « Services aux entreprises »

instituée auprès du ministre chargé des armées, du ministre chargé de la formation professionnelle, du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Agent d'assainissement et de collecte des déchets liquides spéciaux	Suppression	503	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Agent de sécurité	Révision	18620	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Monteur de structures mobiles	Révision	636	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet professionnel	Administration des fonctions publiques	Révision	963	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet professionnel	Agent technique de sécurité dans les transports	Révision	964	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet professionnel	Bureautique	Révision	972	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Sécurité civile et d'entreprise	Révision	853	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Sûreté des espaces ouverts au public	Révision	1177	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Services financiers	Révision	852	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Services numériques aux organisations	Création		4	2020
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Banque conseiller de clientèle (particuliers)	Révision	1174	5	2020
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Management opérationnel de la sécurité	Création		5	2020
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Notariat	Révision	4984	5	2020
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Professions immobilières	Révision	14922	5	2021
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Diplôme	Expert en automobile	Révision	2829	5	2021
Ministère des armées	Certification professionnelle	Agent de sûreté et d'intervention			3	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Interprète analyste en sciences et techniques de l'image			4	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Assistant-coordonateur en intervention et/ou en situation d'urgence			5	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Chef de cellule d'interprétation et d'analyse d'images			5	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Coordonnateur en prévention et lutte contre les sinistres et incendies			5	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Responsable d'équipes de surveillance et d'intervention			5	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Responsable pédagogique en tir de riposte			5	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Technicien de prévention du péril animalier			5	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Technicien spécialiste en télécommunications d'entreprise			5	

Commission professionnelle consultative « Services aux entreprises »

instituée auprès du ministre chargé des armées, du ministre chargé de la formation professionnelle, du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère des armées	Certification professionnelle	Chef de groupe des opérations incendie et de lutte contre les sinistres			6	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Conseiller en développement des compétences			6	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Conseiller en formation au tir de riposte			6	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Enquêteur de prix			6	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Responsable de l'ingénierie des systèmes d'information et de communication option systèmes et réseaux, option analyse et développement et option télécommunications			6	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Responsable d'études et de travaux en hygiène, sécurité et conditions de travail			6	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Agent cynotechnique auxiliaire de dressage				
Ministère des armées	Certification professionnelle	Assistant informatique, maintenicien des systèmes et réseaux				
Ministère des armées	Certification professionnelle	Chef d'équipe de surveillance et d'intervention				
Ministère des armées	Certification professionnelle	Chef d'équipe en intervention et/ou situation d'urgence				
Ministère des armées	Certification professionnelle	Cynotechnicien de sécurité et de surveillance				
Ministère des armées	Certification professionnelle	Opérateur de prévention du péril animalier				
Ministère du travail	Titre professionnel	Assistant commercial	Révision	6150	5	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Assistant(e) Import-Export	Révision	10013	5	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Assistant(e) ressources humaines	Révision	6161	5	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Designer web	Révision	26602	5	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Gestionnaire de Paie	Révision	4113	5	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Responsable de Petite et Moyenne Structure	Révision	27596	5	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Technicien(ne) réseaux et télécommunications d'entreprise	Révision	226	5	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Incubateur DEVOPS	Création	fiche à déposer		2021

Commission professionnelle consultative « Services et produits de consommation »

instituée auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de la formation professionnelle, du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du ministre chargé des armées et du ministre chargé de l'agriculture

Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Boucher	Révision	6993	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Boulangier	Révision	18704	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Chocolatier confiseur	Révision	891	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Cordonnerie multiservice	Révision	3112	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Cuisine	Révision	26650	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Glacier fabricant	Révision	588	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Mareyage	Révision	603	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Certificat d'aptitude professionnelle	Poissonnier	Révision	5727	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Boulangerie spécialisée	Révision	701	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Cuisinier en desserts de restaurant	Révision	6981	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Employé barman	Révision	6984	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Employé traiteur	Révision	958	3	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Essayage-retouche-vente	Révision	1140	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Pâtisserie-glacierie-chocolaterie-confiserie spécialisées	Révision	6995	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Sommellerie	Révision	6985	3	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Cuisine	Révision	12508	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Esthétique cosmétique parfumerie	Révision	30312	4	2021
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Baccalauréat professionnel	Poissonnier écailler traiteur	Révision	7069	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet professionnel	Art de la cuisine	Révision	23592	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet professionnel	Boucher	Révision	26612	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet professionnel	Boulangier	Révision	13856	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet professionnel	Coiffure	Révision	12281	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Brevet professionnel	Gouvernante	Révision	992	4	2020
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	Mention complémentaire	Accueil réception	Révision	6926	4	2021

Commission professionnelle consultative « Services et produits de consommation »

instituée auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de la formation professionnelle, du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du ministre chargé des armées et du ministre chargé de l'agriculture

Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Métiers de l'esthétique-cosmétique-Parfumerie, Option A Management	Révision	20693	5	2020
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Métiers de l'esthétique-cosmétique-Parfumerie, Option B Formation marques	Révision	20693	5	2020
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Brevet de technicien supérieur	Métiers de l'esthétique-cosmétique-Parfumerie, Option C Cosmétologie	Révision	20693	5	2020
Ministère des armées	Certification professionnelle	Titre de cuisinier	Création	fiche à déposer		
Ministère du travail	Titre professionnel	Agent de restauration	Révision	280	3	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Gérant(e) en restauration collective	Révision	4264	5	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Responsable de coordination touristique territoriale	Révision	31080	5	2021
Ministère du travail	Titre professionnel	Responsable de petites structures de tourisme et loisirs	Création	fiche à déposer	5	2020
Ministère du travail	Titre professionnel	Responsable d'établissement touristique	Révision	1895	5	2020

Commission professionnelle consultative « Sport et animation »

instituée auprès du ministre chargé des sports, du ministre chargé de la jeunesse, du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé des armées, du ministre de la justice et du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère de la Justice	Certification professionnelle	Moniteur des activités physiques et sportives	Création		3	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Aide-moniteur EPMS	Révision	5404	3	
Ministère des armées	Certification professionnelle	Moniteur-chef EPMS	Révision	15573	5	
Ministère des sports	Certificat professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	Nouvelle mention	Création		3	
Ministère des sports	Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité « activités nautiques »	Suppression	1964	4	
Ministère des sports	Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité « activités de randonnée »	Suppression	5287	4	
Ministère des sports	Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité « activités de sports collectifs »	Suppression	4521	4	
Ministère des sports	Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité « éducateur sportif » mention « activités aquatiques et de la natation »	Révision	28573	4	
Ministère des sports	Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité « éducateur sportif » mention « parachutisme »	Révision	28573	4	
Ministère des sports	Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité « éducateur sportif » mention « sports automobiles »	Création		4	
Ministère des sports	Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité « sports automobiles »	Suppression	1973	4	
Ministère des sports	Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité « techniques de l'information et de la communication »	Suppression	1974	4	
Ministère des sports	Diplôme d'Etat	Diplôme d'Etat d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne	Révision	24667	5	
Ministère des sports	Diplôme d'Etat	Diplôme d'État de ski-moniteur national de ski nordique de fond	Révision	24665	5	
Ministère des sports	Diplôme d'Etat	Diplôme d'Etat de ski-moniteur national de ski alpin	Révision	24662	5	
Ministère des sports	Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport	spécialité perfectionnement sportif Mention Billard	Révision	4863	5	
Ministère des sports	Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport	spécialité perfectionnement sportif Mention Bowling	Révision	4863	5	
Ministère des sports	Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport	spécialité perfectionnement sportif Mention Char à voile	Révision	4863	5	
Ministère des sports	Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport	spécialité perfectionnement sportif Mention Course d'orientation	Révision	4863	5	
Ministère des sports	Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport	spécialité perfectionnement sportif Mention Deltaplane	Révision	4863	5	
Ministère des sports	Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport	spécialité perfectionnement sportif Mention Parachutisme	Révision	4863	5	
Ministère des sports	Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport	spécialité perfectionnement sportif Mention Parapente	Révision	4863	5	
Ministère des sports	Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport	spécialité perfectionnement sportif Mention Polo	Révision	4863	5	

Commission professionnelle consultative « Sport et animation »

instituée auprès du ministre chargé des sports, du ministre chargé de la jeunesse, du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé des armées, du ministre de la justice et du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère des sports	Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport	spécialité perfectionnement sportif Mention Sport automobile rallye	Révision	4863	5	
Ministère des sports	Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport	spécialité perfectionnement sportif Mention Sport automobile tout terrain	Révision	4863	5	
Ministère des sports	Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport	spécialité perfectionnement sportif Mention Taekwondo	Révision	4863	5	
Ministère des sports	Diplôme d'Etat	Diplôme d'Etat d'alpinisme - guide de haute montagne	Révision	24666	6	
Ministère des sports	Diplôme d'Etat	Diplôme d'Etat de ski-moniteur national de ski alpin spécialisé en entraînement	Révision	fiche à déposer	6	
Ministère des sports	Diplôme d'Etat	Diplôme d'Etat de ski-moniteur national de ski nordique de fond spécialisé en entraînement	Révision	fiche à déposer	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Billard	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Bowling	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Boxe thaï-muay thaï	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Canoë-kayak et disciplines associées en eau vive et en mer	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Char à voile	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Course d'orientation	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Cricket	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Deltaplane	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Escalade	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Football américain	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Full contact - boxe américaine	Révision	4911	6	

Commission professionnelle consultative « Sport et animation »

instituée auprès du ministre chargé des sports, du ministre chargé de la jeunesse, du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé des armées, du ministre de la justice et du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Glisses aérotractées nautiques	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Haltérophilie, musculation et force athlétique	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Handisport	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Hockey sur glace	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Motocyclisme	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Parapente	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Pelote basque	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Pentathlon moderne	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Pétanque	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Plongeon	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Rugby à XIII	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Savate boxe française	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Skateboard	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Ski nautique et disciplines associées	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Sport adapté	Révision	4911	6	

Commission professionnelle consultative « Sport et animation »

instituée auprès du ministre chargé des sports, du ministre chargé de la jeunesse, du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé des armées, du ministre de la justice et du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (création/révision/suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Sport-boules	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Squash	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Surf	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Taekwondo et disciplines associées	Révision	4911	6	
Ministère des sports	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	spécialité performance sportive Mention Tir sportif	Révision	4911	6	

Enseignements primaire et secondaire

Lycée des métiers

Liste des établissements labellisés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019

NOR : MENE2020624A

note de service du 23-7-2020

MENJS - DGESCO A2-2

Vu article D. 335-4 du Code de l'éducation, relatif au label lycée des métiers ; avis des conseils académiques de l'éducation nationale ; décisions des recteurs de région académique ou d'académie

Article 1 - Les établissements pour lesquels le label lycée des métiers a été délivré par le recteur de région académique ou d'académie entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019 figurent sur la liste annexée au présent arrêté :

- établissements nouvellement labellisés ;
- établissements labellisés ayant fait l'objet d'un renouvellement du label ;
- établissements labellisés ayant fait l'objet d'un renouvellement du label avec modification.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des Sports.

Fait le 23 juillet 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Annexe

↳ Labels lycées des métiers délivrés ou renouvelés en 2019

Annexe

Région académique Académie	N° UAI	Public Privé	LP LPO LGT	N° départ- tement	Ville	Établissement	Dénomination du label	Nouveau label (N)	Renouvellement du label	
									sans modification (R)	avec modification (RM)
Auvergne Rhône-Alpes										
Lyon	0010020S	Public	LP	01	Châtillon-sur-Chalaronne	Lycée professionnel Georges Charpak	Lycée des métiers de la maintenance, de la mécanique et des engins mécaniques		R	
Lyon	0421736J	Public	LP	42	Saint-Chamond	Lycée professionnel hôtelier	Lycée des métiers de l'alimentation et de la restauration		R	
Lyon	0690097F	Public	LPO	69	Villefranche-sur-Saône	Lycée polyvalent Claude Bernard	Lycée des métiers de la vente et du commerce		R	
Lyon	0690660T	Privé	LP	69	Lyon	Lycée professionnel Japy	Lycée des métiers de la vente et de la gestion administrative		R	
Lyon	0693373S	Privé	LPO	69	Lyon	Lycée professionnel Carrel	Lycée des métiers de la vente, du sanitaire et du social		R	
Lyon	0690043X	Public	LP	69	Lyon	Lycée professionnel Jacques de Flesselles	Lycée des métiers administratifs et des environnements connectés			RM
Lyon	0422158T	Privé	LPO	42	Saint-Étienne	Lycée polyvalent La Salésienne	Lycée des métiers des biotechnologies, des services aux personnes et aux collectivités			RM
Bretagne										
Rennes	0350793X	Privé	LPO	35	Cesson-Sévigné	Lycée Frédéric Ozanam	Lycée des métiers	N		
Rennes	0220186H	Public	LP	22	Rostrenen	Lycée professionnel Rosa Parks	Lycée des métiers des services à la personne et de la sécurité		R	
Rennes	0350807M	Privé	LP	35	Saint-Méen-le-Grand	Lycée professionnel Notre-Dame	Lycée des métiers de la restauration et du service		R	
Rennes	0560039N	Public	LP	56	Pontivy	Lycée professionnel du Blavet	Lycée des métiers du bâtiment et du confort de l'habitat		R	
Rennes	0350032V	Public	LP	35	Rennes	Lycée professionnel Louis Guilloux	Lycée des métiers		R	

Rennes	0350050P	Public	LP	35	Tinténiac	Lycée professionnel Bel Air	Lycée des métiers de la logistique, du transport et de la maintenance des véhicules		R	
Rennes	0220196U	Public	LPO	22	Lamballe	Lycée polyvalent Henri Avril	Lycée des métiers		R	
Rennes	0290030A	Public	LPO	29	Concarneau	Lycée polyvalent Pierre Gueguin	Lycée des métiers de l'énergie industrielle et du nautisme		R	
Rennes	0290044R	Public	LPO	29	Landerneau	Lycée polyvalent de l'Elorn	Lycée des métiers du bois		R	
Rennes	0350030T	Public	LPO	35	Rennes	Lycée polyvalent Pierre Mendès France	Lycée des métiers du bâtiment et de l'énergétique		R	
Rennes	0560016N	Public	LPO	56	Guer	Lycée polyvalent Brocéliande	Lycée des métiers du transport, de la logistique et de la maintenance des véhicules industriels		R	
Rennes	0561641E	Public	LPO	56	Questembert	Lycée polyvalent Marcellin Berthelot	Lycée des métiers des matériaux plastiques et composites et des outillages		R	
Rennes	0220122N	Privé	LP	22	Guingamp	Lycée professionnel Montbareil	Lycée des métiers de la coiffure et de l'esthétique-cosmétique		R	
Rennes	0291808H	Privé	LP	29	Concarneau	Lycée professionnel Saint-Joseph - Saint-Marc	Lycée des métiers de la boulangerie-pâtisserie et de l'hôtellerie-restauration		R	
Rennes	0290184T	Privé	LPO	29	Landerneau	Lycée polyvalent Saint-Joseph	Lycée des métiers		R	
Rennes	0350797B	Privé	LPO	35	Rennes	Lycée polyvalent Jeanne d'Arc	Lycée des métiers du tourisme, du secteur sanitaire et de l'intervention sociale		R	
Rennes	0560181T	Privé	LPO	56	Lorient	Lycée polyvalent Saint-Joseph La Salle	Lycée des métiers de l'énergie		R	
Rennes	0290202M	Privé	LP	29	Pont-l'Abbé	Lycée professionnel Saint-Gabriel	Lycée des métiers			RM
Rennes	0350022J	Public	LGT	35	Redon	Lycée Beaumont	Lycée des métiers			RM
Rennes	0350769W	Privé	LPO	35	Fougères	Lycée polyvalent Jean-Baptiste Le Taillandier	Lycée des métiers			RM
Centre Val-de-Loire										
Orléans-Tours	0280036M	Public	LP	28	Nogent-le-Rotrou	Lycée professionnel Rémi Belleau	Lycée des métiers du commerce et de la gestion des entreprises		R	

Orléans-Tours	0180008L	Public	LGT	18	Bourges	Lycée général et technologique Pierre-Emile Martin	Lycée des métiers de l'ingénierie de l'énergie et de l'environnement		R	
Orléans-Tours	0450750W	Public	LP	45	Pithiviers	Lycée professionnel Jean de la Taille	Lycée des métiers de l'électrotechnique et de la maintenance industrielle, de l'hôtellerie et du commerce		R	
Orléans-Tours	0360024F	Public	LP	36	Issoudun	Lycée professionnel Balzac-d'Alembert	Lycée des métiers du cuir et du transport			RM
Orléans-Tours	0370728R	Privé	LGT	37	Tours	Lycée général et technologique Notre Dame La Riche - Saint Médard	Lycée des métiers du commerce et de l'informatique			RM
Grand Est										
Nancy-Metz	0542293Z	Public	LPO	54	Luneville	Lycée polyvalent Jacques-Marie Boutet de Monvel	Lycée des métiers d'art et de la maîtrise de l'énergie électrique		R	
Nancy-Metz	0572101Z	Privé	LP	57	Ottange	Lycée professionnel Saint-André	Lycée des métiers de l'optique		R	
Nancy-Metz	0570085H	Public	LPO	57	Saint-Avold	Lycée général et technologique Jean-Victor Poncelet	Lycée des métiers du tertiaire		R	
Nancy-Metz	0550025D	Public	LPO	55	Verdun	Lycée polyvalent Jean-Auguste Margueritte	Lycée des métiers de la productique, des automatismes et des énergies renouvelables		R	
Nancy-Metz	0541270M	Public	LPO	54	Pont-à-Mousson	Lycée polyvalent Jean Hanzelet	Lycée des métiers des sciences et techniques de l'électricité et de la maintenance		R	
Strasbourg	0670087F	Public	LPO	67	Illkirch	Lycée polyvalent hôtelier Alexandre Dumas	Lycée des métiers, école d'hôtellerie et de tourisme		R	
Strasbourg	0681817F	Public	LPO	68	Ingersheim	Lycée polyvalent Lazare de Schwendi	Lycée des métiers		R	
Strasbourg	0681801N	Public	LPO	68	Pulversheim	Lycée polyvalent Charles De Gaulle	Lycée des métiers de la mécanique, de l'électricité et de la maintenance		R	
Strasbourg	0670114K	Public	LPO	67	Wissembourg	Lycée polyvalent Stanislas	Lycée des métiers		R	
Guyane										
Guyane	9730308X	Public	LPO	97	Kourou	Lycée polyvalent Elie Castor	Lycée des métiers de l'habitat et des services		N	
Guyane	9730421V	Public	LPO	97	Mana	Lycée polyvalent Léopold Elfort	Lycée des métiers des services, arts et saveurs		N	

Hauts de France										
Amiens	0600063T	Public	LGT-LP	60	Creil	Lycée Jules Uhry	Lycée des métiers de la santé, du soin et du prêt-à-porter	N		
Amiens	0801252B	Public	LP	80	Ham	Lycée professionnel JC Athanasse Peltier	Lycée des métiers des services, de la santé et du social		R	
Amiens	0801853E	Public	LPO	80	Montdidier	Lycée Jean Racine	Lycée des métiers		R	
Amiens	0020492Z	Privé	LP+LGT	02	Soissons	Lycée Saint-Vincent-de-Paul	Lycée des métiers du design, de la santé et de l'hôtellerie		R	
Amiens	0800063J	Public	LP	80	Abbeville	Lycée Boucher de Perthes	Lycée des métiers		R	
Lille	0590185F	Public	LPO	59	Roubaix	Lycée polyvalent Jean Moulin	Lycée des métiers de la sécurité et de la prévention Lycée des métiers des services administratifs et de la relation aux clients		R	
Lille	0592832H	Public	LP	59	Saint-André-Lez-Lille	Lycée polyvalent Vertes Feuilles	Lycée des métiers de la sécurité et de la prévention		R	
Lille	0594302F	Public	LP	59	Marly	Lycée professionnel François Mansart	Lycée des métiers du bâtiment		R	
Lille	0592928M	Privé	LPO	59	Aulnoye-Aymeries	Lycée polyvalent Sainte-Jeanne d'Arc	Lycée des métiers de l'hôtellerie et de la restauration Lycée des métiers de l'esthétique et de la coiffure		R	
Lille	0593027V	Privé	LP	59	Lille	Lycée professionnel Industries Lilloises - EPIL	Lycée des métiers de la construction de l'environnement et des énergies		R	
Lille	0593007Y	Privé	LP	59	Lille	Lycée professionnel Frédéric Ozanam	Lycée des métiers de la construction de l'environnement et des énergies		R	
Lille	0623328F	Public	LP	62	Hénin-Beaumont	Lycée professionnel Henri Senez	Lycée des Métiers			RM
Île-de-France										
Versailles	09110337H	Public	LP	91	Morsang-sur-Orge	Lycée André-Marie Ampère	Lycée des métiers du numérique et de la transition énergétique	N		
Versailles	0912163G	Public	LPO	91	Sainte-Geneviève-des-Bois	Lycée polyvalent Paul Langevin	Lycée des métiers de la gestion et de la relation client	N		
Versailles	0950666H	Public	LPO	95	Argenteuil	Lycée Georges Braque	Lycée des métiers de l'intelligence économique et du management	N		

Versailles	0951727L	Public	LPO	95	Fosses	Lycée polyvalent Charles Baudelaire	Lycée des métiers de la sécurité et de la relation client	N		
Versailles	0951104J	Public	LPO	95	Saint-Ouen-l'Aumône	Lycée polyvalent Jean Perrin	Lycée des métiers des technologies numériques pour l'industrie et le laboratoire	N		
Versailles	0951763A	Public	LPO	95	Taverny	Lycée Louis Jouvot	Lycée des métiers de la santé et du social	N		
Versailles	0783214V	Public	LP	78	La Celle-Saint-Cloud	Lycée professionnel Lucien-René Duchesne	Lycée des métiers de l'automobile		R	
Versailles	0920150N	Public	LP	92	Asnières-sur-Seine	Lycée professionnel De Prony	Lycée des métiers du bois, de l'ébénisterie, de la technique de l'architecture et de l'habitat		R	
Versailles	0921500F	Public	LP	92	Puteaux	Lycée professionnel Voilin	Lycée des métiers de l'accueil, de la vente et des services aux entreprises		R	
Versailles	0951710T	Public	LPO	95	Vauréal	Lycée polyvalent Camille Claudel	Lycée des métiers des arts et du design		R	
Versailles	0951282C	Public	LP	95	Chars	Lycée professionnel du Vexin	Lycée des métiers de la sécurité			RM
Versailles	0951673C	Public	LP	95	Ermont	Lycée professionnel Gustave Eiffel	Lycée des métiers de l'électricité et des services aux entreprises			RM
Versailles	0910755B	Public	LP	91	Draveil	Lycée professionnel Nadar	Lycée des métiers de la sécurité, de l'industrie et de la relation client			RM
Versailles	0911254U	Public	LP	91	Evry	Lycée professionnel Charles Baudelaire	Lycée des métiers de la relation client, de la beauté, du soin et des services à la personne			RM
Versailles	0920170K	Public	LP	92	Sceaux	Lycée professionnel Florian	Lycée des métiers de la vente et de la beauté			RM
Versailles	0922427N	Public	LPO	92	Colombes	Lycée polyvalent Claude Garamont	Lycée des métiers de la chaîne graphique			RM
Versailles	0783325R	Privé	LP	78	Versailles	Lycée professionnel Saint-Vincent de Paul	Lycée des métiers de la vente et de la digitalisation de la relation clientèle			RM
Normandie										
Caen	0141191U	Privé	LP+LGT	14	Caen	Lycée notre Dame de Fidélité	Lycée des métiers du secteur de la santé et du social		R	
Caen	0141687H	Public	LP	14	Mondeville	Lycée Jules Verne	Lycée des métiers de l'automobile, de l'industrie et du numérique			RM

Caen	0142132S	Public	LPO	14	Ifs	Lycée polyvalent François Rabelais	Lycée des métiers de la boulangerie, de l'hôtellerie et de la restauration			RM
Rouen	0271580X	Public	LPO	27	Bernay	Lycée Clément Ader	Lycée des métiers des services et de l'industrie ouvert sur le monde	N		
Rouen	0271097W	Public	LP	27	Pont-Audemer	Lycée professionnel Risle-Seine	Lycée des métiers de la maintenance et des services			RM
Rouen	0760132F	Public	LP	76	Le Havre	Lycée professionnel Jules Siegfried	Lycée des métiers de l'industrie et du numérique			RM
Rouen	0762602R	Public	LP	76	Rouen	Lycée professionnel Les 4 Cantons - Grieu	Lycée des métiers des réseaux communicants et de la maintenance			RM
Rouen	0762920L	Public	LPO	76	Bolbec	Lycée polyvalent Pierre de Coubertin	Lycée des métiers des techniques de l'industrie			RM
Nouvelle Aquitaine										
Bordeaux	0641823J	Public	LPO	64	Biarritz	Lycée polyvalent Biarritz Atlantique	Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme		R	
Bordeaux	0330082K	Public	LP	33	Langon	Lycée professionnel Sud Gironde	Lycée des métiers de l'industrie et de l'habitat du Sud Gironde			RM
Bordeaux	0640013S	Public	LP	64	Bayonne	Lycée professionnel Paul Bert	Lycée des métiers du tertiaire et des services			RM
Bordeaux	0640049F	Public	LP	64	Oloron-Sainte-Marie	Lycée professionnel Guynemer	Lycée des métiers de l'industrie et du numérique			RM
Poitiers	0170070J	Public	LP	17	Surgères	Lycée professionnel du Pays d'Aunis	Lycée des métiers du bois		R	
Occitanie										
Montpellier	0660004W	Public	LPO	66	Céret	Lycée polyvalent Déodat de Séverac	Lycée des métiers du transport-logistique et du commerce	N		
Montpellier	0300047N	Public	LP	30	Uzès	Lycée professionnel d'art Georges Guynemer	Lycée des métiers d'art		R	
Montpellier	0340006X	Public	LP	34	Bédarieux	Lycée professionnel Fernand Léger	Lycée des métiers du BTP et des arts		R	
Montpellier	0340069R	Public	LP	34	Saint-Pons-de-Thomières	Lycée professionnel Jacques Brel	Lycée des métiers de la moto		R	

Montpellier	0342225J	Public	LPO	34	Montpellier	Lycée Polyvalent Georges Frêche	Lycée des métiers de la gastronomie, de l'hôtellerie et du tourisme		R	
Montpellier	0660856X	Public	LPO	66	Canet-en-Roussillon	Lycée polyvalent Rosa Luxemburg	Lycée des métiers du nautisme		R	
Montpellier	0341385W	Public	LP	34	Montpellier	Lycée professionnel Léonard de Vinci	Lycée des métiers de la construction écologique, durable et innovante			RM
Montpellier	0340043M	Public	LP	34	Montpellier	Lycée professionnel Pierre Mendès France	Lycée des métiers des polytechniques			RM
Montpellier	0300106C	Privé	LP	30	Bagnols-sur-Cèze	Lycée professionnel Sainte-Marie	Lycée des métiers de la santé et des procédés de la chimie et de l'eau			RM
Montpellier	0110007Y	Public	LPO	11	Carcassonne	Lycée Jules Fil	Lycée des métiers de la santé, du social, et des sciences de l'industrie numérique			RM
Montpellier	0300112J	Privé	LPO	30	Nîmes	Lycée polyvalent de la CCI	Lycée des métiers de la vente et des services aux entreprises			RM
Montpellier	0480680D	Privé	LPO	48	Saint-Chély-d'Apcher	Lycée polyvalent du Sacré-Cœur	Lycée des métiers de la gastronomie-hôtellerie, des techniques du bois et de la mécanique agricole			RM
Toulouse	0650029D	Public	LP	65	Tarbes	Lycée professionnel Reffye	Lycée des métiers de la relation client, du bien-être, des soins à la personne et des services	N		
Pays de la Loire										
Nantes	0530012A	Public	LP	53	Laval	Lycée professionnel Robert Buron	Lycée des métiers	N		
Nantes	0492298G	Public	TSGE	49	Angers	Ecole Technique Supérieure de Chimie de l'Ouest - ETSCO	Lycée des métiers de la chimie, de l'eau et des procédés	N		
Nantes	0490005P	Public	LP	49	Angers	Lycée professionnel Simone Veil	Lycée des métiers de la santé et des services à la personne	N		
Nantes	0530778H	Public	LP	53	Laval	Lycée professionnel Gaston Lesnard	Lycée des métiers du bâtiment		R	
Nantes	0490018D	Public	LPO	49	Cholet	Lycée polyvalent Europe Schuman	Lycée des métiers de la gestion d'entreprise et du commerce à l'international		R	
Nantes	0490903R	Privé	LP	49	Beaupréau	Lycée professionnel le Pinier Neuf	Lycée des métiers de la maintenance, de l'énergie, de la construction		R	
Nantes	0492407A	Privé	LGT	49	Angers	Lycée général et technologique Urbain Mongazon	Lycée des métiers de la santé et des services à la personne		R	

Nantes	0490886X	Privé	LP	49	Cholet	Lycée professionnel la Providence	Lycée des métiers			RM
Nantes	0490054T	Public	LPO	49	Cholet	Lycée polyvalent Renaudeau	Lycée des métiers de la création et de la mode			RM
Nantes	0720822C	Privé	LPO	72	Le Mans	Lycée polyvalent Sainte-Catherine	Lycée des métiers			RM
Nantes	0850130E	Privé	LPO	85	La Roche-sur-Yon	Lycée polyvalent Notre Dame du Roc	Lycée des métiers			RM
Nantes	0490055U	Public	LPO	49	Saumur	Lycée polyvalent Sadi Carnot - Jean Bertin	Lycée des métiers			RM
Nantes	0530012A	Public	LGT	53	Laval	Lycée général et technologique Réaumur	Lycée des métiers			RM
Nantes	0720033V	Public	LPO	72	Le Mans	Lycée polyvalent Gabriel Touchard - Georges Washington	Lycée des métiers			RM
Provence Alpes Côte d'Azur										
Aix-Marseille	0130146N	Public	LP	13	Miramas	Lycée professionnel Les Alpilles	Lycée des métiers les Alpilles		R	
Aix-Marseille	0133015G	Public	LPO	13	Vitrolles	France Lycée polyvalent Pierre Mendès France	Lycée des métiers de l'aéronautique		R	
Aix-Marseille	0133280V	Privé	LPO	13	Aix-en-Provence	Lycée polyvalent Saint-Éloi	Lycée des métiers de l'énergie, du numérique et de la maintenance		R	
Aix-Marseille	0130011S	Public	LGT	13	Arles	Lycée général et technologique Louis Pasquet	Lycée des métiers des énergies et de l'industrie		R	
Aix-Marseille	0130171R	Public	LP	13	Arles	Lycée professionnel Charles Privat	Lycée des métiers des énergies et de l'industrie		R	
Aix-Marseille	0050005D	Public	LP	05	Embrun	Lycée professionnel Alpes et Durance	Lycée des métiers de la construction bois et de l'énergie			RM
Aix-Marseille	0130151U	Public	LP	13	Port-de-Bouc	Lycée professionnel Charles Mongrand	Lycée des métiers de la relation-client et des services à la personne			RM
Aix-Marseille	0131606A	Public	LP	13	Marseille	Lycée professionnel La Calade	Lycée des métiers de la beauté, de la mode et de la relation-client			RM
Aix-Marseille	0840046U	Public	LP	84	Orange	Lycée professionnel Aristide Briand	Lycée des métiers des services à la personne et de la relation-client			RM

Nice	0831186N	Privé	LP	83	Hyères	Lycée professionnel Maintenon	Lycée des métiers de la relation client et de la gestion administrative	N		
Nice	0060015J	Public	LP	06	Cannes	Lycée professionnel les Côteaux	Lycée des métiers de la relation client, de la mode et du costume de spectacle.			RM
Nice	0060027X	Public	LP	06	Menton	Lycée professionnel Pierre et Marie Curie	Lycée des métiers de l'enseigne et de la signalétique, métiers des énergies			RM
Nice	0061561P	Public	LP	06	Cannes La Bocca	Lycée professionnel Alfred Hutinel	Lycée des métiers du numérique et de la transition énergétique			RM
Réunion (La)										
Réunion	9740472V	Public	LP	97	Saint-Benoît	Lycée professionnel Patu de Rosemont	Lycée des métiers de la maintenance et des métiers de la sécurité			RM

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général**Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - espagnol en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022**

NOR : MENE20199982N

note de service du 28-7-2020

MENJS - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au vice-recteur de la Polynésie Française ; au directeur du Siec d'Ile-de-France ; aux inspecteurs et aux inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeurs et professeurs d'espagnol

Références : arrêté du 17-1-2019 (JORF du 20-1-2019 - BOEN spécial n° 1 du 22-1-2019)

Le programme de langues, littératures et cultures étrangères et régionales publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale spécial n° 1 du 22 janvier 2019 précise que trois œuvres intégrales, dont deux œuvres littéraires, ainsi que, pour les langues vivantes étrangères, impérativement une œuvre filmique, seront lues et étudiées au cours de l'année de terminale, à raison d'une œuvre par thématique. Pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, ces œuvres seront choisies par les professeurs dans le programme limitatif suivant :

Œuvres littéraires :

- Chirbes Rafael, *La buena letra* (2002)
- Benavente Jacinto, *Los intereses creados* (1907)
- Esquivel Laura, *Como agua para chocolate* (1989)
- Neruda Pablo, *Veinte poemas de amor y una canción desesperada* (1924)

Œuvre filmique :

- Saura Carlos, *De prisa, de prisa* (1981)

La présente note de service abroge et remplace la note de service du 27 avril 2020 fixant le programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - espagnol en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Enseignements primaire et secondaire

Sections internationales brésiliennes

Programme limitatif de l'enseignement de langue et littérature brésiliennes - sessions 2021, 2022 et 2023

NOR : MENE2009642N

note de service du 29-7-2020

MENJS - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs de langue et littérature brésiliennes des sections internationales brésiliennes
Références : arrêté du 6-1-2015 (JO du 22-1-2015 et BOEN n° 7 du 12-2-2015)

Pour les sessions 2021, 2022 et 2023, la liste des œuvres obligatoires définies par le programme limitatif pour les épreuves spécifiques de langue et littérature brésiliennes du baccalauréat, option internationale, dans les sections brésiliennes de langue portugaise est la suivante :

1. La prose non narrative

1.1. Littérature d'information

Pero Vaz de Caminha, *Carta do achamento do Brasil*, 1999, Callis Editora, ISBN 8586797235.

2. Le récit d'hier et d'aujourd'hui

2.1. Le récit réaliste

Raul Pompéia, *O Ateneu*, 1888, Éd. Martin Claret, ISBN 85-7232-358-9.

3. Le théâtre contemporain

Dias Gomes, *O Pagador de promessas*, 1960, Éd. Saraiva, col. Prestígio, ISBN 850091391.

4. La poésie moderniste

Carlos Drummond de Andrade, *José e outros*, 1967, Éd. Record ISBN 8501062871.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Le chef du service de l'action administrative et des moyens,
Thierry Bergeonneau

Enseignements primaire et secondaire

Établissements d'enseignement français à l'étranger

Recrutements et détachements des personnels à l'étranger - année scolaire 2021-2022

NOR : MENH2016982N

note de service du 6-8-2020

MENJS - DGRH F1

Texte adressé aux ambassadeurs et ambassadrices ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale

La présente note de service s'inscrit dans le cadre des lignes directrices de gestion ministérielle relative à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports publiées au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sport (BOEN spécial n° 10) du 14 novembre 2019 conformément aux dispositions de la loi n° 2019-928 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Elle précise les conditions de recrutement et de détachement des personnels titulaires de l'éducation nationale, candidats à un poste dans une école ou un établissement du réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) constitué d'écoles et d'établissements homologués par le ministère chargé de l'éducation nationale (MENJS), en accord avec le ministère chargé des affaires étrangères. La liste de ces écoles et établissements figure en annexe de [l'arrêté modifié du 25 mai 2020](#) qui précise, pour chaque structure, les niveaux d'enseignement ou les sections françaises homologués. Cette liste est également consultable sur [Eduscol](#).

Les écoles et établissements peuvent relever d'un opérateur ou d'une association tels que :

- l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), établissement public national placé sous la tutelle du ministère chargé des affaires étrangères, qui pilote des établissements en gestion directe ou conventionnés et assure le suivi et l'animation de l'ensemble du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger ;
- la Mission laïque française (Mlf), association loi 1901 reconnue d'utilité publique, partenaire et complémentaire de l'AEFE, qui anime un réseau d'établissements ;
- l'Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (Aflec), association loi 1901 qui anime un réseau d'établissements scolaires situés au Liban et aux Émirats Arabes Unis.

Les autres écoles et établissements sont des établissements partenaires aux statuts variés.

Les écoles et établissements homologués constituant le réseau de l'enseignement français à l'étranger peuvent recruter des personnels titulaires du MENJS personnels d'inspection, de direction, enseignants du premier et du second degrés, personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale (PsyEN), administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) qui peuvent être placés par le MENJS en position de détachement. La direction générale des ressources humaines du MENJS (DGRH) est associée aux principales étapes du recrutement et prend la décision finale de détachement qui relève de sa seule compétence.

A. Conditions de recrutement

Peuvent candidater les personnels titulaires qui, au 1er septembre 2021, justifient :

- pour les personnels de direction, d'inspection et administratifs, d'un **minimum de trois ans de services effectifs** dans le dernier poste occupé ;
- pour les personnels d'éducation et PsyEN, d'un **minimum de deux ans de services effectifs** en tant que titulaire dans le corps ; les personnels précédemment COP-Psy ou PE-Psy conservent le bénéfice de leur ancienneté ;
- pour les personnels enseignants du premier degré, d'un **minimum de deux ans de services effectifs** en tant que titulaire dans le corps ;
- pour les enseignants du second degré, d'un **minimum de deux ans de services effectifs** en tant que titulaire du second degré.

Les personnels stagiaires ou en détachement dans le corps des personnels de direction ne peuvent pas faire l'objet

d'un détachement à l'étranger. Tout personnel en disponibilité depuis sa date de titularisation ne peut être détaché. Les périodes de congé parental ne sont pas prises en compte dans la durée d'exercice exigée.

B. Calendrier général

Le bon déroulement des différentes étapes (candidature, recrutement, demande de détachement) implique le respect des échéances ainsi que la transmission de dossiers complets et conformes.

La campagne de recrutement se déroule à compter du mois de septembre 2020, date des premières publications de postes, jusqu'au 31 mars 2021, date limite de retour des dossiers de demande de détachement à la DGRH qui informe les intéressés de l'issue donnée à leur demande de détachement avant le 30 juin 2021.

L'attention des candidats, des opérateurs et associations, des établissements et des services culturels des ambassades est appelée sur le fait que les procédures de recrutement et de détachement des personnels à l'étranger doivent, dans une logique de cohérence globale, s'articuler avec les opérations de mobilité nationales propres au MENJS, cela dans l'intérêt même des personnels. C'est pourquoi les opérations de recrutement doivent être finalisées dans des délais permettant de soumettre les demandes de premier détachement ou de renouvellement de détachement à la DGRH dès que possible et au plus tard le 31 mars 2021.

Il est par ailleurs vivement recommandé aux personnels ayant formulé une demande de détachement de s'assurer que l'arrêté de détachement a été effectivement pris par la DGRH avant d'entreprendre les démarches préalables à leur départ. Aucun départ en poste n'est en effet possible avant réception de l'arrêté individuel de détachement signé par la DGRH.

Les calendriers détaillés ainsi que les coordonnées des services concernés figurent en annexes I et II de la présente note.

C. Informations sur les postes à pourvoir

1. Postes à pourvoir dans les établissements relevant de l'AEFE, de la Mlf ou de l'Aflec

Chaque opérateur ou association propose, sur son site internet, les différents types de postes à pourvoir dans les établissements qui lui sont rattachés. Une première liste de postes vacants ou susceptibles de l'être est publiée sur les différents sites à compter du 1er septembre 2020. Cette première liste peut être complétée en cours d'année scolaire selon les besoins. Les candidats sont donc invités à consulter régulièrement les sites internet suivants :

- AEFE : <http://www.aefe.fr/>
- MLF : <http://www.mlfmonde.org/>
- Aflec : <http://www.aflec-fr.org/>

Pour les personnels sous statut de résident de l'AEFE, les offres de postes et les procédures de recrutement sont consultables sur le site internet de l'AEFE.

2. Postes à pourvoir dans les établissements partenaires

Chaque établissement partenaire définit les modalités de recrutement de ses personnels : publication des postes, constitution du dossier de candidature, etc. Des informations sont accessibles à partir des sites internet de chaque établissement ou à partir des sites des ambassades qui proposent des liens avec les établissements et, le cas échéant, des informations sur des offres d'emploi.

Dans le cadre de ses missions d'animation du réseau de l'enseignement français à l'étranger, l'AEFE propose, à partir de son site internet, un accès par liens aux sites des établissements partenaires et offre une plateforme d'information sur ces établissements et sur les modalités de recrutement. La plateforme de recrutement de la MLF publie par ailleurs les offres d'emploi des établissements partenaires de l'association.

D. Spécificités de certains postes à l'étranger

L'importance, prépondérante pour la France, de l'action conduite par le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger, impose un objectif de qualité au recrutement des personnels appelés à y exercer. Un départ à l'étranger doit être réfléchi et mûri sur les plans professionnel, personnel et familial.

1. Personnels d'encadrement

Le recrutement sur les postes à forte visibilité est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée et nécessite pour certains postes des qualifications particulières. La pratique d'une langue étrangère est vivement souhaitée pour certains postes. Les personnels d'encadrement affectés sur des postes à l'étranger sont appelés à travailler en équipe et dans des contextes de partenariat complexe. Il est primordial, en amont de la candidature, de

prendre connaissance des contextes diplomatique, géographique, géopolitique et culturel des différents pays ainsi que de contacter l'établissement souhaité pour récolter des renseignements.

En outre, les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger homologués sont régis par des modes de gestion différents selon leur statut juridique : établissement géré ou conventionné par un opérateur ou une association, établissement partenaire. Ces modes de gestion modifient parfois et de manière substantielle le cadre et la nature des responsabilités. Il est recommandé de s'informer du contexte et des responsabilités spécifiques auprès des établissements et des postes diplomatiques avant de présenter sa candidature.

La DGRH, en lien avec les différents opérateurs ou association, a pour objectif :

- de participer au recrutement des personnels dont les profils sont les mieux adaptés aux spécificités des postes à pourvoir ;
- d'assurer un suivi individualisé des carrières des cadres ;
- de contribuer à ce que l'expertise et l'expérience acquises à l'étranger bénéficient aux académies d'accueil et enrichissent les viviers de compétences.

Une lettre de mission, rédigée selon le cas par l'AEFE, la MLF, ou l'Aflec, fixe les objectifs assignés à chacun des personnels d'encadrement détaché ; cette lettre est transmise à la DGRH et intégrée au dossier de carrière. L'atteinte des objectifs fait l'objet d'une évaluation au terme du contrat initial sur la base d'un rapport de mission adressé, par les personnels, conjointement à la DGRH et, selon le cas, à l'AEFE, la MLF ou l'Aflec.

Il est rappelé aux agents que cette expérience à l'étranger doit s'inscrire dans un parcours professionnel qui leur permettra de capitaliser de nouvelles compétences et être, dans toute la mesure du possible, valorisée lors de leur réintégration en France. Dans cette optique, les personnels sont invités à organiser au minimum un entretien avec la DGRH au cours de leur mission, et, à tout le moins, dans l'année de leur retour afin d'étudier la cohérence de leur vœux de réintégration avec leurs souhaits d'affectation tant géographique que fonctionnelle.

2. Personnels enseignants, d'éducation et PsyEN des établissements en gestion directe de l'AEFE ou conventionnés avec l'AEFE

a. Personnels du premier degré sous statut d'expatrié

Sont proposés des postes de directeur d'école, conseiller pédagogique auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale chargés du premier degré (IEN), enseignant maître-formateur en établissement (EMFE). Pour ces postes à responsabilité particulière, les candidats doivent pouvoir justifier de l'inscription sur la liste d'aptitude pour exercer les fonctions de directeur d'école, du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPMF) pour exercer en tant que conseiller pédagogique auprès des IEN ou EMFE, et d'une expérience avérée et récente des fonctions demandées, en France ou à l'étranger.

Exemples :

- les candidats aux postes de directeurs d'école doivent justifier d'une expérience minimale de trois années dans la fonction de directeur d'école ;
- une expérience similaire est demandée pour les postes de conseillers pédagogiques auprès des IEN, ainsi que pour les enseignants maîtres-formateurs en établissement.

b. Personnels du second degré sous statut d'expatrié

Sont proposés des postes d'enseignants avec mission de conseil pédagogique ou de conseillers principaux d'éducation. Les postes d'enseignant expatrié dans le second degré du réseau AEFE, intitulés « enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique pour le second degré (EEMCP2) », incluent une implication forte dans les actions de formation continue au sein d'un pays ou d'une zone, notamment dans l'accompagnement des personnels recrutés locaux. Ils contribuent à la politique éducative, culturelle et de coopération de la France dans le pays de résidence. Les candidats doivent avoir une expérience avérée et récente, en France ou à l'étranger (inférieure ou égale à cinq ans) des fonctions et/ou des compétences demandées dans le profil du poste.

E. Dossiers de candidature pour les postes à pourvoir dans les établissements relevant de l'AEFE, la MLF et l'Aflec

Il appartient au candidat de se conformer aux modalités indiquées sur les sites de l'AEFE, de la Mlf et de l'Aflec. Les dossiers de candidature sont à saisir en ligne pour la MLF et l'Aflec. Les périodes de saisie et dates limites peuvent être différentes selon l'opérateur (AEFE) ou les associations (MLF, Aflec) et sont précisées en annexe I de la présente note de service. Seuls les candidats ayant constitué un dossier en ligne pourront être recrutés au titre de l'année scolaire 2021-2022.

1. Formulation des vœux

Le dossier de candidature peut, selon l'opérateur ou l'association, prévoir la formulation de plusieurs vœux d'affectation qui peuvent se rapporter à un ou plusieurs établissements, zones géographiques, voire à « tous pays ». Cette possibilité d'extension des vœux offre l'occasion d'optimiser une éventuelle sélection sur des postes complémentaires. Dans certains cas, les candidats retenus pour un entretien pourront se voir proposer, au cours de l'entretien ou ultérieurement, des postes ou des secteurs géographiques qu'ils n'ont pas envisagé d'emblée.

2. Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des éléments saisis en ligne et complété par des documents sollicités par l'opérateur ou l'association. **Tout dossier incomplet peut entraîner un rejet de la candidature.** Des documents complémentaires peuvent être joints à l'initiative du candidat si celui-ci souhaite mettre en valeur des compétences personnelles et professionnelles présentant un intérêt au regard des compétences attendues. Certains postes impliquent la maîtrise d'une langue étrangère. Les candidats veillent à joindre tout document permettant d'évaluer leurs compétences dans ce domaine.

3. Avis du supérieur hiérarchique et transmission

Le dossier de candidature complet, sous format papier, dûment rempli et accompagné des pièces justificatives, est transmis au supérieur hiérarchique direct aux fins d'information, d'avis circonstancié et de transmission.

Les personnels en disponibilité ou en congé parental envoient leur dossier aux services déconcentrés dont ils dépendaient lors de leur dernière affectation. Les personnels en fonction à l'étranger transmettent leur dossier au service culturel de l'ambassade de France concernée sous couvert du chef d'établissement. Le service culturel porte un avis circonstancié sur le document approprié, et le transmet au bureau du recrutement de l'AEFE, de la Mlf ou de l'Aflec selon le cas. Pour les personnels enseignants du premier degré déjà en poste à l'étranger, le dossier doit également comporter l'avis du Dasein du département dont ils relèvent.

Il est demandé aux autorités hiérarchiques d'acheminer les dossiers de candidature au fur et à mesure de leur présentation. **Tout retard dans la transmission risque de nuire aux candidats et de conduire au rejet de leur candidature.**

a. Personnels de direction, d'inspection et administratifs

Chacun des supérieurs hiérarchiques rédige un avis circonstancié mettant en évidence la capacité d'adaptation, le sens des relations humaines, l'aptitude à la communication, au management et au pilotage du candidat. Une importance particulière est accordée à la capacité d'appréhender les problématiques dans un contexte partenarial exigeant. La page portant les avis hiérarchiques doit obligatoirement être annexée au dossier. Pour les personnels de direction, le compte-rendu d'entretien professionnel sera également joint au dossier.

Le dossier complet est transmis par voie postale au plus tard le 5 octobre 2020. Un exemplaire est communiqué à la DGRH et un exemplaire est adressé à l'AEFE, à la MLF ou à l'Aflec, selon le cas.

b. Personnels enseignants, d'éducation et PsyEN candidats pour un établissement en gestion directe de l'AEFE ou conventionné avec l'AEFE (statut d'expatrié)

Le supérieur hiérarchique vérifie les informations portées par les candidats (notamment sur les classes et séries indiquées pour les personnels enseignants), porte un avis circonstancié sur la candidature de l'intéressé et transmet le dossier pour avis :

- pour les personnels du premier degré à la direction des services départementaux de l'éducation nationale ;
- pour les personnels du second degré au rectorat d'académie.

Le dossier revêtu de l'ensemble des avis est transmis, par voie postale, au plus tard le 5 octobre 2020 à l'AEFE. Les personnels du premier degré en poste à l'étranger adressent une copie supplémentaire de leur dossier à l'IEN en résidence pour avis et transmission au bureau du recrutement de l'AEFE. Tout dossier reçu par les autorités hiérarchiques doit être transmis à l'opérateur, lequel statuera sur sa recevabilité.

c. Personnels enseignants, d'éducation et PsyEN candidats pour un établissement de la MLF ou de l'Aflec

Les candidats prennent connaissance, à partir du site internet de la Mlf ou de l'Aflec, des modalités détaillées pour constituer et transmettre leur dossier de candidature.

F. Procédures de recrutement

Les modalités de recrutement, et notamment la mise en place ou non d'entretiens et de commissions de recrutement peuvent être variables selon l'opérateur, l'association ou l'établissement recruteur.

1. Personnels de direction, d'inspection et administratifs

Des réunions conjointes de la DGRH avec l'opérateur ou l'association concerné permettent, à partir de l'étude des dossiers de candidature et des différents avis exprimés, de dresser les listes des candidats potentiels.

Ces candidats sont convoqués par l'AEFE, la MLF ou l'Aflec pour un entretien qui se déroule soit au siège parisien de l'opérateur ou de l'association, soit par visioconférence, aux périodes précisées dans les calendriers joints en annexe I. Durant l'échange, et selon les exigences du poste à pourvoir, le candidat peut être soumis à un test de langue étrangère, notamment en anglais, allemand ou espagnol.

Des représentants de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) et de la DGRH participent en général aux entretiens de sélection. Les personnels retenus à l'issue des entretiens sont avisés individuellement, par l'AEFE, la MLF ou l'Aflec, d'une proposition d'affectation. Pour les candidats retenus par l'AEFE, la proposition de poste doit recevoir l'agrément de l'ambassade de France concernée.

2. Personnels enseignants, d'éducation et PsyEn

a. Personnels expatriés du réseau des établissements en gestion directe de l'AEFE ou conventionnés avec l'AEFE

Tout refus par le candidat d'un poste correspondant à un vœu qu'il a exprimé doit être dûment justifié. La proposition de poste doit recevoir l'agrément de l'ambassade de France concernée.

b. Personnels recrutés dans le réseau des établissements de la MLF ou de l'Aflec

Tous les postes ouverts au recrutement font l'objet d'entretiens préalables, en présence ou à distance selon l'association. Pour les personnels recrutés par la MLF, l'ensemble du mouvement est présenté en commission de sélection propre à la MLF. Seuls les personnels retenus sont ensuite avisés individuellement par la MLF de la proposition de poste qui leur est faite. Pour les personnels recrutés par l'Aflec, les précisions utiles sur la procédure de recrutement sont à consulter sur le site de l'Aflec.

G. Détachement des personnels recrutés

1. Bases réglementaires du détachement

Les détachements sont prononcés sur le fondement du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 et en application des articles suivants :

- article 14-6 qui permet à un enseignant d'être détaché pour dispenser un enseignement à l'étranger ;
- article 14-7 qui permet le détachement de personnels d'éducation, d'inspection, de direction, d'encadrement, Psy-EN, administratifs, techniques, sociaux et de santé pour remplir une mission d'intérêt public à l'étranger.

Les personnels qui ont été retenus pour exercer dans un établissement de l'EFÉ sont placés en position de détachement et rémunérés par l'opérateur, l'association ou l'établissement recruteur :

- auprès de l'AEFE pour les personnels recrutés afin d'exercer dans l'un des établissements de l'AEFE ou au siège de l'AEFE ;
- auprès de la MLF pour les personnels recrutés afin d'exercer dans une école d'entreprise ou au siège de la MLF ;
- auprès d'un établissement rattaché à la MLF ou à l'Aflec pour les personnels recrutés par la MLF ou l'Aflec afin d'exercer dans l'établissement concerné ;
- auprès d'un établissement partenaire pour les personnels recrutés directement par l'établissement.

Le détachement n'est pas de droit et reste soumis à l'accord du MENJS.

Le détachement d'un agent auprès d'une administration ou d'un organisme implanté sur le territoire d'un État étranger n'implique pas obligatoirement l'affiliation, pendant la durée du détachement, au régime spécial des pensions civiles de retraite de l'État. Les fonctionnaires placés en position de détachement auprès d'un opérateur ou d'une association sont invités à se rapprocher de celui-ci ou de celle-ci pour connaître les modalités qui s'appliquent à leur situation. Les fonctionnaires placés en position de détachement direct auprès d'un établissement peuvent conserver leurs droits à avancement et à la retraite dans leur corps d'origine, à condition d'opter pour ces droits en complétant le formulaire de déclaration d'option joint à l'arrêté ministériel de détachement. Cette déclaration d'option doit impérativement être transmise au service de gestion compétent de la DGRH du MENJS dans les quatre mois suivant la notification de l'arrêté, et ceci même en cas de renouvellement de détachement. **L'option choisie est irréversible pour toute la période de détachement.**

En outre, un nouveau détachement ou un renouvellement de détachement ne pourra être prononcé que si la totalité des versements pour pension civile dus au titre du ou des précédents détachements a été effectuée.

L'agent qui choisit de cotiser au régime des pensions civiles et militaires de retraite doit s'acquitter d'une retenue fixée pour l'année 2020 à 11,10 % du traitement brut (taux susceptible d'évolution).

2. Durée du détachement

Le détachement est accordé au fonctionnaire, par arrêté ministériel, pour une, deux ou trois années scolaires. La durée coïncide avec la période d'engagement - également fixée en années scolaires - mentionnée dans le contrat de travail proposé par l'opérateur, l'association ou l'établissement. Les contrats de travail ne peuvent proposer une durée

d'engagement inférieure à une année scolaire.

Le détachement est renouvelable. Toutefois, afin de favoriser la mobilité des personnels enseignants du premier et du second degré, des personnels d'éducation et des psyEN, les agents nouvellement détachés à l'étranger ne peuvent être maintenus dans cette position de détachement au-delà de **six années scolaires consécutives**. Par dérogation, cette durée peut être portée à neuf années scolaires consécutives lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient. À l'issue de cette période, les agents doivent accomplir trois années de service effectif avant de solliciter à nouveau un détachement. Ce dispositif, qui s'applique depuis le 1er septembre 2019, concerne les personnels obtenant un premier détachement ou un détachement pour un nouveau poste à l'étranger.

Les personnels recrutés par l'AEFE en qualité d'expatriés restent soumis à la durée du détachement définie dans le cadre de leurs missions.

Tout contrat de travail ou demande de détachement signés, y compris dans le cadre d'un renouvellement, vaut acceptation, par l'agent, du poste pour la durée mentionnée dans ce contrat ou cette demande. Le contrat peut néanmoins être interrompu à la demande de l'agent, de l'opérateur, de l'association ou de l'établissement, ou suite à un manquement contractuel. **En revanche une rupture de contrat ou l'annulation d'une demande de détachement motivée par une nouvelle demande de détachement n'est pas acceptée, hors circonstances exceptionnelles. Elle fait l'objet d'un examen attentif des services de la DGRH.**

3. Constitution et transmission des dossiers de demande de détachement

Pour les personnels recrutés par l'AEFE, la constitution du dossier de demande de détachement est pilotée par l'opérateur qui le transmet à la DGRH.

Pour les personnels recrutés par les associations (MLF, Aflec) ou recrutés directement par un établissement partenaire, le dossier de demande de détachement est composé :

- du formulaire de demande de détachement (cf. annexe III), téléchargeable en ligne sur le site du MENJS (page « travailler à l'étranger » et page du Siad pour les personnels enseignants) ; les personnels de direction joignent à ce formulaire la copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon ;
- de l'original du contrat de travail, signé et daté par les deux parties, et obligatoirement accompagné de sa traduction en français ; le contrat de travail précise les dates de début et de fin de l'engagement, la rémunération, l'horaire hebdomadaire d'enseignement (pour les enseignants), les fonctions exercées et les niveaux d'enseignement ; il doit en outre indiquer que le personnel exerce ses fonctions à temps plein.

Le dossier complet est transmis selon les modalités suivantes :

pour un détachement dans un établissement relevant de la MLF et de l'Aflec, à la MLF ou à l'Aflec, lesquels transmettent l'original à la DGRH et une copie aux services de coopération et d'action culturelle (Scac) ;

pour un détachement dans un établissement partenaire à la direction de l'établissement partenaire qui transmet l'original aux services de coopération et d'action culturelle (Scac) pour visa ; le Scac assure la transmission du dossier visé à la DGRH ; les demandes qui parviennent à la DGRH sans visa du Scac sont retournées à l'établissement partenaire.

Tous les dossiers de demandes de détachement doivent obligatoirement parvenir à la DGRH au plus tard le 31 mars 2021, soit par courrier, soit par voie électronique. Dans ce dernier cas, le dossier doit impérativement faire l'objet d'une transmission par voie postale dans les meilleurs délais. Aucune demande de détachement reçue après le 31 mars 2021 ne sera traitée.

4. Instruction des demandes de détachement

La décision de détachement relève de la compétence de la DGRH. Il est rappelé aux candidats, à l'opérateur, aux associations et aux établissements que seule la DGRH est habilitée à saisir les autorités départementales et académiques du MENJS concernées pour obtenir leurs avis. Après recueil de ces avis, la DGRH informe l'opérateur, l'association ou l'établissement des refus de détachements. En conséquence, chaque opérateur, association et établissement recruteur est invité à constituer des listes complémentaires permettant de pallier d'éventuels refus de détachement.

Les refus de détachement sont notifiés directement aux intéressés par la DGRH, avec information à l'opérateur ou à l'association.

En cas d'accord, les arrêtés individuels de détachement sont adressés par les services de la DGRH à l'opérateur, aux associations ou aux établissements partenaires pour notification aux intéressés au plus tard le 30 juin 2021, dès lors que les échéances précédentes sont respectées.

Aucun départ en poste ne peut avoir lieu sans un accord formel de détachement de la DGRH du MENJS.

5. Rappels importants

a. Détachement et mouvement des personnels enseignants du premier et second degrés, personnels d'éducation et PsyEN

- Les enseignants du premier degré en activité dans leur département qui sollicitent un détachement à l'étranger et dont la demande de mutation interdépartementale a été satisfaite relèveront de la gestion du département obtenu dans le cadre du mouvement interdépartemental. Celui-ci est donc compétent pour émettre un avis (favorable ou non) sur leur demande de détachement à l'étranger.
- Les enseignants du premier degré déjà en position de détachement, dont la demande de mutation interdépartementale est satisfaite, doivent solliciter leur réintégration dans leur département d'origine auprès du bureau DGRH B2-1 du MENJS. Celui-ci mettra fin à leur détachement ou à leur renouvellement de détachement. Les enseignants du premier degré seront affectés dans le département qu'ils ont obtenu dans le cadre du mouvement interdépartemental.
- Pour les personnels du second degré, personnels d'éducation et PsyEN ayant participé aux opérations de mobilité interacadémique, l'avis de l'académie obtenue est sollicité. En cas d'avis favorable et conformément à la note de service relative à la mobilité des enseignants du second degré - règles et procédures du mouvement national à gestion déconcentrée pour la rentrée 2021 - le détachement est accordé en priorité et la réintégration ou la mutation est annulée.

b. Renouvellement ou fin de détachement des personnels enseignants du premier et du second degré

Comme le détachement, le renouvellement du détachement n'est en aucun cas de droit. Le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985, prévoit également que le fonctionnaire doit informer son administration de ce qu'il souhaite faire trois mois au moins avant le terme de son détachement.

Dans l'hypothèse où il souhaite mettre fin à son détachement et réintégrer son corps d'origine, le fonctionnaire doit solliciter sa réintégration auprès de son service gestionnaire de détachement dans les mêmes délais, et informer son établissement d'exercice.

c. Détachement et disponibilité

Les personnels ayant obtenu une disponibilité ne peuvent, pour l'année scolaire en cours, renoncer à celle-ci pour solliciter un détachement. Il est par ailleurs déconseillé de demander une disponibilité dans l'attente de la décision de détachement. En effet, la disponibilité n'implique pas automatiquement l'obtention d'un détachement l'année suivante.

d. Détachement et niveau d'enseignement

Conformément à leur statut particulier, les personnels appartenant à des corps du premier degré ne peuvent être détachés que pour exercer des fonctions d'enseignement dans des classes homologuées correspondant au niveau école. De la même manière, une école homologuée pour la seule petite section de maternelle ne peut recruter et solliciter le détachement de professeurs des écoles pour les autres sections.

Les personnels appartenant à des corps enseignants du second degré ne peuvent être détachés que pour exercer des fonctions d'enseignement dans des classes des niveaux collège et lycée de l'établissement homologué.

e. Détachement sur un poste de direction d'établissement (1er et 2d degré)

Seuls les personnels enseignants du premier degré peuvent être détachés sur des fonctions de directeur d'école. De même, seuls les personnels de direction peuvent être détachés sur des fonctions de directeur d'établissement comportant des niveaux du second degré.

f. Détachement des personnels enseignants du premier degré et inscription au CAFIPEMF

Les personnels enseignants du premier degré en position de détachement ne peuvent s'inscrire à l'examen du CAFIPEMF (certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur), lequel est réservé aux candidats en position d'activité. En effet, conformément aux termes de l'article 2 de l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation du CAFIPEMF, l'inscription des candidats s'effectue auprès du recteur de l'académie où ils exercent leurs fonctions.

g. Détachement des personnels enseignants du second degré et inscription au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (Caffa)

Les personnels enseignants du second degré en position de détachement ne peuvent actuellement s'inscrire à l'examen du Caffa, lequel est réservé aux candidats en position d'activité conformément aux termes de l'article 2 de l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation du Caffa. Toutefois, à l'appui des résultats d'une expérimentation menée en académie, l'arrêté du 20 juillet 2015 sera prochainement modifié afin de permettre aux enseignants détachés au sein de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ou d'une association à but non lucratif chargée de l'enseignement français à l'étranger de pouvoir obtenir cette certification.

h. Stages en situation pour la rentrée 2020

Les agents nouvellement recrutés, lauréats de concours de personnels enseignants du second degré de l'éducation nationale, ne peuvent pas effectuer leur stage en situation au sein de l'AEFE. La note de service ministérielle annuelle relative à l'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré précise que seuls les lauréats déjà titulaires d'un corps de personnels enseignants du second degré de l'éducation nationale, en détachement au cours de l'année 2020-2021, pourront

effectuer leur stage dans l'établissement à la condition d'exercer des fonctions de même nature que celles des membres du corps dans lequel ils ont vocation à être titularisés.

i. Détachement et gestion de carrière

Durant la période de détachement, et conformément au statut particulier de chaque corps, les personnels d'une part, bénéficient des promotions d'échelon et de grade et d'autre part, restent soumis aux modalités d'évaluation de leur corps d'origine.

Les personnels de direction, comme indiqué ci-dessus, sont évalués au terme de leur contrat initial en tenant compte des résultats obtenus dans le cadre de leur lettre de mission.

Pour les personnels enseignants, l'évaluation consiste en des rendez-vous de carrière. Les chefs d'établissement organisent les rendez-vous de carrière et formulent, en tant que de besoin, les avis nécessaires aux opérations de promotion de grade.

S'agissant des personnels enseignants du premier degré, les avis des chefs d'établissement sont transmis aux départements dont relèvent les intéressés. L'avancement d'échelon relève également des services départementaux de rattachement. L'enseignant détaché peut consulter les informations relatives à sa carrière via l'application I-Prof départementale et contacter son gestionnaire de carrière.

S'agissant des personnels enseignants du second degré, personnels d'éducation et PsyEN, les comptes rendus de rendez-vous de carrière et les avis des chefs d'établissement sont transmis au bureau DGRH B2-4 dont relèvent les intéressés.

Le respect de ces instructions conditionne le bon déroulement de la campagne de recrutement des personnels candidats à un détachement à l'étranger, et des mouvements nationaux. Aussi, la coopération de chacun (candidats, opérateur, association, établissements partenaires et services culturels des ambassades à l'étranger) est sollicitée dans l'intérêt des établissements, des personnels et des élèves.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour le directeur général des ressources humaines, et par délégation,
La cheffe de service, adjointe au directeur général des ressources humaines,
Florence Dubo

Annexe 1

↳ [Calendrier des procédures de recrutement](#)

Annexe 2

↳ [Transmission des dossiers et coordonnées des services](#)

Annexe 3

↳ [Formulaire de demande de détachement](#)

Annexe 1 - Calendrier des procédures de recrutement

Les personnels sont invités à consulter régulièrement les sites internet pour vérification des dates qui peuvent être modifiées.

1 - Recrutement des personnels des opérateurs : expatrié AEFE - tous personnels MLF et Aflec

Nature des opérations	Personnels d'inspection, de direction et administratifs (AEFE - MLF - Aflec)	Personnels enseignants des premiers et seconds degrés AEFE (expatriés) - MLF - Aflec
Publication des postes sur les sites des opérateurs et du MENJS	3 septembre 2020 puis au fil des vacances de postes	
Saisie en ligne du dossier de candidature	du 3 au 24 septembre 2020 inclus (AEFE) du 1 ^{er} au 21 septembre 2020 inclus (Mlf, Aflec)	du 3 au 24 septembre 2020 inclus (AEFE) du 1 ^{er} septembre au 31 octobre 2020 inclus (Mlf, Aflec)
Date limite de remise des dossiers de candidature au supérieur hiérarchique	28 septembre 2020 25 septembre 2020 (MLF, Aflec)	28 septembre 2020 (AEFE) 31 octobre 2020 (MLF, Aflec)
Date limite d'envoi par les autorités académiques des dossiers revêtus des avis hiérarchiques	5 octobre 2020 1 exemplaire au bureau du recrutement de l'AEFE 1 exemplaire à la DGRH du MENJS	5 octobre 2020 (au bureau du recrutement de l'AEFE) avant le 15 novembre 2020 (MLF, Aflec)
Dates des entretiens (AEFE)	du 14 au 17 décembre 2020 pour les personnels de direction en fonction en poste à l'étranger du 11 au 27 janvier 2021 pour les personnels de direction en fonction en France du 28 au 29 janvier 2021 pour les IEN (France et étranger) du 25 au 29 janvier 2020 pour les personnels administratifs (France et étranger)	du 11 au 29 janvier 2021 pour les personnels du 1 ^{er} degré (directeurs d'école, EMFE, CPAIEN) du 1 ^{er} au 12 février 2021 pour les personnels du second degré
Dates des entretiens MLF et Aflec	de décembre 2020 à mars 2021	
Date limite d'arrivée des demandes de détachement à la DGRH du MENJS	31 mars 2021	

2 - Recrutement des personnels résidents (AEFE) et personnels des établissements partenaires

Le déroulé précis des opérations de recrutement et les calendriers sont à vérifier à partir des sites internet.

AEFE - Personnels résidents Personnels administratifs Personnels enseignants (1^{er} et 2nd degrés)	Établissements partenaires (hors AEFE, MLF, Aflec) Personnels enseignants
<p>Les candidats doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit compléter un dossier de candidature à télécharger à partir de dans la rubrique « Personnels » du site de l'AEFE, - soit saisir leur candidature en ligne pour les pays concernés par l'application informatique (la liste des pays est consultable sur : http://www.aefe.fr/personnels/recrutement-des-residents/procedures-et-calendriers). <p>Mi-décembre 2020 : publication des postes vacants et susceptibles d'être vacants sur les sites de l'AEFE, des établissements et des SCAC.</p>	<p>Chaque direction ou comité de gestion de l'établissement partenaire définit les modalités du recrutement de ses personnels : constitution du dossier de candidature, pièces à fournir, entretien préalable, modalités du recrutement.</p> <p>Les candidats doivent se reporter à la description de ces modalités sur le site de l'établissement concerné.</p> <p>Le site de l'AEFE permet d'accéder par liens à ces sites et offre une plateforme d'information sur les établissements partenaires. La plateforme de recrutement de la Mlf publie par ailleurs les offres d'emploi des établissements partenaires de l'association. Les sites des ambassades permettent aussi d'accéder au réseau des établissements partenaires.</p>
<p>Chaque établissement ou SCAC fixe la date limite de candidature.</p>	
<p>Instruction des candidatures, réunion des commissions consultatives paritaires locales de recrutement des résidents (CCPL).</p>	<p>Le dossier doit impérativement être validé par le service culturel de l'ambassade de France concernée (SCAC) avant transmission à la DGRH.</p>
<p>Date limite d'arrivée des demandes de détachement à la DGRH : 31 mars 2021</p>	

Annexe 2 - Transmission des dossiers et coordonnées des services

1 - Transmission des dossiers de candidature

Modalités de transmission	
<p>Pour les personnels d'inspection, de direction et administratifs : un exemplaire du dossier papier à la DGRH et un exemplaire à l'opérateur concerné (AEFE, MLF, Aflec).</p> <p>Pour les personnels enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un exemplaire du dossier papier au bureau du recrutement de l'AEFE. Les personnels du premier degré en poste à l'étranger adressent une copie supplémentaire de leur dossier à l'IEN en résidence pour avis et transmission au bureau de recrutement de l'AEFE ; - utiliser la procédure dématérialisée sur le site de la MLF ; - un exemplaire du dossier papier à l'Aflec. 	
Coordonnées des services	
Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports	<p>Direction générale des ressources humaines Sous-direction de la formation, des parcours professionnels et des relations sociales Département de la formation, des parcours professionnels et des affaires internationales 72 rue Regnault 75243 Paris Cedex 13</p> <p>Site : education.gouv.fr/travailler-a-l-etranger</p>
AEFE	<p>Agence pour l'enseignement français à l'étranger Bureau du recrutement 1 allée Baco BP 21 509 44015 Nantes Cedex 1</p> <p>Site : aefe.fr</p>
Mlf	<p>Mission laïque française 9 rue Humblot 75015 Paris</p> <p>Site : mlfmonde.org</p>
Aflec	<p>Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture 31 rue Fondary 75015 Paris</p> <p>Site : aflec-fr.org</p>

Tout renseignement relatif au recrutement (difficultés liées à la saisie informatique du dossier de candidature, choix des vœux, modalités administratives de prise en charge, etc.) doit être formulé selon le cas auprès :

- de la DRH de l'AEFE (bureau du recrutement : tél. : 02 51 77 29 23 ou par courriel : candidature.aefe@diplomatie.gouv.fr) ;
- des services centraux de la MLF (personnels de direction : candidat.perdir@mlfmonde.org ; autres candidats : candidat@mlfmonde.org) ;
- des services centraux de l'Aflec (<http://www.aflec-fr.org/>).

2 - Transmission des demandes de détachement et demandes d'information

Compte-tenu du nombre important de personnels et de dossiers, les services de gestion sont directement saisis des demandes de détachement. Les demandes de renseignements sont à faire exclusivement par courriel auprès des bureaux concernés.

Personnels concernés	Transmission des demandes de détachement	Demandes d'information
Personnels de direction	Bureau des personnels de direction des lycées et des collèges (DGRH E2-3)	perdiretranger@education.gouv.fr
Personnels d'inspection	Bureau des IA-IPR et des IEN (DGRH E2-2)	ienpremiersecondegreeducation.gouv.fr
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	Bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (DGRH C2-1)	arnaud.leduc@education.gouv.fr
Personnels enseignants du premier degré	Bureau des enseignants du premier degré (DGRH B2-1)	detachespremierdegre@education.gouv.fr
Personnels enseignants du second degré	Bureau des personnels enseignants du second degré hors académie (DGRH B2-4)	detachesseconddegre@education.gouv.fr

Annexe 3 – Formulaire de demande de détachement

 <p>MINISTÈRES ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Demande de détachement ou de renouvellement de détachement dans un établissement homologué de l'enseignement français à l'étranger (établissements relevant des associations MLF, Aflec et établissements partenaires)</p>
	<p><input type="checkbox"/> Personnel de direction</p> <p><input type="checkbox"/> Personnel enseignant du premier degré</p> <p><input type="checkbox"/> Personnel enseignant du second degré</p> <p><input type="checkbox"/> Conseiller principal d'éducation</p> <p><input type="checkbox"/> Psychologue de l'éducation nationale</p>
<p><i>L'attention du demandeur est attirée sur les points suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - le détachement n'est pas de droit ; il est soumis à l'accord du ministère chargé de l'éducation nationale et tient compte des nécessités du service public de l'éducation ; - avant de finaliser le projet de détachement, il est conseillé de consulter les fiches pays disponibles sur le site du ministère chargé des affaires étrangères afin de connaître les conditions de vie et de sécurité du pays ; il est également important de vérifier les législations locales en matière de droit du travail et de protection sociale, et les mentions du contrat proposé pour la couverture maladie et accident du travail ; - il est nécessaire de consulter les notes de service relatives à la mobilité interacadémique ou interdépartementale des personnels enseignants ; - aucun départ pour l'étranger ne peut avoir lieu avant la notification de l'arrêté de détachement. <p><i>Si sa demande de détachement est acceptée, le demandeur conservera ses droits à l'avancement et à la retraite, sous réserve de supporter la retenue pour pension civile de retraite ; une déclaration d'option sera jointe à l'arrêté ministériel de détachement.</i></p>	

Situation personnelle du demandeur	
<p>Civilité : <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme Prénom : _____ Nom d'usage : _____</p> <p style="text-align: right;">Nom de famille : _____</p>	
Date de naissance : _____	
Corps : _____	
Grade (classe normale, hors classe etc.) : _____	
Échelon (1, 2, 3 etc.) : _____	
Discipline de recrutement (si personnel enseignant) : _____	
Date de titularisation : _____	
Adresse en France	Adresse à l'étranger
Tél. : _____	Tél. : _____
Mél : _____	Mél : _____

Situation administrative actuelle du demandeur				
<input type="checkbox"/> en activité	<input type="checkbox"/> en détachement	<input type="checkbox"/> en disponibilité	<input type="checkbox"/> en congé parental	<input type="checkbox"/> Autre : _____
Académie de rattachement : _____ Département : _____				
Nom et adresse de l'établissement ou de l'organisme d'affectation ou de détachement actuel :				En poste depuis le :
Tél. professionnel : _____				
Mél professionnel : _____				

Information sur le détachement demandé

- Premier détachement
- Renouvellement de détachement (même poste)
- Détachement dans un nouveau poste

Période souhaitée du détachement : du ____ / ____ / _____ au ____ / ____ / _____

Cette période doit être identique à celle prévue dans le contrat de travail ou la promesse d'embauche

Établissement d'enseignement français à l'étranger homologué d'accueil

Nom :	L'établissement fait partie du réseau de : <input type="checkbox"/> la Mission laïque française (MLF) <input type="checkbox"/> l'association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (Aflec) <input type="checkbox"/> la principauté de Monaco <input type="checkbox"/> ou est un établissement homologué simple partenaire
Adresse :	
Ville :	
Pays :	

Nature des fonctions qui seront exercées :

Pour les fonctions d'enseignement, précisez :

- la discipline : _____
- le(s) niveau(x) d'enseignement (maternelle, élémentaire, collège, lycée, etc.) : _____
- les classe(s) : _____
- Horaire hebdomadaire d'enseignement : _____

Discipline :

Pièces à joindre impérativement à la demande de détachement

- 1- La copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon.
- 2- L'original du contrat de travail, ou à défaut, de la promesse d'embauche, daté et signé des deux parties (employé et employeur) et accompagné, le cas échéant, de sa traduction en français ; il doit porter sur un temps-plein et préciser, en particulier, sa durée, le montant de la rémunération versée et le volume horaire (hebdomadaire, mensuel ou annuel) des fonctions exercées.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____
Signature du demandeur :

Ce formulaire et les pièces à joindre doivent être adressés, sous peine du rejet de la demande :

- à l'opérateur compétent (Monaco, MLF et Aflec) qui transmettra ensuite le dossier complet à la DGRH du MENJS et une copie du dossier au service de coopération et d'action culturelle (Scac) de l'ambassade de France du pays concerné ;
- à la direction de l'établissement partenaire recruteur (hors associations) qui transmettra ensuite le dossier au service de coopération et d'action culturelle (Scac) de l'ambassade de France du pays concerné avant que celui-ci ne le fasse parvenir, après visa, à la DGRH du MENJS.

La demande sera transmise directement au service gestionnaire du personnel recruté. Se reporter à l'annexe II-2 de la présente note de service.

Personnels

Diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée

Ouverture de la session 2021 de l'examen

NOR : MENE2018669A

arrêté du 2-7-2020

MENJ - DGESCO A1-3

Vu arrêté du 19-2-1988 modifiée

Article 1 - Une session d'examen en vue de l'obtention du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée s'ouvrira le 14 juin 2021.

Article 2 - L'examen est ouvert aux personnels mentionnés à l'article 2 de l'arrêté du 19 février 1988 relatif à la création du diplôme.

Article 3 - Les épreuves se dérouleront à la Maison des examens, Service interacadémique des examens et concours (Siec), à Arcueil.

Article 4 - La procédure d'inscription est en partie dématérialisée. Les inscriptions auront lieu du 1er septembre au 15 octobre 2020 à l'adresse électronique suivante : <https://inscrinetpro.siec.education.fr/>.

À la clôture des inscriptions, les candidats recevront leur dossier d'inscription par courrier. Ils devront retourner les pièces justificatives et le sujet de mémoire avant le 15 novembre.

Article 5 - L'épreuve écrite de législation, administration, gestion aura lieu le 14 juin 2021, de 9 heures à 13 heures. Les candidats sont autorisés à utiliser le Code de l'éducation et le Code de l'action sociale et de la famille.

Les épreuves orales se dérouleront à partir du 15 juin 2021. Les mémoires préparés par les candidats devront être déposés avant le 12 mai 2021 sur la plateforme <https://dexco.siec.education.fr/login>.

Article 6 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,

Pour le directeur général de l'enseignement scolaire,

La cheffe de service de l'instruction publique, adjointe au directeur général

Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Personnels

Délégués départementaux de l'éducation nationale

Renouvellement quadriennal des délégués départementaux de l'éducation nationale pour la rentrée scolaire 2021

NOR : MENE2019655C
circulaire du 24-7-2020
MENJS - DGESCO C2-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices des régions académiques ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie - directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale

Le mandat des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) en fonction depuis la rentrée scolaire 2017 arrive à expiration à la rentrée scolaire 2021.

L'article D. 241-26 du Code de l'éducation rappelle que « les délégués départementaux de l'éducation nationale sont désignés pour une durée de quatre ans par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation de la rectrice ou du recteur d'académie, après avis du conseil départemental de l'éducation nationale ».

Par conséquent, il convient de préparer et d'organiser dans les meilleures conditions les opérations de désignation des nouveaux délégués ainsi que le renouvellement de l'ensemble des délégués départementaux de l'éducation nationale. Leur prise de fonctions dans les écoles élémentaires et maternelles sera effective dès la rentrée scolaire de septembre 2021 pour un mandat de quatre ans dont l'échéance est fixée à la rentrée de septembre 2025.

Les dispositions de la circulaire n° 2016-102 du 5 juillet 2016 sont abrogées.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Personnels

Mouvement

Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des personnels enseignants du premier degré spécialisés - rentrée scolaire de février 2021

NOR : MENH2022132N

note de service du 18-8-2020

MENJS - DGRH B2-1

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs de Wallis-et-Futuna, de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; au chef du service de l'éducation de Saint-Pierre-et-Miquelon

Références : décret n° 85-986 du 16-9-1985 ; décret n° 96-1026 du 26-11-1996 ; décret n° 96-1028 du 27-11-1996 ; décret n° 98-844 du 22-9-1998 ; convention du 18-10-2011

La note de service n° 2019-117 du 23-7-2019 est abrogée

La présente note de service s'inscrit dans le cadre des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels enseignants des premier et second degrés, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale publiées au BOEN du 14 novembre 2019, conformément aux dispositions de la loi n° 2019-928 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Elle a pour objet d'indiquer les modalités de dépôt et de traitement des candidatures des personnels enseignants spécialisés du premier degré à une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie pour la rentrée scolaire de février 2021.

Une mise à disposition dans cette collectivité implique de la part des candidats un engagement professionnel et une capacité d'adaptation importants. Ils sont donc invités à lire très attentivement la présente note et à consulter le site du vice-rectorat.

I. Conditions de recrutement

Seuls les personnels enseignants du premier degré spécialisés titulaires du CAAPSAIS, CapaSH options A, B, C, D et F ou Cappel peuvent faire acte de candidature.

Pour la rentrée scolaire 2021, une attention particulière sera portée aux candidatures pour les postes d'enseignant en ULIS collège, en Segpa ainsi que sur des postes de directeur adjoint de Segpa, pour lequel le diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) est exigé.

Les dossiers de candidature des candidats ayant acquis une solide expérience dans l'encadrement des élèves à besoins éducatifs particuliers dans le second degré seront particulièrement appréciés. L'engagement professionnel et une capacité d'adaptation importants sont notamment recherchés pour les postes en établissements situés hors de l'agglomération de Nouméa et relativement isolés.

Aucune liste des postes vacants n'est publiée.

Les demandes doivent, sous peine de nullité, être formulées exclusivement au moyen des imprimés portant la mention rentrée 2021.

Les personnels ayant déjà exercé leurs fonctions en qualité de fonctionnaire titulaire dans une collectivité d'outre-mer **et qui ne se sont pas vu reconnaître le transfert du centre de leurs intérêts matériels et moraux dans ladite collectivité** ne peuvent solliciter une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie **qu'à l'issue d'une affectation ou d'un détachement hors de ces territoires ou de Mayotte, ouvrant droit à l'avancement et à la retraite, d'une durée minimale de deux ans**. Cette durée minimale correspond à deux années scolaires du point de vue du territoire sollicité.

Les agents nommés dans un nouveau département au 1er septembre 2020 suite aux opérations du mouvement interdépartemental du 1er degré ne seront pas prioritaires pour obtenir une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie.

II. Dépôt des candidatures

Le formulaire est téléchargeable à l'adresse : www.education.gouv.fr/SIAT

III. Transmission des dossiers

Le dossier, une fois édité et complété, est obligatoirement signé par le candidat, puis remis avant le **11 septembre 2020** accompagné des pièces justificatives (lettre de motivation, comptes rendus de rendez-vous de carrière ou deux derniers rapports d'inspection, dernier arrêté de promotion d'échelon, copie du diplôme et curriculum vitae) au supérieur hiérarchique direct qui portera son avis sur la candidature de l'intéressé, ainsi que son appréciation sur la manière de servir de ce dernier. **Les avis doivent être motivés (appréciations détaillées).**

Le dossier sera ensuite transmis au directeur académique des services de l'éducation nationale du département concerné ; celui-ci, après avoir émis également son avis sur la candidature, joindra au dossier la fiche de synthèse du candidat et le transmettra au plus tard **avant le 28 septembre 2020 directement au vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie**, division du personnel, 1 avenue des Frères Carcopino, BP G4, 98848 Nouméa Cedex.

Ce dossier devra obligatoirement être transmis parallèlement par courriel à l'adresse suivante : ce.dp@ac-noumea.nc.

L'objet du courriel devra préciser « MADNC-RS 2021 - Nom Prénom - 1er degré spécialisé ».

Tout retard de transmission est susceptible de porter préjudice aux candidats ayant déposé leur dossier dans le délai imparti. Il convient notamment de tenir compte des délais d'acheminement (10 jours en moyenne à partir de la métropole).

Toute demande d'annulation de candidature doit être signalée par tous moyens à la division du personnel du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, **avant le 09 octobre 2020.**

IV. Procédure de sélection et notification aux candidats retenus

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie procède à l'examen des candidatures sur le fondement d'éléments d'appréciation conformes à l'intérêt du service public de l'éducation en Nouvelle-Calédonie et aux enjeux éducatifs du territoire.

La sélection des candidats est effectuée sur la base d'éléments qualitatifs (lettre de motivation, curriculum vitae, comptes rendus des rendez-vous de carrières, rapports d'inspection et avis de notation administrative) déterminants. Le parcours professionnel, la situation individuelle et familiale des candidats peuvent être utilisés pour départager les candidatures (annexe 1).

Les candidats retenus recevront directement une proposition d'affectation au début du mois de novembre 2020. Après acceptation de cette proposition d'affectation, et dans les plus brefs délais, les intéressés devront adresser au bureau des enseignants du premier degré (bureau DGRH B 2-1, 72 rue Régnault, 75243 Paris cedex 13), l'accusé de réception confirmant leur accord, accompagné d'un certificat médical délivré par un médecin généraliste agréé attestant de l'absence de contre-indications à un séjour en Nouvelle-Calédonie. Au terme de cette procédure, ils recevront du bureau DGRH B 2-1 un arrêté ministériel de mise à disposition auprès de la Nouvelle-Calédonie.

V. Observations particulières

V.1 - Durée des affectations

En application des dispositions du **décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996**, la durée de la mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie est limitée à deux ans avec possibilité d'un seul renouvellement.

L'attention des personnels candidats à une mise à disposition est appelée sur le fait que le renouvellement de séjour ne peut être sollicité que sur le poste sur lequel l'agent est affecté à titre définitif.

Les agents s'étant vu reconnaître le transfert du centre de leurs intérêts matériels et moraux en Nouvelle-Calédonie ne relèvent pas de ce décret. Ils seront, conformément au décret n° 85-986 du 16 septembre 1985, mis à disposition sans limitation de durée.

V.2 - Prise en charge des frais de changement de résidence

Le **décret n° 98-844 du 22 septembre 1998** modifié subordonne la prise en charge des frais de changement de résidence à une condition de durée de service au sein de l'éducation nationale **d'au moins cinq années, soit en métropole, soit dans un DOM, le décompte des cinq années de service s'appréciant en vertu des dispositions de l'article 27 du décret ci-dessus mentionné.**

V.3 - Attribution de l'indemnité d'éloignement

Les bénéficiaires d'une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie se voient attribuer l'indemnité d'éloignement conformément aux dispositions du décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996 relatif à l'attribution de l'indemnité

d'éloignement.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Annexe I - Critères de départage des demandes

Critères	Points
Ancienneté générale de service	1 point par année
Ancienneté dans le département	1 point par année avec un plafond à 10 ans
Echelon acquis au 1er septembre 2019	2 points par échelon
Points hors classe	24 points
Points classe exceptionnelle	40 points
Rapprochement de conjoints	250 points
Attaches en Nouvelle-Calédonie	1000 points
Premier séjour en COM	80 points
Vœux liés (vœux simultanés dans une zone géographique proche)	100 points

Annexe II - Documents et pièces justificatives à joindre au dossier de candidature

Pour toutes les demandes :

- lettre de motivation (le candidat précisera s'il privilégie des vœux pour les postes en brousse ou dans les îles)
- curriculum vitae ;
- dernier arrêté de promotion d'échelon ;
- copie du diplôme ;
- comptes rendus de rendez-vous de carrière ou deux derniers rapports d'inspection ;
- fiche de synthèse de moins d'un mois à demander à votre gestionnaire académique.

Pour les demandes en rapprochement de conjoints ou mutation simultanée :

- pour les agents mariés : copie du livret de famille ;
- pour les agents liés par un pacte de solidarité : justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité auquel doit être joint un extrait d'acte de naissance obligatoirement délivré postérieurement au 31 janvier 2020 ou toute autre pièce permettant d'attester de la non dissolution du Pacs à cette date et portant l'identité du partenaire ;
- pour les concubins avec enfant(s), acte de naissance et/ou de reconnaissance par les deux parents du (des) enfant(s) à charge de moins de 18 ans au 1er janvier 2021 ;
- attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle du conjoint (CDI, CDD sur la base des bulletins de salaire ou des chèques emploi service, immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers, etc.). En cas de chômage, il convient de fournir également une attestation récente d'inscription à Pôle Emploi et de joindre une attestation de la dernière activité professionnelle interrompue après le 31 août 2017. Ces deux éléments servent à vérifier l'activité professionnelle du conjoint.

Pour les agents concernés :

- justificatif du dernier séjour en COM et, le cas échéant, une copie de la décision de reconnaissance du Cimm dans une Com ;
- toutes pièces justifiant d'attaches en Nouvelle-Calédonie (inscription sur la liste électorale spéciale, etc.) ou toutes pièces justifiant du nombre d'années de résidence sur le territoire (certificats de scolarité, avis d'imposition, etc.).

Annexe III - Informations relatives aux postes situés en Nouvelle-Calédonie

Vice-rectorat, 1 avenue des frères Carcopino, B.P. G4 - 98848 Nouméa Cedex

Site internet : www.ac-noumea.nc

Mél : ce.dp@ac-noumea.nc

Rappel : en Nouvelle-Calédonie, l'année scolaire commence mi-février pour se terminer vers la mi-décembre.

L'attention des personnels candidats à une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie est particulièrement attirée sur les conditions de vie dans les Iles Loyauté et en brousse (appellation consacrée par l'usage de tout le territoire de la

Nouvelle-Calédonie à l'exception de l'agglomération de Nouméa et des Îles) qui nécessitent une grande capacité d'adaptation et d'intégration des ressources et des traditions locales (système coutumier). Ces conditions de vie se caractérisent par un certain isolement, qui peut parfois se traduire par des difficultés d'approvisionnement et de logement. Il est recommandé d'être titulaire d'un permis de conduire.

En outre, les lycées et lycées professionnels étant implantés à Nouméa, Poindimié (lycée), Touho (LP) et Wé (lycée polyvalent des Îles), les personnels affectés hors de ces localités doivent savoir que leurs enfants scolarisés dans le second cycle long devront être hébergés en internat.

Il est donc particulièrement nécessaire de prendre contact, dès connaissance de l'affectation, avec le chef de l'établissement concerné.

Compte tenu du décalage entre les années scolaires métropolitaine et calédonienne, l'inscription dans la classe supérieure à celle suivie par l'enfant de septembre à février n'est pas systématique. Il est nécessaire de se renseigner sur la réglementation en vigueur auprès du vice-rectorat.

1 - Particularités des postes d'enseignants dans les petits établissements de brousse et des Îles

La langue maternelle de nombreux élèves étant autre que le français, les personnels affectés auront à mettre en œuvre des pratiques pédagogiques adaptées.

2 - Assistance médicale

Plusieurs spécialités hospitalières sont inexistantes sur le territoire. Certaines pathologies nécessitent donc une évacuation sanitaire (Evasan) en Australie ou en métropole.

3 - Accueil

Des informations et notamment un guide pratique sont disponibles sur le site du vice-rectorat (www.ac-noumea.nc/sitevr/).

Personnels

Vacances de postes

Enseignants du second degré en Nouvelle-Calédonie pour la rentrée scolaire australe de février 2021

NOR : MENH2021459K

liste

MENJS - DGRH B2-2

Les vacances de poste suivantes concernent des postes au mouvement spécifique d'enseignants du second degré à pourvoir en Nouvelle-Calédonie à compter de février 2021.

Voir liste des postes.

Modalités de dépôt des candidatures :

Les dossiers de candidature, revêtus de l'avis du chef d'établissement devront être transmis, dans les quinze jours suivant la date de la publication de cet avis, à l'adresse suivante : ce.dp@ac-noumea.nc en précisant en objet Mouvement Spécifique RS 2021 - Nom Prénom - Discipline.

Le dossier de candidature devra être accompagné des pièces suivantes, en un seul pdf :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae ;
- une copie des deux derniers comptes rendus de rendez-vous de carrière ou rapports d'inspection ;
- une fiche de synthèse de moins d'un mois à demander à votre gestionnaire académique.

Annexe 1

↪ Postes spécifiques à pourvoir à la rentrée scolaire australe 20201

Annexe 2

↪ Dossier de candidature

Annexe 1 - Postes spécifiques à pourvoir à la rentrée scolaire australe 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Code établissement	Établissement	Corps souhaité (PLP, Certifié, Agrégé)	Code discipline du support	Discipline	Profil du poste et compétences particulières attendues
9830002K	Lycée Lapérouse - Nouméa	agrégé / certifié	L1300	Mathématiques	Spécialité Numérique et Sciences Informatiques (NSI)
9830002K	Lycée Lapérouse - Nouméa	agrégé / certifié	L1300	Mathématiques	Spécialité Numérique et Sciences Informatiques (NSI)
9830002K	Lycée Lapérouse - Nouméa	agrégé / certifié	L0202	Lettres modernes	L'enseignant sera en charge d'un enseignement en CPGE ECE1 et ECE2 avec éventuellement un complément de service dans un autre lycée d'enseignement général et technologique.
9830003L	Lycée Jules Garnier - Nouméa	agrégé / certifié	L1500	Sciences physiques chimie	Enseignement en BTS Électrotechnique de Physique Chimie et d'AMD (Analyse, Maintenance, Diagnostique) avec complément de service en filières pré-bac

9830003L	Lycée Jules Garnier - Nouméa	agrégé / certifié	L2020	DDFPT	<p>DDFPT expérimenté, issu du secteur industriel, pour un lycée technologique avec une offre de formation étendue : CPGE, STS, sections générales et technologiques (SI, STI2D), sections professionnelles industrielles (CAP, baccalauréat professionnel, mentions complémentaires). Le poste requiert une très grande ouverture d'esprit, une excellente connaissance des formations du domaine industriel et une très grande capacité d'adaptation. Du fait de la diversité des publics accueillis, le DDFPT devra prêter la plus grande attention à la pédagogie en vue de garantir la réussite des élèves et d'éveiller leur ambition.</p> <p>Conseiller du chef d'établissement, le DDFPT devra faire preuve d'initiatives pour intégrer les contraintes liées à l'évolution de la carte des formations et assurer au quotidien le fonctionnement des différents secteurs, en lien avec le monde professionnel. Doté de qualités managériales et relationnelles avérées, le candidat devra avoir une réelle sensibilité aux questions de formation continue. Il aura à charge de poursuivre la création d'une plateforme technologique et du campus des métiers dans le domaine de la transition énergétique.</p>
9830003L	Lycée Jules Garnier - Nouméa	agrégé	L4010	Sciences techniques industrielles (SII ING ME)	Enseignement en CPGE PTSI, prépa ATS et CPGE PT si besoin
9830006P	LPCH Auguste Escoffier - Nouméa	agrégé / certifié	L8510	Économie- Gestion option Hôtellerie	Expérience d'enseignement indispensable en BTS MHR

9830306R	Lycée professionnel Pétro Attiti - Nouméa	DDFPT	L2020	Techniques industrielles	<p>Poste susceptible d'être vacant</p> <p>Les missions : organisation des enseignements professionnels ; coordination et animation des équipes d'enseignants ; conseil au chef d'établissement.</p> <p>Le contexte : le lycée professionnel Pétro Attiti propose trois grandes familles de métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le secteur du bâtiment (Orgo, maçon, carreleur mosaïste, peintre, menuisier, constructeur bois, étude et réalisation d'agencement) ; - le secteur industriel (froid et climatisation, Tisec, Melec, électricien, monteur en installations sanitaires) ; - le secteur des services (ASSP, AEPA, métiers de la sécurité, agent de sécurité) ; - des STS (EEC et ERA). <p>Le lycée est également support du GRETA de la Nouvelle Calédonie.</p> <p>Le DDFPT veillera à mettre en œuvre dans ses domaines d'action le projet éducatif 2020-2022 de la Nouvelle Calédonie, notamment dans les priorités suivantes : favoriser l'insertion professionnelle des élèves ; adapter les parcours de chaque élève ; mettre en œuvre le plan de valorisation de la voie professionnelles avec sa déclinaison académique (modularisation des diplômes, évaluation par les compétences).</p>
9830557N	Lycée du Grand Nouméa - Dumbéa	agrégé	L1100	Sciences économiques et sociales	L'enseignant sera en charge d'un enseignement en CPGE ECE2 avec un complément de service en classe pré-baccalauréat (2h)
9830557N	Lycée du Grand Nouméa - Dumbéa	agrégé	L1300	Mathématiques	L'enseignant sera en charge d'un enseignement en CPGE ECE1 avec complément de service en classe pré-baccalauréat
9830557N	Lycée du Grand Nouméa - Dumbéa	agrégé	L8012	Économie-Gestion option Finance	L'enseignant sera en charge de l'enseignement en comptabilité et droit fiscal. La connaissance et l'expérience des formations DCG est souhaitée.

9830557N	Lycée du Grand Nouméa - Dumbéa	agrégé / certifié	L8031	Économie- Gestion option D /option SIOP - SISR	Enseignant en charge d'enseignements de spécialité en SIO1 et SIO2. L'intéressé aura une expérience significative dans cette section.
9830635Y	Lycée de Pouembout	agrégé / certifié	SII - IM L1414A ou SII – EL L1415 A ou L4500	SII ING ME ou SII ING EL ou Génie mécanique - maintenance	<p>Une sérieuse expérience d'enseignement en BTS pilotage des procédés est souhaitée avec des compétences en génie chimique complémentaires à celles nécessaires en ingénierie mécanique et électrique. Compétences particulières requises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissances des opérations unitaires du génie des procédés ; - expérience significative dans le domaine du génie industriel demandée ; - capacité à mettre en œuvre les savoirs associés à la physique-chimie dans un contexte professionnel. <p>Poste situé en province nord sur une section nouvellement ouverte nécessitant une grande autonomie et des capacités d'adaptation.</p>
9830693L	Lycée du Mont Dore	agrégé / certifié	L2020	DDFPT	<p>Profil expérimenté en lycée polyvalent (supérieur, professionnel et technologique) ayant une capacité d'adaptation et une approche transversale du métier en raison de la diversité des formations (biotechnologie, SII, numérique industriel, économie-gestion, formation agricole). Qualités relationnelles requises pour le développement des partenariats. Une expérience dans le domaine de l'animation pédagogique serait appréciée. Poste exigeant nécessitant de la disponibilité, de la rigueur, de la méthodologie dans une démarche pro-active indispensable compte tenu du contexte territorial.</p>

Votre conjoint ou concubin :

Nom de naissance

Prénoms

Nom marital

Date de naissance

Lieu

Date du mariage :

Profession :

Discipline (si enseignant) :

Enfants et personnes à charge qui accompagneront ou suivront le candidat :

Nom

Prénom

Date et lieu de naissance

Niveau scolaire des
enfants

Adresse principale :

Adresse

.....
.....

Code postal Ville

Pays si résidence à l'étranger

.....

Adresse e-mail personnelle

.....

Adresse e-mail professionnelle

.....

États des services en qualité de titulaire de l'éducation nationale					
Corps/grade	Fonctions	Classes enseignées	Établissements Commune, Département	Périodes	
				du	au

**Vœux (classés par ordre
de préférence)**

Ordre du vœu	Intitulé du vœu (code et établissement)	Code discipline	Spécialité demandée (BTS, DDFPT ou autre, etc.)

Observations éventuelles du candidat

Fait à , le

Signature :

Avis du chef d'établissement ou de service sur la valeur professionnelle et la manière de servir du candidat

À , le

Le Chef d'établissement,
(ou de service)

Rappel des pièces à joindre :

- lettre de motivation ;
- curriculum vitae ;
- copie des deux derniers rapports d'inspection ou compte rendus de rendez-vous de carrière ;
- fiche de synthèse de moins d'un mois à demander à votre gestionnaire académique.

Mouvement du personnel

Nomination

Représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints techniques de recherche et de formation du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et dans les services à compétence nationale relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

NOR : MENA2017227A

arrêté du 30-6-2020

MENJ - MESRI - SAAM - A2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 85-1534 du 31-12-1985 modifié ; décret n° 2016-580 du 11-5-2016 modifié ; arrêté du 1-9-2011 ; arrêté du 17-7-2018 ; procès-verbal du 6-12-2018 ;

Sur proposition du chef du service de l'action administrative et des moyens

Article 1 - L'article 1er de l'arrêté du 14 février 2019 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Représentants titulaires :

Cécile Bourlier - Sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et des moyens

Représentants suppléants :

Marie-José Maugeais - Adjointe au chef du bureau des personnels ingénieurs, techniques, administratifs, de recherche et de formation à la direction générale des ressources humaines

Lire :

Représentants titulaires :

Véronique Gris - Sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et des moyens

Représentants suppléants :

Marie-Madeleine Guerrini - Adjointe au chef de bureau de gestion statutaire et des rémunérations au service de l'action administrative et des moyens

Article 2 - L'article 2 de l'arrêté du 14 février 2019 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Représentants titulaires :

Adjoint technique 1re classe :

Jean-Luc Maquinghen - CGT Educ'action

Représentants suppléants :

Adjoint technique 1ere classe :

Max Martial - CGT Educ'action

Lire :

Représentants titulaires :

Adjoint technique 1re classe :

Max Martial - CGT Educ'action

Représentants suppléants :

Adjoint technique 1re classe :

Michel Dugué - CGT Educ'action

Article 3 - Le chef du service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, est chargé de l'exécution du présent

arrêté qui sera publié aux Bulletins Officiels de l'éducation nationale et de la jeunesse et, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Paris, le 30 juin 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Le chef du service de l'action administrative et des moyens,
Thierry Bergeonneau

Mouvement du personnel

Nomination

Représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports

NOR : MENA2017229A

arrêté Du 30-6-2020

MENJ - MESRI - SAAM - A2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11-11-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2006-1760 du 23-12-2006 modifié ; décret n° 2008-1386 du 19-12-2008, modifiant le décret n° 2005-1191 du 21-9-2005 modifié ; décret n° 2016-580 du 11-5-2016 modifié ; arrêté du 16-9-2010 ; arrêté du 17-7-2018 ; arrêté du 14-2-2019 ; procès-verbal du 6-12-2018 ;

Sur proposition du chef du service de l'action administrative et des moyens

Article 1 - L'article 1 de l'arrêté du 14 février 2019 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Représentants titulaires :

Cécile Bourlier - Sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et des moyens

Henri Ribieras - Chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines

Brice Lannaud - Chef de service, adjoint à la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Représentants suppléants :

Yves Blanchot - Adjoint à la cheffe de bureau des personnels jeunesse et sports, éducation nationale et instituts spécialisés des ministères sociaux

Lire :

Représentants titulaires :

Véronique Gris - Sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et des moyens

Florence Dubo - Chef de service, adjointe au directeur général des ressources humaines

Christophe Gehin - Chef de service, adjoint au directeur générale de l'enseignement scolaire

Représentants suppléants :

Yves Blanchot, Chef du bureau des personnels de la jeunesse, des sports et de l'éducation nationale

Article 2 - L'article 2 de l'arrêté du 14 février 2019 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Représentants titulaires :

Adjoint administratif principal 2e classe :

Claire Friese - CGT Educ'action

Représentants suppléants :

Adjoint administratif principal 2e classe :

Marine Picard-Daubannay - CGT Educ'action

Adjoint administratif :

Agnès Galenne - CGT Educ'action

Lire :

Représentants titulaires :

Adjoint administratif principal 2e classe :

Marine Picard-Daubannay - CGT Educ'action

Représentants suppléants :

Adjoint administratif principal 2e classe :

Patricia Lebel - CGT Educ'action

Adjoint administratif :

M'Baye Kablan - CGT Educ'action

Article 3 - Le chef du service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse, et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins Officiels de l'éducation nationale et de la jeunesse et, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Paris, le 30 juin 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,

Le chef du service de l'action administrative et des moyens,

Thierry Bergeonneau

Mouvement du personnel

Nomination

Représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports : modification

NOR : MENA2018642A

arrêté du 2-7-2020

MENJ - MESRI - SAAM A2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2008-1385 du 19-12-2008 ; décret n° 2010-302 du 19-3-2010 modifié ; arrêté du 16-9-2010 ; arrêté du 17-7-2018 ; arrêté du 14-2-2019 ; procès-verbal du 6-12-2018 ;

Sur proposition du chef du service de l'action administrative et des moyens,

Article 1 - L'article 1 de l'arrêté du 14 février 2019 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Représentants titulaires :

Cécile Bourlier - Sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et des moyens

Henri Ribieras - Chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines

Brice Lannaud - Chef de service, adjoint à la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Représentants suppléants :

Marie-José Maugeais - Adjointe au chef du bureau des personnels ingénieurs, techniques, administratifs, de recherche et de formation à la direction générale des ressources humaines

Lire :

Représentants titulaires :

Véronique Gris - Sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et des moyens

Florence Dubo - Chef de service, adjointe au directeur général des ressources humaines

Christophe Gehin - Chef de service, adjoint au directeur général de l'enseignement scolaire

Représentants suppléants :

Marie-Madeleine Guerrini, adjointe au chef du bureau de gestion statutaire et des rémunérations

Article 2 - L'article 2 de l'arrêté du 14 février 2019 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Représentants titulaires :

Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure :

Monsieur Frédéric Momplay - CGT Educ'action

Représentants suppléants :

Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure :

Marie-José Raymond - CGT Educ'action

Lire :

Représentants titulaires :

Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure :

Marie-José Raymond - CGT Educ'action

Représentants suppléants :

Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure :

Madame Danièle Casset-Henry - CGT Educ'action

Au lieu de :

Représentants titulaires :

Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale :

François Plessis - SGEN-CFDT

Représentants suppléants :

Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale :

Malika Fontaine - SGEN-CFDT

Lire :

Représentants titulaires :

Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale :

Malika Fontaine - SGEN-CFDT

Représentants suppléants :

Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale :

Sabine Retour - SGEN-CFDT

Article 2 - Le chef du service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des Sports et, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Paris, le 2 juillet 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,

Le chef du service de l'action administrative et des moyens,

Thierry Bergeonneau

Mouvement du personnel

Nomination

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

NOR : MENI2017331D

décret du 27-7-2020 et J.O. du 29-7-2020

MENJS - MESRI - IGESR

Par décret du président de la République en date du 27 juillet 2020,

Sont nommés inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche de 2e classe :

Cécile Bruyère, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale (classe normale) ;

Laurent Cellier, inspecteur de la jeunesse et des sports (classe exceptionnelle) ;

Philippe Ducluzeau, administrateur civil (hors classe) ;

Nadette Fauvin, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale (hors classe) ;

Xavier Gauchard, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional (hors classe) ;

Matthieu Lahaye, professeur agrégé (classe normale).

Mouvement du personnel

Nomination

Membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel de l'éducation nationale

NOR : MENH2020961A

arrêté du 28-7-2020

MENJS - DGRH C1-3

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11-5-1984 modifiée ; décret n° 82-453 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2018-406 du 29-5-2018 ; arrêté du 1-12-2011 modifié ; arrêté du 9-1-2019 ; arrêté du 8-3-2019 ; arrêtés du 18-6-2019 et du 12-6-2020 modifiant l'arrêté du 8-3-2019 ; demande de modification présentée par l'Unsa par lettre du 17-6-2020

Article 1 - L'article 2 de l'arrêté du 8 mars 2019 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

II - Au titre de l'union nationale des syndicats autonomes (Unsa) éducation

En qualité de titulaires

Élisabeth Allain-Moreno

Alain Brousse

En qualité de suppléants

Sébastien Biot

Sébastien Decroix

Le reste de l'arrêté demeure inchangé.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Fait, le 28 juillet 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Versailles au sein de l'université CY Cergy Paris Université

NOR : ESRS2021449A

arrêté du 24-8-2020

MENJS - MESRI - DGESIP A1-3

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 24 août 2020, Éric de Saint-Léger, professeur agrégé, est nommé en qualité de directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Versailles au sein de l'université CY Cergy Paris Université, pour une période de cinq ans.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Bordeaux au sein de l'université de Bordeaux

NOR : ESRS2016995A

arrêté du 26-8-2020

MENJS - MESRI - DGESIP A1-3

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 26-8-2020, Jean-Philippe Biolley, professeur des universités, est nommé en qualité de directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Bordeaux au sein de l'université de Bordeaux, pour une période de cinq ans.

Mouvement du personnel

Nomination et détachement

Conseiller de recteur, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Nancy-Metz

NOR : MENH2022019A

arrêté du 1-7-2020

MENJ - DGRH E1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en date du 1er juillet 2020, Stéphane Perron, personnel de direction hors classe (académie de Nancy-Metz), est nommé et détaché dans l'emploi de conseiller de recteur, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (Dafpic) de l'académie de Nancy-Metz (groupe II), pour une première période de quatre ans, du 1er septembre 2020 au 31 août 2024, comportant une période probatoire d'une durée de six mois dans les conditions prévues à l'article 13 du décret du 31 décembre 2019.

Informations générales

Vacances de postes

Conseillers en formation continue - rentrée scolaire 2020

NOR : MENE2020960K

liste

MENJS - DGESCO A2-2

En application des dispositions de la note de service n° 90-129 du 14 juin 1990, la liste des postes de conseillers en formation continue qui seront vacants ou susceptibles de l'être dans les académies, à compter de la rentrée scolaire 2020 est publiée ci-après. Quelques postes figurant dans ce tableau seront vacants en cours d'année scolaire. Il est demandé aux candidats à un changement d'académie de faire acte de candidature auprès du recteur de l'académie souhaitée qui, s'il décide de les recruter, procédera à l'opération de mobilité afférente à cette décision.

Académie	Postes vacants	Postes susceptibles d'être vacants
Aix-Marseille	0	1 à 3
Amiens	0	1
Besançon	3	0 à 2
Bordeaux	2	1
Clermont-Ferrand	7	0
Corse	1	0
Créteil	9	2
Dijon	0	1
Grenoble	2	0
Guadeloupe	0	0
Guyane	1	0
La Réunion	3	2
Lille	4	0
Limoges	1	0
Lyon	3	3 à 6
Martinique	0	0
Mayotte	0	0
Montpellier	6	0
Nancy-Metz	2	2
Nantes	7	2
Nice	2	37
Normandie	2	3
Orléans-Tours	8	1
Paris	6	0 à 6
Poitiers	2	0
Reims	3	2
Rennes	0	2
Strasbourg	5	0

Toulouse	3	5
Versailles	4	1
Total	86	66 à 79